

Procès-Verbal

Montbéliard

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

► SÉANCE DU 31 MAI 2021



Ville de ntbéliard

L'an deux mille vingt-et-un, le trente-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 21 mai 2021.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Louis CUENIN, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANCON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, M. Denis SOMMER (jusqu'à la question n°11), Mme Céline MZOUGHY, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Evelyne PERRIOT avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Hélène HENRIET avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANCON
M. Denis SOMMER avec pouvoir à Mme Céline MZOUGHY (à partir de la question n°12)

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtizia LOCKERT – Mme Véronique MARIZIER – Mme Fabienne ROLHION – M. Adam MAGADOUX – M. David BRANDT

Madame le Maire

La séance du Conseil Municipal du 31 mai est donc ouverte. Il y a pas mal de procurations : Hélène HENRIET donne procuration à Léopoldine ROUDET, Sidonie MARCHAL donne procuration à Alain PONCET, Philippe TISSOT à moi-même, Myriam CHIAPPA KIGER donne procuration à Eric LANCON, Anne POCHOUNY donne procuration à Christine SCHMITT, Olivier GOUSSET donne procuration à Philippe DUVERNOY, Gisèle CUCHET donne procuration à Alexandre GAUTHIER, Evelyne PERRIOT donne procuration à Marie-Rose GALMES, Frédéric ZUSATZ donne procuration à Alixia BEAUTÉ et Sophie GUILLAUME donne procuration à Christophe FROPPIER. Denis SOMMER, quand il partira donnera procuration à Céline MZOUGHJI.

La secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord, sera la plus jeune, c'est-à-dire Alixia BEAUTÉ ;

Je vous demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2021. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu dans cette salle le lundi 5 juillet 2021 à 18 heures.

Avant que nous commençons le Conseil, vous savez que la très grande majorité des communes en France a des difficultés pour trouver des assesseurs pour les prochaines élections, pour deux raisons : la première vient du fait qu'il y a deux élections en même temps et qu'il faut donc multiplier le nombre d'assesseurs. La deuxième : un certain nombre de personnes a encore des craintes à propos du Covid et de la crise sanitaire. Je vous rappelle, un peu solennellement, que lorsque l'on est Conseiller Municipal dans une collectivité, que l'on a été élu, on s'engage à tenir les bureaux de vote, c'est même une obligation. Je rappellerai à tous ceux qui n'ont pas répondu, et ils se reconnaîtront, je ne vais pas donner les noms ici, que vous devez, c'est une obligation, être présents pour tenir les bureaux de vote.

Ceci étant dit, nous allons passer à la question n°1 « Arrêt du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de Montbéliard ».

Nous allons avoir une présentation de ce plan par Monsieur LELIÈVRE qui est architecte et Madame CHABOT qui est également architecte des Bâtiments de France, qui viendront, tous les deux, nous présenter, en quinze minutes à peu près, ce nouveau plan de valorisation. Mais avant cette présentation, je vous ferai part de la partie administrative de cette délibération.

1. ARRÊT DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DE MONTBÉLIARD

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Jusqu'à présent, à Montbéliard, nous étions en ZPPAU c'est-à-dire en Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain. Une partie de la Ville était protégée par ce dispositif qui a été modifié à deux reprises et qui se transforme automatiquement dès maintenant en SPR, c'est-à-dire en Site Patrimonial Remarquable. Il est évident qu'au centre-ville avec l'ensemble de nos bâtiments historiques, de nos maisons du 18^e et du 19^e siècle et de certains espaces publics, je pense au Temple Saint-Martin, le plus vieux temple de France, il était très important de protéger la zone du centre-ville pour qu'il n'y ait pas de constructions ou des transformations un peu incohérentes par rapport à ce qui existait. Cette ZPPAU a été instaurée dans notre ville transformée aujourd'hui en SPR. La petite particularité de ce nouveau dispositif, c'est que dans le rapport de présentation, il y a un aspect qui n'existait pas, c'est-à-dire le volet paysager. Il y a un diagnostic, un règlement écrit qui est constitué de trois parties : un volet urbanisme, un volet architectural et un volet paysager donc un volet, on peut dire, environnemental parfaitement adapté à la situation que nous vivons aujourd'hui. Nos deux architectes qui connaissent bien notre ville, qui se sont beaucoup promenés, qui ont beaucoup travaillé, qui ont beaucoup observé et noté, vont maintenant nous présenter ce diagnostic et ces trois volets dont je viens de parler et à l'issue de cette présentation, nous pourrions en débattre et le voter.

Si vous voulez venir à côté de nous pour nous présenter ce SPR. Vous avez la parole.

- Arrivées de Mme Gisèle CUCHET et de Mme Sidonie MARCHAL -

Madame Sophie CHABOT

Merci Madame le Maire. Bonjour à tous. Je voulais simplement préciser les propos pour dire que finalement, cette nouvelle élaboration est aussi faite pour tenir compte des vrais besoins et des enjeux environnementaux actuels notamment et elle est aussi issue d'une loi de 2016 que l'on appelle la loi LCAP (Liberté pour la Création de l'Architecture et le Patrimoine) qui est faite pour moderniser, rendre plus partenariaux ces outils de gestion du patrimoine, parce que ce sont des servitudes qui s'imposent aux documents d'urbanisme et finalement, l'une des évolutions de la loi LCAP, c'est de rendre plus partenarial, c'est-à-dire de permettre à la collectivité de réellement prendre la maîtrise d'ouvrage. Ce qui n'était pas forcément le cas systématiquement avant, et c'est une vraie avancée, parce qu'il y a une appropriation de ces documents et de cette démarche qui reste tout de même assez lourde.

Pour les échéances, Madame le Maire, je parle sous votre contrôle, conformément aux échéances de la procédure, après votre examen, il y aura un examen de la Commission Régionale de l'Architecture et du Paysage, à la fin du mois de juin, pour donner un avis, et on fera en sorte que ce soit tout à fait favorable vue la qualité des études et notamment la qualité du travail partenarial qui est fait entre la commune, sur la base du travail du chargé d'études et avec les services de l'État. Je suis à votre disposition après la présentation de Monsieur LELIÈVRE chargé d'études, architecte, pour répondre à vos questions.

Monsieur Philippe LELIÈVRE

Je vais prendre le relais. Bonsoir à toutes et tous. J'ai élaboré un petit document visuel pour vous expliquer très succinctement le passage de la ZPPAU en SPR et surtout le contenu des documents sans entrer dans le détail, car il faudrait plus d'une matinée. Vous aviez effectivement une ZPPAU qui datait de 1989, depuis ce moment-là, la notion de patrimoine, elle-même, a beaucoup évolué. Il y a une période intermédiaire où l'on a inséré le volet paysager que vous n'aviez pas retenu à l'époque et aujourd'hui, on arrive sur la notion de Site Patrimonial Remarquable sur lequel on s'est basé pour mettre à jour tous les documents, intégrer un volet paysager et un volet environnemental qui se diffusera dans tous les éléments du règlement. Le dossier en lui-même comporte l'élaboration d'un diagnostic qui compte une centaine de pages, pour ceux qui sont férus d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, c'est un document, à mon avis, très intéressant. Pas parce que je l'ai fait, mais parce qu'effectivement, Montbéliard est support d'un urbanisme intéressant, aussi bien dans sa partie urbanisme qu'architecture. Pour la partie paysagère, c'est un peu différent, puisqu'en fait, le périmètre dans lequel on a travaillé qui est celui de la ZPPAU, ces périmètres-là sont éminemment minéraux, surtout le centre ancien, donc il y a un volet paysager, mais qui est relativement sommaire par rapport au diagnostic architectural et urbain. À la suite de ce diagnostic, il a fallu définir des enjeux majeurs pour pouvoir rédiger à nouveau un règlement qui, lui, tiendra compte de tous ces enjeux majeurs, qui sont différents suivant la zone où l'on se trouve.

Voilà le document graphique que vous aviez, c'est celui d'origine, celui de 1989. Sur un plan papier, on voit qu'il avait été dressé le périmètre centre-ville et Neuve-ville et le périmètre de la Citadelle. C'est à l'intérieur de ces deux périmètres intangibles que j'ai travaillé pour mettre à niveau la ZPPAU en SPR. Ces documents ont été informatisés et vous avez le périmètre centre qui contient le centre lui-même et l'extension de la fin du 16^e siècle de Neuve-ville et au Nord, sur le coteau des Miches une zone d'urbanisme qui s'est développée à partir du 19^e siècle et au Sud, une partie qui s'est développée après le comblement du fossé et qui regroupe des habitations individuelles ou des espèces d'immeubles de rapport assez intéressants d'un point de vue architectural, assez néoclassiques et qui sont bordés par l'Allan.

Il a fallu définir ces enjeux majeurs, qui sont, selon la zone considérée et selon le bâti repéré. Dans un premier temps, à la suite d'un diagnostic architectural et urbain, on s'est aperçu que la zone centre pouvait être distinguée suivant plusieurs zones : la zone U (urbaine) qui regroupe le centre-ville et

l'extension en jaune et deux sous-zones : une zone ZP que j'ai qualifiée de ZP comme périurbaine, avec la zone ZP1 qui est le coteau des Miches et la zone ZP2 en bleu, avec la partie qui est au-delà de l'ancien fossé et qui est aujourd'hui le boulevard du Président Wilson. Et puis la Citadelle qui est restée dans son entité complète et qui n'a pas été modifiée.

Ça, ce sont les premiers éléments de l'analyse d'un point de vue urbain, qui nous permettra de différencier des règlements suivant la zone urbaine où l'on se trouve. Il est évident que quand on est dans la zone centre, on a une densification qui est arrivée à son comble, mais quand on est dans les zones ZP, on voit que l'urbanisation est moins dense et par définition, les règles seront différentes.

Après, concernant l'architecture, c'est un peu le même sujet, puisqu'en fait, il a fallu définir des immeubles dits protégés et des immeubles dits non protégés. Là, on fait référence à une nomenclature nationale à laquelle il a fallu se plier. Les immeubles protégés sont des immeubles qui ont une valeur architecturale et historique et dont la démolition est interdite. Et vous avez des immeubles non protégés, ce sont des immeubles qui présentent un intérêt patrimonial relatif, voire inexistant, actuel ou passé, leur aspect doit être amélioré et leur démolition possible. Voilà les deux grands axes de définition du patrimoine architectural dans un SPR d'une façon générale.

Les enjeux urbains ont été définis suivant la zone où l'on est : vous avez un exemple d'enjeu urbain majeur, avec les orientations environnementales qui sont en vert, dans le texte. Vous verrez dans le document diagnostic qu'il y a un chapitre qui s'appelle synthèse où vous avez l'énoncé global de tous les enjeux majeurs, et là, c'est simplement un exemple pour vous montrer que dans le centre ancien, on a le renforcement de la continuité du front urbain, mais qui varie suivant la zone, comme je le disais tout à l'heure, la conservation de la continuité entre les immeubles, pour éviter les dents creuses et éventuellement des immeubles en retrait par rapport à la rue et à l'alignement.

Vous avez la conservation de l'homogénéité des gabarits, pour garantir un vélum le plus cohérent possible, pour éviter d'avoir des immeubles qui montent à R+4 ou R+2 à côté, l'idée étant d'avoir un épannelage le plus homogène possible, parce que vous le verrez à la fin, on a défini trois points de vue qui sont emblématiques de Montbéliard et qui permettent d'embrasser tout le centre ancien, et là, effectivement, il nous faut une forme de cohérence pour que le site patrimonial porte bien son nom. Et enfin, vous avez aussi un encadrement strict de toutes implantations isolées de matériel technique, puisqu'en fait, avec le développement des énergies renouvelables, nous avons des capteurs, des éoliennes, des pompes à chaleur, qui peuvent arriver subrepticement dans un terrain et il faut effectivement pouvoir contrôler tout cela pour le bien de tout le monde et surtout la qualité paysagère et urbaine de Montbéliard. Ça, ce sont donc les enjeux urbains, c'est un exemple.

Ces enjeux trouvent une traduction réglementaire, là aussi j'ai pris un exemple. C'est une réglementation que j'ai voulue de la façon suivante : vous avez une règle sur la partie gauche, qui prend les 2/3 de la page, avec la règle générale et éventuellement les cas particuliers. Et vous avez, sur la colonne de droite, les cas particuliers qui permettent de comprendre un peu la philosophie de la règle et surtout d'expliciter des éléments qu'il nous semble important de respecter, comme la continuité urbaine, comme éviter la discontinuité, par deux schémas qui figurent sur la partie droite de la diapositive.

Ensuite, on passe aux enjeux architecturaux. Donc là, forts de l'inventaire entre immeubles protégés et non protégés, on va avoir une réglementation qui va s'appliquer différemment selon que l'immeuble est protégé ou pas, indifféremment de la zone où l'on se trouve. C'est-à-dire qu'un immeuble protégé, j'ai considéré que l'on ne faisait pas de hiérarchie, un immeuble protégé du 18^e et un immeuble protégé du 20^e siècle, pour moi, ça a la même valeur, d'une certaine manière, ce sont deux styles différents, deux époques différentes, mais il n'y a pas de hiérarchie. Donc, on ne va pas différencier ni mieux protéger un immeuble protégé dans la zone U qu'un immeuble protégé dans la zone P. Simplement, soit il est protégé, soit il est non protégé. Par exemple par la réglementation propre à chaque immeuble, on va définir des qualifications propres aux compositions des façades, à leur style, à l'aspect des toitures, à l'aspect des façades, les matériaux des façades notamment, et aux menuiseries extérieures. On va s'intéresser simplement à l'enveloppe du bâtiment, tout ce qui est à l'intérieur du bâtiment ne rentre pas dans le champ du SPR. On va avoir aussi les règles qui vont corriger certaines altérations majeures et ensuite, on va aussi s'intéresser à la production d'énergie renouvelable qui elle, va s'implanter sur les toitures ou éventuellement sur les façades. Donc, là, on va

être très vigilant et réglementer de façon très stricte, ces éléments-là. Sachant qu'un capteur solaire sur une toiture, j'émetts quelques doutes sur son intérêt réel, mais c'est autorisé dans certains cas.

Vous voyez sur la partie gauche, un extrait de carte sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, un règlement propre à chaque immeuble et un encadrement gradué et raisonné de l'emploi des technologies liées aux énergies renouvelables et à la mise en œuvre de procédés d'économie d'énergie, donc : emploi de matériaux, de panneaux solaires, d'éolienne, d'isolation par l'extérieur. Il est évident qu'une éolienne de trois mètres de haut, rue de Belfort, on peut douter de l'intérêt majeur d'un tel équipement pour un particulier. C'est un exemple comme ça que je cite.

Traduction là aussi réglementaire de l'architecture, j'ai pris un exemple sur les façades et les pignons, une règle concernant les principes de composition que l'on doit respecter, les proportions des percements, généralement, des percements plus hauts que larges, on a toujours construit avec des ouvertures plus hautes que larges, donc, si on veut continuer à garder une certaine homogénéité du bâti ancien, il ne faut pas qu'un demandeur souhaite élargir une fenêtre pour que l'on ait quelque chose de très discordant. Et vous avez, à droite, justement, un texte qui rappelle la philosophie avec quelques exemples qui sont tirés du diagnostic.

Ensuite, les enjeux paysagers, comme je le disais tout à l'heure, le centre ancien et l'extension de la Neuve-ville est quand même éminemment minéral, simplement, on a deux éléments qui sont très intéressants, ce sont tous les jardins qui donnent sur l'Allan et les arbres remarquables qui sont repérés déjà dans le PLU. Donc, si vous voulez, on a considéré que l'on allait reprendre les éléments qui sont déjà présents dans le PLU, à savoir les espaces boisés classés et les éléments remarquables qui sont eux aussi repérés dans le PLU. Donc, là, on s'est calé sur ce document-là, n'étant pas plus royalistes que le Roi sur le sujet et je pense que le PLU avait fait le tour du sujet bien avant que l'on s'intéresse au SPR. Donc, là, on a repéré là aussi les éléments qui nous semblaient indispensables, à savoir les jardins, le long de l'Allan.

Et donc là, les enjeux majeurs :

- Maintien de ces espaces verts de qualité qu'ils soient privés ou publics, garants du maintien de la biodiversité au cœur de la Ville, je crois que c'est un enjeu aujourd'hui sur lequel tout le monde est à peu près d'accord.
- Réglementation des espaces privés pour ce qui concerne leur aménagement de surface, notamment tout ce qui est gestion de fluides, de choses comme cela et de qualité de surface.
- Accompagnement et valorisation des espaces publics, mais là, je pense que c'est la commune qui a la main, je n'ai pas trop de soucis sur le sujet et pérennisation des points de vue remarquables, synonyme d'image séculaire de la ville.

Là aussi une traduction réglementaire, j'ai pris l'exemple des clôtures et des points de vue. Trois points de vue ont été définis, deux se situent au point haut de Montbéliard, puisque c'est là que l'on peut apprécier la partie historique de Montbéliard, deux sont aux extrémités du Château et le troisième point de vue qui est rue Blazer si mes souvenirs sont bons, au premier virage en épingle à cheveux, où là, on a une vision depuis le quartier de la Lizaine l'ensemble du patrimoine ancien jusqu'au château. Ce sont trois points de vue qui permettent aussi aux instructeurs de pouvoir apprécier un projet dans la globalité du centre ancien et non pas d'un point de vue uniquement piéton au pied de l'immeuble. Ce sont des éléments qui sont intéressants et qui peuvent permettre d'apprécier un projet de façon plus global.

Voilà la partie réglementaire telle qu'elle a été conçue, elle se développe sur une cinquantaine de pages, alors que votre ancien règlement faisait une quinzaine de pages. Là, nous sommes rentrés au cœur du sujet à la fois d'un point de vue urbanistique, d'image patrimoniale des rues et d'un point de vue architectural et paysager. En contre point et à l'appui du règlement et vice-versa, j'ai élaboré une carte que j'appelle patrimoniale qui est la localisation du patrimoine remarquable. Vous en avez vu des extraits tout à l'heure. La réglementation nous oblige à nous caler sur une légende nationale, donc, je m'y suis plié. Les immeubles protégés sont en noir, vous voyez sur le premier rectangle noir

un petit cercle noir, ce sont toutes les yorbes que l'on a repérées et que vous aviez déjà sur un ancien plan, mais que l'on a insérées sur ce nouveau plan.

Vous avez aussi tout ce qui est murs et clôtures qui sont d'un intérêt architectural et après, tout le patrimoine se décline avec les espaces protégés, les espaces boisés classés, les espaces libres à dominante végétale, tout un vocabulaire patrimonial qui est présenté ici, y compris les arbres remarquables. Vous avez les immeubles non protégés, les espaces à requalifier, les immeubles qui méritent une attention particulière parce qu'ils sont vraiment en discordance avec le patrimoine actuel et ancien. Vous avez les alignements, ça concerne surtout la Citadelle et puis il y a le repérage des passages et le repérage des points de vue. Ce qui aboutit à une carte assez fouillée, qui est la carte patrimoniale, où en mettant un grand écran et en zoomant, vous verrez que chaque élément patrimonial a été repéré à la parcelle, puisqu'il s'agit d'une étude à la parcelle. On a tracé la ville dans toutes ses composantes, toutes ses rues, tous ses passages pour aboutir à ce document final qui est le contrepoint du règlement.

Voilà, pour présenter succinctement le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Montbéliard.

Madame le Maire

Merci Monsieur LELIÈVRE. C'est un document qui fait plus d'une centaine de pages et qui permet vraiment de voir, de manière très précise la manière dont la ville a été construite et la meilleure façon de la protéger, vous comprenez bien que l'on ne pouvait pas vous passer les cent pages, je pense que vous vous seriez peut-être fatigués. Mais cette présentation rapide permet de voir que l'on ne peut pas faire n'importe quoi dans un centre ancien comme le nôtre. Néanmoins, la discussion peut être ouverte bien sûr avec le service urbanisme quand on a un projet et avec l'architecte des Bâtiments de France.

Avez-vous des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'avais une première question. Dans le rapport de présentation, page 43, je vous dis cela comme cela ça vous permet de voir que j'ai quand même lu un peu le document, pas complètement parce qu'il y a vraiment beaucoup de choses, mais c'est intéressant, mais globalement, avant d'intervenir, je pense qu'il est utile de préserver le patrimoine et je n'ai pas de remarque particulière. J'ai remarqué quand même, page 43, dans le paragraphe 2 « Mettre en valeur », ça concerne l'hyper centre, ou le centre : « créer une ambiance est plus propice à l'achat, au tourisme et à la vie résidentielle ». Ce que j'aurais aimé voir, c'est une inversion de ces trois points. En fait, on se rend compte que dans le centre-ville l'aspect résidentiel est quelque chose de très important, que ce soit résidentiel pour les gens qui sont là ou l'impression que l'on peut donner pour les autres, ça concerne peut-être plus le tourisme que l'achat. Mais peut-être privilégier et mettre en premier, la vie résidentielle et ensuite le tourisme et l'achat. Je ne dis pas que l'achat n'est pas important, mais pour les Montbéliardais, je pense que le résidentiel et entre autres dans le centre-ville est important puisqu'on connaît les difficultés que l'on a par rapport à l'état du patrimoine, j'entends patrimoine locatif, ou d'habitation.

La deuxième question, concerne la page 42, vous avez abordé la question des énergies renouvelables et donc, je me félicite de voir qu'il n'y a pas d'opposition entre la protection du patrimoine et le fait que l'on utilise des énergies renouvelables. Dans le document, il est vraiment indiqué qu'il faut être raisonnable, qu'il doit y avoir des arbitrages qui permettent de faire des interdictions à certains endroits, ce que je trouve très bien, on ne va pas mettre sur le toit du temple Saint-Martin, des panneaux solaires. J'ai rencontré, il n'y pas très longtemps, une personne qui envisageait de faire une centrale hydro-électrique sur le barrage des Bréviers, juste en dessous de chez Peugeot et qui m'a dit, c'était peut-être déformé ce qu'elle m'a dit : « Mais ce n'est pas facile, parce qu'il y a une covisibilité avec le château ». Peut-être est-ce du fantasme de la part de cette personne, mais je me suis dit, quand je suis sur le pont de Ludwigsburg que je regarde le château, c'est joli, c'est une belle entrée de ville, mais quand on tourne de 45° sur la gauche, on voit le parking EDF, on ne peut pas dire qu'il soit très beau, et on voit d'anciens hangars en tournant encore de 45°, je pense qu'il faudra vraiment que l'on soit raisonnable et ce que je souhaiterais, c'est, pour tout ce qui

est des équipements d'énergies renouvelables où il pourrait avoir de la covisibilité, pas nécessairement sur l'hypercentre qu'il y ait vraiment un regard bienveillant, comme c'est indiqué dans le document, que ce ne soit pas quelque chose qui soit une règle à laquelle on ne déroge pas : « C'est comme ça, point final ». Mais c'est bien qu'on le fasse en ayant regardé quels sont les intérêts par rapport au patrimoine, par rapport à la production d'énergies renouvelables, par exemple, ou par rapport à de l'isolation, par rapport à des économies d'énergie...

Madame le Maire

Merci Monsieur LACHAMBRE. En ce qui concerne la page 43 et la manière dont c'est écrit, je ne pense pas qu'il y ait un ordre de priorité, sur : « Plus favoriser les touristes que les habitants ».

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'imagine bien que ce n'était pas une priorité, simplement, je me disais que si on inversait, c'était un symbole.

Madame le Maire

On ne va pas changer tous les documents pour ça. Vous savez que le papier, ça va faire couper beaucoup d'arbres, vous allez être d'accord avec moi. Je comprends bien ce que vous dites et je partage assez votre avis, mais le jour où il y aura des propositions et des projets de la part de nouveaux habitants, nous serons très à l'écoute. Notre but étant de faire revenir des habitants à Montbéliard.

Deuxième sujet, le barrage au niveau des Breviers, ce n'est pas du tout à cause du château, quoique moi, j'y ferai attention à la visibilité, mais c'est tout simplement parce qu'aujourd'hui le PLU ne permet pas d'installer au bout du Prés-la-Rose un équipement collectif, donc il faudrait changer le PLU ou le modifier, ça n'est pas prévu aujourd'hui, néanmoins, moi, je serais très attentive si ce projet venait à se développer, il faut déjà qu'il y ait un réel intérêt environnemental, écologique et financier. Je serai très attentive à la manière dont ça transformera le paysage quand on passe le pont de Ludwigsburg pour que l'on n'ait pas un horrible bâtiment qui défigure ce joli coin qui reste encore très champêtre, je trouve. Et quand on commence à installer des bâtiments ou des usines, souvent, on est moins regardant, quoi que les choses changent un peu, à l'aspect esthétique des choses.

Voilà, j'ai répondu à vos questions. Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est plus une question, je pense, pour les architectes. Il y a deux zones qui ont été identifiées. Quand on regarde cette première zone qu'est le centre-ville, on se rend bien compte qu'à l'Est de la voie ferrée, la zone n'appartient pas à ce périmètre, si j'ai bien compris. Est-ce parce qu'il n'y a pas suffisamment de bâtiments patrimoniaux ? Il y en a quand même quelques-uns ou est-ce une volonté ? Est-ce que c'est une possibilité de la prendre en compte, parce que l'on sait qu'à l'Est de cette voie ferrée, il y a des contraintes sur la couleur des façades par exemple puisque l'on est dans le périmètre du château ? Est-ce que c'est volontairement, pour éviter que toute la ville devienne un patrimoine que ces deux zones ont été identifiées ? Ça c'est ma première question. La deuxième : il y a des lieux patrimoniaux qui sont en dehors de cela, je pense, à la piscine par exemple, y a-t-il la possibilité de la rentrer dans ce plan, même si elle n'est pas au centre-ville ? J'ai bien compris que c'était plutôt centre-ville, même si on s'éloigne avec la Citadelle.

Ce sont mes deux questions, questions de compréhension de ces deux cibles, ces deux périmètres qui ont été choisis.

Madame le Maire

Madame CHABOT.

Madame Sophie CHABOT

Merci. Je laisserai le soin, ensuite, à Philippe LELIÈVRE s'il souhaite préciser certains points. Pour ce qui concerne le périmètre, il faut savoir que les évolutions législatives récentes de 2016, qui ont conduit la procédure qui nous rassemble aujourd'hui, sont des procédures assez lourdes et avec de grosses conséquences. Et si l'on modifie le périmètre qui avait été réfléchi dans les années 80, nous aurions eu une procédure qui serait encore alourdie avec un résultat dont on peut se poser la question de la pertinence. Mais votre question est tout à fait recevable, c'est-à-dire qu'effectivement, on pourrait questionner le périmètre. Il y a un travail sur le PLU qui peut très bien compléter ceci sans aucun problème, c'est-à-dire que le PLU se penche aussi sur des questions de projets urbains et des questions d'aspects, donc, il n'y a pas vraiment de problèmes. Pour avoir eu cette discussion, j'ai plutôt favorisé un statu quo sur le périmètre. Je le dis très honnêtement, Madame le Maire, avec les services on en a bien discuté, on en a discuté avec Monsieur LELIÈVRE aussi qui nous a un peu poussés sur ces questions et je pense honnêtement qu'il vaut mieux avoir un bon document, bien à jour, tout de suite, plutôt que d'attendre encore deux ans, parce que ça sous-entend que si on modifie le périmètre, ça passe en commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Déjà que la procédure avait pris un peu de retard avec la Covid, on peut imaginer ce que ça serait avec l'embouteillage national. Moi, je pense qu'un bon document maintenant, ça nous permet aussi de réfléchir parce que ce n'est pas aberrant de se dire que dans quelques années, on pourrait aussi réfléchir à ces questions de périmètres selon les évolutions législatives. Moi, je suis partisan d'avoir quelque chose de bien, que l'on peut avoir tout de suite, même si c'est perfectible. Après, je parle vraiment sous le contrôle de Madame le Maire, des services et de Philippe LELIÈVRE.

Madame le Maire

Nous avons effectivement travaillé sur ce périmètre et il nous semblait pertinent aujourd'hui, ça ne veut pas dire que nous ne prêtons pas attention, aux autres endroits, aux autres quartiers de notre ville qui peuvent présenter un intérêt architectural.

Madame Sophie CHABOT

Pardon Madame le Maire, il y avait la question de l'architecture contemporaine remarquable de la piscine. Elle est déjà labellisée, elle l'est au titre de l'architecture contemporaine remarquable, donc, elle fait l'objet d'une co-instruction avec la DRAC. Si vous voulez, ça fait partie, comme le lotissement des Sources, des parties de patrimoine de Montbéliard qui font l'objet d'une co-instruction. Donc, aller augmenter le périmètre à ça, finalement, est-ce que c'est bien pour ce périmètre-là ? C'est la question que l'on peut se poser. Je pense qu'il faut qu'il vive aussi. Même si je suis architecte des Bâtiments de France, moi, je suis partisan aussi que la ville se renouvelle sur elle-même et de laisser aussi la place à cette évolution. Aujourd'hui, on a une poussée très forte, pour une évolution de la ville dans des tas de domaines.

Madame le Maire

La preuve en est qu'au niveau de la piscine, nous avons refait, enfin c'est en cours de réalisation, la pataugeoire qui était très, très abîmée. Et nous avons eu l'obligation de la refaire en l'état, c'est-à-dire la forme, la taille et de respecter ce qu'elle était au moment de sa création.

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci. Ma question est peut-être en continuité avec ce qui vient d'être dit. On ne peut que se féliciter de voir le gros travail de classement, d'inventaire, de protection qui a été fait et de passer en sites patrimoniaux remarquables. J'avais une petite question sur la philosophie du projet. Si j'ai bien suivi, on intègre la dimension paysagère dans la question des sites remarquables. Vous l'avez dit tout à l'heure, quand on « patrimonialise », en fait, on fixe une certaine image, on fixe l'image qui est celle du présent aujourd'hui, et on le voit bien sur les documents, la minéralisation de la ville est très importante. Et même, on peut voir parfois des espaces verts, très verts et des espaces très minéralisés. Les fonctions des places par exemple, on a pu changer. Si vous prenez la place des

Halles ou même le parking de la Lizaine, ils n'ont pas toujours été des parkings. La question, si j'arrive à ne pas être trop confuse à cette heure-là, c'est que si on décidait, par exemple, de replanter des arbres ou de végétaliser certaines places très minérales, est-ce que le dispositif le permet, ou est-ce qu'il fixe un état de minéralisation de la ville ? Je ne sais pas si ma question est claire !

Madame le Maire

Si, elle est claire.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci !

Madame le Maire

Nous pouvons effectivement planter des arbres. D'ailleurs, vous avez pu voir que nous l'avons fait à certains endroits, notamment dans le centre-ville et que ça va continuer. Maintenant, il y a des préconisations au niveau des essences d'arbres qui doivent être faites, par exemple, je dis n'importe quoi : un palmier... quoiqu'avec le réchauffement climatique, on peut s'interroger, mais on aura des préconisations sur la taille de ces arbres aussi, la taille au moment où on les plante et la taille définitive lorsqu'ils seront adultes. Mais bien sûr que ça nous laisse une certaine souplesse, autrement, comme l'a dit Madame CHABOT, on ne peut plus respirer si les contraintes sont trop fortes.

Nous allons maintenant voter sur ce SPR. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je remercie Madame CHABOT et Monsieur LELIÈVRE de leur travail qui a duré plusieurs mois, c'est fastidieux, il faut être précis, rigoureux et l'on vous remercie pour l'excellent travail qui a été fait avec les services de la Ville.

Nous passons à la question n°2 « Opposition au transfert de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme » à Pays de Montbéliard Agglomération ».

2. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PLANS LOCAUX D'URBANISME » À PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La loi ALUR prévoit le transfert automatique aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents en tenant lieu et de cartes communales, sauf opposition d'une minorité de communes membres.

En février 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Montbéliard a délibéré pour s'opposer au transfert automatique de cette compétence à Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que plusieurs autres communes de l'agglomération. Ce transfert n'a donc pas été opéré en 2017.

Le législateur a prévu une clause de revoyure qui organise à nouveau le transfert automatique de cette compétence lorsqu'il n'a pas déjà eu lieu. La communauté de communes ou d'agglomération devient compétente de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté d'Agglomération, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2021. Sauf à ce que des communes membres de l'Agglomération s'y opposent dans les mêmes conditions qu'en 2017 à ce transfert automatique.

Pour cela, il faut que 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Le report de ce transfert de compétence ainsi que la possibilité de s'y opposer ont été actés par la loi de novembre 2020 en raison de l'état d'urgence. La minorité de blocage doit dorénavant être exprimée dans les trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021. Nous sommes dans cette période.

Considérant l'intérêt de conserver pour une commune, la maîtrise de son urbanisation et la planification de son développement ;

Considérant que Pays de Montbéliard Agglomération définit à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) les grandes orientations d'aménagement et de développement ;

Considérant qu'il existe une obligation de compatibilité entre les orientations et les objectifs du PLU et ceux du SCoT ;

Considérant le souhait de la commune de garder la compétence en matière de droit de préemption,

Il vous est proposé ce soir :

- de vous opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme » vers PMA, tel que prévu à l'article 136 de la loi du 24 mars 2014
- de charger Madame le Maire de transmettre cette délibération au Président de PMA

Des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'étais déjà intervenu dans ce sens quand cette question avait été présentée en commission, mais je tiens à renouveler et à expliquer mon vote. Alors, je comprends les considérants, il ne s'agit pas de se faire imposer n'importe quoi, mais par contre, la loi a quand même dit que de façon systématique, sauf dérogation, où une minorité s'opposerait, mais la loi a quand même prévu le transfert automatique. Les raisons pour lesquelles il y a cela, je ne vais pas toutes les développer, bien sûr, mais quelques-unes sont pertinentes sur le pays de Montbéliard comme celle, entre autres, d'une certaine urbanisation sauvage. Je ne cite personne, pas plus Montbéliard ni moins Montbéliard que d'autres. Et puis, il existe une certaine compétition entre les communes. La compétition se fait aussi bien en ce qui concerne la création de lotissements, par exemple, la création d'équipements publics ou les zones artisanales... Cette compétition nuit à la cohérence de l'ensemble. Bien sûr, il y a le SCoT, mais il n'est pas prescriptif. Vous dites, qu'il doit y avoir une compatibilité entre les orientations et les objectifs du PLU et ceux du SCoT, je suis bien d'accord, simplement, ce que l'on constate pour avoir suivi le SCoT quand j'étais Vice-Président de l'Agglo, j'ai bien vu que la compatibilité, en discutant sur un certain nombre de cas, elle est un peu large, ce n'est pas la même chose que quelque chose qui est prescriptif comme le PLU. Donc, je pense qu'il serait intéressant, tant pour éviter le mitage ou la débauche de zones artisanales, de réfléchir à savoir si la compétence serait mieux au niveau de PMA, ou même, au niveau de l'Aire Urbaine parce que quand on voit un peu, le nombre de zones artisanales qui ne sont pas complètement remplies, loin de là, sur le secteur entre le Territoire de Belfort et PMA, on peut se poser la question. Ça a un impact aussi sur le fait, que, comme on veut attirer des entreprises sur ces zones-là, les tarifs ne sont pas très importants, on équilibre, je sais, c'est ce que l'on raconte d'habitude, mais ça n'empêche que ça devient compétitif d'aller sur ces territoires, alors que l'on a des friches industrielles dans le Pays de Montbéliard qui sont extrêmement importantes. Moi, je pense qu'avoir une vraie vision du PLU à l'échelle de PMA serait certainement quelque chose de bénéfique, au moins sur le long terme à tout le monde. Donc, je m'opposerai à cette délibération.

Madame le Maire

Très bien. Denis SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

L'Agglomération n'est pas en reste en matière d'aménagement du territoire, les zones de développement économique, c'est l'Agglomération. Et l'essentiel des zones qui existe aujourd'hui,

n'est même pas le fait de ceux qui sont élus aujourd'hui, mais ce sont des décisions qui ont été prises, il y a déjà fort longtemps. Pour l'essentiel de ces décisions, heureusement qu'elles ont été prises, parce que nous sommes aussi dans une situation, dans le Pays de Montbéliard où l'on est en panne de foncier et qu'un certain nombre de projets et notamment de projets industriels qui peuvent être extrêmement intéressants, très novateurs, et ne peuvent pas être accueillis parce que l'offre n'existe pas. Donc, il y aura encore besoin d'aménager des zones, ceci dit avec une priorité, c'est celle de la reconquête des friches qui existent aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'aller consommer du foncier inutilement et de laisser des friches se développer. Évidemment, il y a la partie PSA côté autoroute, il y a la question d'Hérimoncourt qui est posée, on peut faire l'inventaire de tous les secteurs sur lesquels il y a besoin de travailler. Mais il peut arriver qu'il y ait des projets que l'on n'arrivera jamais à caser sur le site de PSA Stellantis, ni même à Hérimoncourt, parce que c'est trop excentré, et ça peut poser des problèmes de transports... Le SCoT, c'est la responsabilité de l'Agglo et il fixe un certain nombre de grands principes d'aménagement, de destination du foncier, pour une part, du bâti, qui fixe le cadre, la règle et cette règle s'impose à tous. Et le PLU doit s'inscrire dans la logique du SCoT, sinon, l'Agglomération peut dire : « Non, ce PLU, on ne peut pas le valider en l'état » et il y aura un dialogue entre la Ville et l'Agglomération et c'est bien normal que ça se passe de cette manière. Mais je pense quand même que lorsqu'il s'agit d'aménagement urbain, de la logique de développement de la ville, on a forcément une originalité quand on est élu de la Ville de Montbéliard, comme d'autres villes, avec des problématiques, des sensibilités qui sont particulières et qui tiennent à la ville à son histoire. On vient de regarder le plan de sauvegarde ou de valorisation du patrimoine, il n'y a pas deux villes comme Montbéliard dans le Pays de Montbéliard. Il y a des éléments de patrimoine partout dans l'agglomération, mais il faut reconnaître une très, très forte concentration d'histoire, à voir, à découvrir, à faire évoluer, dans ce cœur de ville. Et je ne vois pas pourquoi les élus de la Ville de Montbéliard se priveraient de ce travail, ils seraient dépossédés quelque part de cette réflexion, même si les élus sont associés après dans l'élaboration du PLU, mais ils seront associés, en deuxième rideau, et je pense que les élus de la Ville doivent être premier rideau, c'est leur responsabilité, c'est le cadre de vie y compris des habitants. Donc, oui à la logique d'agglomération, il y a des outils à l'Agglo pour cela, mais il faut aussi que la ville dans son originalité, ses particularismes, soit imaginée, que son avenir soit imaginé d'abord par les élus de la commune, donc, moi, je soutiendrai ce rapport.

Madame le Maire

Je trouve que les explications qui viennent d'être données par Denis SOMMER expliquent exactement tout ce que je pense et ce que nous pensons, nous, élus de la majorité. Voter un PLUI est une forme de dépossession de tout ce qui touche à l'urbanisme et l'identité du territoire communal. Après, on peut être aussi très angélique et dire que tout se passera bien dans le meilleur des mondes. Même les rivalités, ce que vous expliquiez sur plus d'aménagements à tel ou tel endroit, peuvent exister aussi à partir du moment où il y a un PLUI parce que telle commune préférera avoir cela plutôt que cela et effectivement, les Maires perdent une forme de pouvoir et de proximité avec les habitants. Parce que vous savez très bien que les élus municipaux, ce qui fait leur reconnaissance et leur ADN, c'est la proximité avec les habitants que nous pourrions perdre en partie.

Nous allons voter cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Une opposition. Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Tous les autres élus votent pour l'opposition au transfert de la compétence PLUI à l'Agglomération.

Pour	:	33
Contre	:	1
Abstentions	:	1

Madame le Maire

Question n° 3 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Démolition de 58 logements situés au 1 rue du Petit-Chênois – Néolia ».

3. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – DÉMOLITION DE 58 LOGEMENTS SITUÉS AU 1 RUE DU PETIT-CHÉNOIS – NÉOLIA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain de la Petite-Hollande, Néolia envisage de procéder à la démolition de son immeuble situé au 1 rue Petit-Chênois comprenant 58 logements. Il s'agit d'un immeuble de 10 étages qui a été construit en 1968.

Cette opération s'inscrit dans le NPRU et le relogement des ménages est prévu entre 2021 et 2023 pour une démolition programmée début 2024.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser Néolia à procéder à la démolition de ces 58 logements.

À savoir que sur l'ensemble de ce périmètre du 1 au 17 rue du Petit-Chênois, une étude va être menée pour imaginer la transformation de ce secteur qui correspond à l'entrée de la Petite-Hollande quand nous venons du centre-ville. C'est le premier bâtiment quand on arrive à la Petite-Hollande sur la gauche. Cet après-midi, je suis allée au 12 rue Ravel, c'est la tour située juste à côté de l'école maternelle rue Ravel, dont la démolition, la déconstruction a commencé tout à l'heure et elle durera environ trois semaines. C'est assez impressionnant, parce que vous avez des morceaux énormes de béton, les balustrades des balcons qui tombent, avec pas mal de poussière, bien que l'entreprise travaille très bien en arrosant le chantier pour qu'il n'y ait pas trop de poussière consécutive à cette démolition.

Monsieur SOMMER et après Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Denis SOMMER

Juste deux ou trois remarques. La première : on va démolir l'un des immeubles, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais on va démolir des immeubles que l'on a rénovés, il y a relativement peu de temps.

Madame le Maire

Pas ceux-là !

Monsieur Denis SOMMER

Au 1 rue du Petit-Chênois, des immeubles ont été rénovés il y a peu de temps. Quand je dis peu de temps, je n'ai pas la date exacte, mais c'est dans les dix dernières années. Par contre, ça doit nous inciter quand même à réfléchir, mais ça vaut pour Montbéliard, ça vaut pour d'autres villes, sur la question du peuplement, tout cela se gère. À un moment donné, on a concentré trop de difficultés sur certains bâtiments, il y a un moment où l'on atteint des points de non-retour. Il y a eu le feu où est la CSF par exemple.

Donc, il y a certainement à travailler avec les logeurs pour que l'on ait une politique de peuplement qui soit beaucoup plus fine que celle que l'on fait.

Deuxième sujet, je pense que c'est important, c'est la question de l'anticipation. Si je peux suggérer quelque chose : avant de donner une autorisation de démolir, moi, je trouve qu'il serait bien qu'avec les organismes logeurs ou les investisseurs qui peuvent être concernés ou être intéressés par un espace comme celui-là, que l'on se mette d'accord sur le projet qui remplacera. En termes de logement, de qualité de logements, d'accession à la propriété, petit collectif, maisons de vie avec jardin, ce genre de choses. Que l'on se mette d'accord, sur un minimum de programme, sur un minimum de délai d'exécution pour donner notre autorisation de démolir. Pourquoi je dis cela ? Parce que c'est habituel, une autorisation de démolir, c'est un an, à partir du moment où l'on a donné l'autorisation, dans l'année qui suit, grosso modo, 12 mois, 18 mois... la démolition se fait. Mais si l'on commence à s'intéresser au projet dans 18 mois ou dans 2 ans, sachant qu'il faut au moins 3 ans pour le monter, il ne se passe rien pendant 5 ans. Et donc, si quelque chose est prévu, qui est déjà un

peu dessiné, un début de programme, un début d'engagement des logeurs, ça aurait été bien de nous le présenter en commission. Je ne dis pas que ça ne peut pas se faire, mais peut-être qu'à la prochaine réunion de commission, on l'aura. Mais je trouve que ça serait bien.

Madame le Maire

Pour cette tour, qui est pour le moment, la seule tour qui va être démolie, ça ne transforme pas complètement cette entrée de quartier pour l'instant, là ce n'est pas envisageable. Par contre l'étude qui va être faite, du 1 au 17 rue du Petit-Chênois, pour voir comment faire évoluer cet endroit, le requalifier, détruire, faire des espaces publics... je suis tout à fait d'accord. Néanmoins, on peut avoir une attention de la part des bailleurs sociaux de reconstruire en logements sociaux ou de faire de l'accession à la propriété et qu'on se heurte à la difficulté de ne pas pouvoir le réaliser, je pense, notamment à l'accession à la propriété, parce que l'on n'a pas de demande. Pourquoi je dis cela ? Parce que c'est exactement ce qui est arrivé sur le cœur de quartier lorsque nous avons voulu reconstruire quelques petites maisons de ville mitoyennes, on n'a pas trouvé preneur, Néolia a fait une étude pour imaginer et contacter des gens susceptibles de venir s'installer là et acheter des maisons pour essayer de maintenir la mixité sociale qui existe encore sur le quartier, même si elle est moins prégnante qu'avant et ça n'a pas marché. Il y a aussi l'image du quartier et notamment la sécurité qui fait que si ça ne se passe pas trop bien dans le quartier, vous ne ferez pas venir les gens. Il faut que la tranquillité et la sécurité reviennent dans ce quartier pour que les habitants aient envie, un jour, de revenir, acheter, s'installer là, et d'investir à cet endroit. C'est sûrement possible puisque ça a été possible dans les années 60 et 70. Ce quartier, tout le monde voulait l'habiter, parce que les logements étaient, pour l'époque très bien. C'était souvent des gens qui travaillaient chez Peugeot qu'ils soient techniciens, ingénieurs, professions intermédiaires, ouvriers, qui avaient des revenus qui leur permettaient d'investir un peu et tout se passait bien. Mais on voit au fil des années, avec la désindustrialisation, on ne le dit jamais assez, quand il y avait 44 000 salariés chez Peugeot et qu'aujourd'hui, ils sont un peu plus de 7 000, il y a moins de gens qui ont des revenus importants, il y en a moins qui veulent investir et puis, il y a quand même une paupérisation de la société, on le voit bien, c'est comme ça partout en France, sur fond d'insécurité. On peut appeler la mixité sociale de tous ses vœux, on peut la crier, mixité ! Mixité ! Mais si on n'offre pas aux gens, la paix légitime qui est pour moi, le premier des droits, ils ne viendront pas. On peut toujours faire n'importe quoi. Donc, il faut commencer par là.

Je vais donner la parole à Bernard LACHAMBRE qui l'a demandée.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je voulais intervenir par rapport à la première remarque de Denis SOMMER, je ne m'oppose pas du tout, je voterai pour la délibération, mais j'acquiesce. Pour avoir habité de l'autre côté, au 16 rue du Petit-Chênois, pendant un certain temps, c'est un coin que je connais, c'était la Poste dans le temps donc je connais assez bien ce secteur, c'est là-dedans qu'il y a le local de la CSF. Il y a eu, c'est vrai, une rénovation, pas lourde comme on l'a sur d'autres bâtiments, mais c'est une rénovation qui a eu lieu, il y a nettement moins de dix ans. Je n'ai pas en mémoire les dates, je n'ai pas cherché, mais c'était il y a peu de temps qu'il y avait des échafaudages là-dessus. Alors, moi, je dis que l'on a besoin d'avoir une vraie vision à moyen terme, long terme peut-être pas, mais disons à plus de 5 ou 10 ans quand on fait ces opérations-là, parce qu'à la fin, c'est quand même de l'argent public.

Madame le Maire

On est d'accord !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Donc, moi, je suis navré de voir que l'on a fait des travaux, à l'extérieur, certes, mais on en a fait aussi à l'intérieur : on a refait un hall, on a refait des choses comme cela... c'est peut-être marginal, mais au niveau de l'impression que ça donne pour les gens, je pense que c'est important.

Je voulais rebondir un petit peu par rapport à cela, je crois que c'est au 19 de la rue Debussy, je ne suis pas tout à fait sûr du numéro, mais un peu après le Foyer Domon, à droite quand on vient de

passer le Foyer Domon, ça doit être le 19 il me semble, il y a des travaux qui ont été engagés, il n'y a pas très longtemps, peut-être un mois, je ne sais pas exactement, pour faire une rénovation qui me semble assez lourde. Quand on parle au niveau des problèmes que l'on peut avoir, je pense que le numéro 19 de la rue Debussy, c'est quand même un endroit où il est extrêmement difficile d'habiter parce qu'il y a quand même de grosses difficultés. Pour connaître des gens qui y habitent... On rénove et je ne suis pas contre la rénovation de ces logements, par contre j'ai deux remarques, c'est que j'espère que dans 5 ou 10 ans, on ne va pas nous dire : « On va le démolir parce que finalement, on se rend compte que ce n'est pas jouable ». Et d'autre part, c'est montrer que l'on est capable de faire des choses en rénovation. Celui-là peut-être qu'il faut le démolir, je ne veux pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais ça n'empêche que je crois que l'on est capable de faire des choses qui sont très bien. Quand j'étais responsable du Conseil de quartier entre 2008 et 2014, on avait fait une visite à Fribourg, on avait été regarder comment ils faisaient les rénovations. Ils avaient un quartier où il y avait cinq tours comme ça. Ça ressemblait au quartier Gauguin. Ils étaient à mi-travaux, ils avaient rénové deux tours et ils arrivaient à faire du bâtiment passif où les gens avaient envie de revenir vivre. Je crois que l'on a besoin de solliciter les entreprises pour qu'elles fassent mieux que ce qu'elles font. Mais peut-être faut-il aussi qu'elles soient accompagnées. On a le pôle énergie qui n'est pas loin de chez nous, qui est là et qui fait des formations. Mais je crois qu'il faut qu'on regarde aussi au niveau de nos voisins parce que l'on a des voisins qui sont capables de faire vraiment des choses très, très bien. Donc, inspirons-nous-en et essayons d'améliorer les situations et d'avoir cette vision à long terme pour que l'on ne fasse pas de la rénovation et de la démolition après.

Madame le Maire

Très bien. Gisèle CUCHET.

Madame Gisèle CUCHET

Je vois que l'on polémique sur les immeubles de la Petite-Hollande que l'on a démolis, mais je rappelle qu'à la Chiffogne, on a voté, il n'y a pas longtemps, la destruction des immeubles rue Nodier et eux aussi avaient été rénovés à l'extérieur et même les menuiseries, et puis on n'a pas tant palabré. C'est un constat.

Madame le Maire

Nous allons voter sur cette délibération... Denis SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

On est d'accord sur l'idée de la mixité sociale, ce n'est pas parce qu'on propose des appartements à vendre ou de la maison à vendre que forcément ça se vend, on est d'accord là-dessus. Par contre qu'il y ait déjà quelques idées sur les parties d'aménagement, construction par construction, espaces verts, quelle vocation... je trouve que ça, c'est un travail intéressant qui permet aussi de booster le dialogue avec les organismes logeurs pour faire avancer les projets et leur donner du rythme. Parce que c'est extrêmement important, je crois, pour les habitants de ne pas donner le sentiment de la déshérence. Il n'y a rien de pire que le vide et quand il y a des espaces qui sont dégagés comme ça, qui donnent ce sentiment de vide et qu'il n'y a pas de projet identifié par les gens, on perd confiance. Et je pense que c'est important, une fois que les pelleteuses sont passées, que l'on a démoli, qu'il y ait le gros panneau qui dise : « Dans un an, dans deux ans, dans trois ans... voilà quelques idées d'aménagement sur le secteur », ça, ça donne confiance.

Madame le Maire

C'est le but de l'étude.

Monsieur Denis SOMMER

Une dernière chose sur l'ANRU. Je fais partie de ceux, peut-être m'avez-vous entendu par le passé, qui ont toujours critiqué la démarche de l'ANRU, toujours ! Et j'avais dit, il y a quelques années maintenant, c'était en 2012 ou 2013, que l'on était en train de faire de graves erreurs, parce qu'à

l'époque, il fallait un an pour démolir, je me rappelle de techniciens de l'ANRU qui étaient dans un bus qui ont visité la ville dont j'étais Maire, Grand-Charmont, et depuis le bus, ils désignaient les immeubles qui devaient tomber. Dans les immeubles, il y a des gens qui vivent, qui ont une histoire, 1/3 de la population était là depuis plus de 35 ans. Comment vous pouvez décider comme ça, sans véritable partie d'aménagement, sans savoir ce que l'on allait faire à la place, des démolitions ? Résultat des courses dans nos quartiers, mais c'est vrai à la Petite-Hollande, c'est vrai à Grand-Charmont, c'est vrai à Bethoncourt, c'est vrai à Audincourt, ou à Valentigney, il y a moins de mixité sociale aujourd'hui, dans ces quartiers que l'on en avait avant l'ANRU alors que le principal objectif de l'ANRU et à l'époque dans les discours de BORLOO, qui était Ministre de la Ville, le premier objectif écrit en gros sur le fronton de l'ANRU, c'était la mixité sociale. C'est un total échec de ce point de vue, parce que je pense que le principe qui a consisté à démolir pour refaire de la ville après, je pense que c'était une très grave erreur, on a la chance d'avoir des quartiers qui sont très aérés, avec beaucoup d'espaces. Il fallait reconstruire le quartier sur les espaces vides, libérer de l'espace avec les démolitions, mais que l'on fasse ça sur dix ans, ça permettait de fidéliser aussi toute une partie des populations, qui, comme vous le disiez étaient aussi attachées au quartier, on a nos amis, nos associations, le commerçant ou la commerçante que l'on aime bien, de pouvoir rester là. Alors que ceux qui étaient en situation les moins en difficulté, ils ont quitté le quartier. Et on a moins de mixité et ça, ça a été une fâcherie permanente avec l'ANRU parce que cette démarche était totalement bureaucratique et quelque part déshumanisée et ça a conduit à des résultats qui ne sont pas bons.

Madame le Maire

Moi, je maintiens quand même que s'il y a la tranquillité dans un quartier, les gens reviendront. S'il y a des équipements publics comme il y en a, à la Petite-Hollande, ils viendront parce qu'ils pourront aussi aller à la piscine, emmener leurs enfants au Jules Verne. Mais ils souhaitent vivre tranquillement, le soir, le week-end, la nuit et tant que ce problème-là ne sera pas vraiment pris en compte et réglé, je ne dis pas que c'est facile, les gens partiront, ce n'est pas spécial à la Petite-Hollande, c'est partout comme ça en France en ce moment.

Monsieur Denis SOMMER

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Exact, c'est vrai, pourvu qu'on lui donne les moyens de ses ambitions.

Nous allons voter sur cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 4 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Démolition partielle de 20 logements situés aux 6-10 rue Ravel et 37 garages – Néolia ».

4. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – DÉMOLITION PARTIELLE DE 20 LOGEMENTS SITUÉS AUX 8-10 RUE RAVEL ET 37 GARAGES – NÉOLIA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

C'est presque la même question, il s'agit cette fois, de 20 logements, qui sont situés au 8 et 10 rue Ravel ainsi que 37 garages. Cette fois-ci, ça répond au souhait de Denis SOMMER, cette démolition partielle est dans le cadre d'une étude globale sur le secteur pour permettre de pouvoir aller et venir, dans un environnement très agréable fait d'espaces publics, d'une voie cyclable, de modes de déplacements doux depuis le nouveau centre commercial jusqu'à Lou Blazer en passant par le parvis

du Jules Verne. On imagine cet espace libéré et complètement requalifié pour offrir de beaux espaces et une vue qui sera normalement agréable. Ces logements seront détruits à partir de 2022. Il reste encore un certain nombre de ménages à reloger et ce relogement est prévu entre maintenant et l'année prochaine avec une démolition prévue à la fin de l'année 2022. Dans le même esprit que la délibération précédente, il vous est proposé d'accepter cette nouvelle démolition.

Vous avez les photos de ce qui va être démoli. Et l'immeuble attenant à ce qui va être démoli sera, bien sûr, complètement réhabilité : isolé phoniquement, thermiquement, pour offrir de meilleures conditions de vie aux habitants qui resteront là.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Céline MZOUGHJ momentanément absente-

Madame le Maire

Question n° 5 « Propriété 2, rue de Bethoncourt – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local Doubs Bourgogne Franche-Comté ».

5. PROPRIÉTÉ 2, RUE DE BETHONCOURT – CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DOUBS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Il s'agit de l'achat par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier local (EPF), d'un bâtiment situé 2 rue de Bethoncourt, situé dans le triangle qui est entre la route qui va sur Grand-Charmont et la route qui va sur Bethoncourt. Ce bâtiment appartient à la ligue de foot de Franche-Comté, qu'elle avait acheté il y a quelques années, et c'était son siège. La restructuration de la ligue au niveau régional fait que la ligue se sépare des biens immobiliers sur le territoire de l'Agglomération pour se recentrer sur Dijon.

Le bien correspond à un ensemble immobilier à usage tertiaire construit sur les plans d'un architecte sur deux niveaux et sur un sous-sol complet, avec une surface utile de 643 m². Il comprend 13 bureaux et des « open-spaces », la superficie du terrain est de 3 180 m².

Il s'agit d'une acquisition amiable de l'ordre de 650 000 € sur proposition des Domaines, que nous ferons au titre du renouvellement urbain de ce quartier.

En effet, le foncier qui se situe entre l'école Louis SOUVET et l'école Sous-la-Chaux est en complète modification et transformation et lorsque nous avons été informés de la vente de cette maison, dans un souci de cohérence avec l'évolution du quartier, nous avons souhaité acheter ce bâtiment. Il s'agit d'une réserve foncière dans laquelle nous pouvons tout à fait imaginer mettre des professions libérales, du tertiaire, voire du logement dans les étages.

Nous vous proposons ce soir de respecter l'avis des Domaines et de demander à l'EPF d'acheter pour notre compte ce bâtiment. Je vous rappelle les conditions d'achat de l'EPF :

- frais de portage annuels de 1 % pour les quatre premières années hors impôts et remboursement des taxes foncières qui seront donc à la charge de la Ville
- de se porter acquéreur de ce bâtiment que nous rachèterons une fois que le projet sera complètement déterminé sur cet espace, à savoir que nous avons déjà des demandes pour occuper le bâtiment qui est extrêmement bien placé, sur un axe structurant très passant et qu'il faut que notre projet mûrisse pour les années qui viennent.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Nous serons d'accord, évidemment, par contre le rapport 37, nous allons voter par rapport à ce bâtiment. Vous allez nous demander notre avis par rapport à la continuité de l'ERP, vous avez déjà un projet, vous venez d'en décrire quelques mots, vous avez également cité ce lieu que l'on élargirait au Triangle du Congo, c'est bien dans la nouvelle agglomération qui se dessine avec un resserrement autour de l'autoroute que cette situation stratégique du Triangle du Congo est évidemment à mettre en relation avec cela, et je pense, qu'il faut, je ne vais surtout pas vous donner de leçon, un travail important pour avoir un nouveau quartier exceptionnel, quelque chose qui va assurer le fait que Montbéliard rayonne aussi par un nouveau type de constructions. Parce que dans votre propos, vous limitiez un peu à la zone école Louis SOUVET et l'ancienne école, alors qu'il doit y avoir un peu plus de 20 hectares, facilement, de ce Triangle du Congo et ma question est : lorsque l'on votera le rapport n°37, on va voter sur un projet, sur une idée que vous avez, pour vous suivre, pouvez-vous déjà préciser au-delà de ce que vous venez de faire, les professions libérales... parce que ça va conditionner aussi, si on commence rapidement à mettre quelqu'un ça va aussi conditionner la suite, je pense. Il faudrait peut-être prendre un certain temps pour avoir une vision plus globale.

Madame le Maire

Oui et non. Vous savez, c'est l'occasion qui fait le larron et notre projet qui est, pour le moment à l'état embryonnaire, on pourrait très bien imaginer accueillir des professions libérales, c'est le cas en ce moment, il y a des personnes qui nous ont sollicités. Pourquoi pas des médecins qui viendrait là, ou des kinés... c'est vraiment quelque chose sur lequel il faut réfléchir, et moi, je me proposais de travailler avec l'association qui vient de Grand-Charmont qui a acheté le bâtiment du Comité d'Etablissement Peugeot : L'APASAD qui a acheté ce bâtiment, c'est une association qui fonctionne très bien et qui a de très nombreux salariés, ils s'étaient intéressés au bâtiment de la ligue, mais c'était trop petit pour eux. On pourrait tout à fait imaginer avec eux une complémentarité. Je ne peux pas vous en dire plus parce que le projet n'est pas du tout mûri, mais il faudra travailler avec tous ces acteurs qui sont présents, pour pouvoir faire quelque chose de cohérent sur cet espace foncier d'entrée de ville du côté de Sochaux. Sachant que le Triangle du Congo n'appartient pas à la Ville de Montbéliard, mais appartient à PMA et qu'il faudra bien sûr, dans la prolongation de ce que je viens de dire travailler avec l'Agglomération. Dès que nous aurons un peu plus étudié les choses, nous reviendrons vers vous pour vous en informer.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 6 « Rue Armand Bloch / Rue Jacques Foillet – Convention pour transfert de la voirie et de l'éclairage public dans le patrimoine communal avant incorporation dans le domaine public ».

6. RUE ARMAND BLOCH / RUE JACQUES FOILLET - CONVENTION POUR TRANSFERT DE LA VOIRIE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL AVANT INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Il s'agit d'un terrain qui est situé à l'extrémité de la rue Armand Bloch qui a été acheté, il y a quelques années par la société SOREBATI pour en faire de la promotion immobilière tertiaire ou commerciale. La société souhaitait étendre sa maîtrise foncière sur un terrain municipal contigu et nous demande à terme de rétrocéder la voirie et l'éclairage à la Ville de Montbéliard.

Dans cette perspective, une convention pourrait être conclue avec SOREBATI qui précise les préconisations de la Ville de Montbéliard et les conditions du transfert. C'est quelque chose que nous faisons habituellement lorsqu'un endroit de la ville se développe par un investisseur privé.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 7 « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Blancheries – Modification du dossier de réalisation – Passerelles – Rétrocessions ».

7. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC) DES BLANCHERIES – MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION – PASSERELLES - RÉTROCESSIONS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vais faire très court. En 2011, quand le projet des Blancheries a démarré, une délibération a été votée en Conseil Municipal qui disait que les grandes passerelles Nord, Sud, Est et Ouest étaient gérées par la Ville de Montbéliard et les petites passerelles perpendiculaires qui reliaient les bâtiments, étaient gérées par les bailleurs des différents bâtiments. Cette manière de découper les choses est extrêmement compliquée et difficile à gérer. Nous proposons ce soir, de récupérer l'ensemble des passerelles, qu'elles soient principales ou secondaires et de les gérer, ça simplifiera les choses pour tout le monde.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 8 « Bilan de l'action foncière – Année 2020 ».

8. BILAN DE L'ACTION FONCIÈRE – ANNÉE 2020

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous devons présenter au Conseil Municipal les orientations en matière de politique foncière. Au cours de l'année 2020, trois grandes orientations ont été prises par la Ville :

- la poursuite de l'aménagement de la rue Jacques Foillet avec la cession d'un terrain municipal sur lequel la société SOREBA souhaite développer un projet de construction de maison médicale aux fins d'accueillir des généralistes et des spécialistes pour compenser le départ de l'hôpital et le vieillissement des professionnels de santé sur le secteur montbéliardais.
- la cession d'une emprise foncière dans le Quartier Debussy-Massenet à l'ADAPEI dans l'objectif de créer un Centre de ressources médico-sociales qui constituera une plateforme pour accompagner 300 enfants et adolescents déficients intellectuels, autistes et polyhandicapés et leurs familles. Le bâtiment est en cours de construction et avance vraiment bien.
- la gestion optimisée du patrimoine communal avec la cession à l'Association Mennonite du terrain municipal situé à la Combe aux Biches là où ils ont déjà une activité.

Sur les autres secteurs :

- Les Hexagones c'est l'EPF qui s'en occupe.
- SEDIA dans le cadre du Mont-Chevis, continue la commercialisation de parcelles à vocation d'habitat individuel, commencé il y a plusieurs années.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Nous prenons acte, il n'y a pas de vote si j'ai bien compris.

Madame le Maire

Oui, il n'y a pas de vote.

Monsieur Éric LANÇON

C'est simplement un rappel pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté par rapport à notre position sur le point n°1 sur la « construction d'une maison médicale aux fins d'accueillir des généralistes et des spécialistes » où nous avons été interpellés par rapport à notre position. Nous rappelons qu'il n'y a aucun souci sur les spécialistes, on rappelle notre position sur les généralistes tout simplement, c'est un peu les renards libres dans le poulailler, pour reprendre un vieil adage. On est en train de se rendre compte qu'il y a une désertification de plus en plus importante, quand on prend le nord de Montbéliard avec un grand périmètre, les généralistes ne viennent pas, ne veulent pas venir et s'en vont et on va poser une question : est-ce que c'est une zone franche ?

Madame le Maire

C'est une zone franche, mais qui a beaucoup moins d'intérêts financiers qu'elle pouvait en avoir précédemment.

Monsieur Éric LANÇON

Mais ça reste une zone franche.

Madame le Maire

Ça reste une zone franche.

Monsieur Éric LANÇON

Comme vous citiez tout à l'heure des généralistes dans l'ex ligue de foot de Bourgogne-Franche-Comté, avec la proximité de la maison médicale de Grand-Charmont, je ne suis pas sûr que ça attire des généralistes. C'est toujours notre crainte. Je connais des médecins qui vont aller là-bas obligatoirement pour des conditions de travail, pour tout cela, je pense que ça crée un déséquilibre, on voulait tout simplement rappeler cela. Mais nous prendrons acte.

Madame le Maire

Ce n'est pas parce que l'on s'inquiète qu'il est suffisant de s'inquiéter pour un éventuel départ ou non-arrivée de généralistes. La question est la suivante : au prétexte que des généralistes partent en retraite, faut-il passer à côté de ce très beau projet d'une maison de santé sur Montbéliard ? Sûrement pas. J'ai rencontré depuis que nous avons voté cette délibération en décembre, de très nombreux Montbéliardais qui me disent : « Vous avez raison de faire ça. Il faut faire comme à Belfort, où la maison de santé fonctionne extrêmement bien » et les gens se déplacent facilement. Il y a plein de transports en commun, vous le savez aussi. Passer à côté de cette opportunité serait complètement irresponsable. J'entends bien ce que vous me dites avec les généralistes, mais aujourd'hui, il n'y a

pas de maison de santé et ils ne s'installent pas plus dans les quartiers. On voit bien aujourd'hui qu'il y a un phénomène chez les médecins qu'ils soient spécialistes ou généralistes à vouloir s'installer avec d'autres confrères ou consœurs. Ce n'est pas de ma faute, ce n'est pas de la vôtre, c'est la manière dont, aujourd'hui, les médecins travaillent. Ils veulent travailler dans un établissement où ils ne sont pas seuls, où ils peuvent discuter et travailler en équipe ce qui est beaucoup plus difficile quand on est seul dans un cabinet. C'est un fait, les médecins veulent travailler comme cela. On peut le regretter, mais une fois qu'on l'a regretté, que fait-on ? Donc, moi, j'ai cette proposition d'investisseurs locaux qui veulent investir comme ils l'ont fait, ce sont les mêmes que ceux qui sont installés à Belfort, ils veulent installer à Montbéliard. Au prétexte que les généralistes ne veulent pas aller à la Chiffogne ou je ne sais où, je ne vais pas dire : « Circulez, il n'y a rien à voir », c'est une opportunité, je le rappelle, formidable et je suis très contente de cette installation. Et les Montbéliardais et pas qu'eux, les habitants du Pays de Montbéliard seront très contents de pouvoir enfin se faire soigner, facilement, rapidement, sans être obligé d'aller soit à Mulhouse, soit à Besançon, parfois même dans le Sud de la France. J'entends des Montbéliardais dire qu'ils profitent de leurs vacances ou d'aller chez leurs enfants ou autres, pour aller chez l'ophtalmo... on ne peut pas accepter ça. Nous sommes allés avec plusieurs élus visiter la maison de santé de Belfort, c'est une grande réussite. J'entends bien que si ça avait pu être installé ailleurs qu'à Montbéliard, ça aurait été très bien, mais j'ai dit oui immédiatement parce que l'opportunité, on ne pouvait pas passer à côté.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Vous vous fâchez...

Madame le Maire

Non, je ne me fâche pas mais j'ai l'impression que vous entendez mal.

Monsieur Éric LANÇON

Je voulais simplement dire qu'à l'hôpital, il y a de plus en plus de professions paramédicales, il y a des kinés maintenant, il me semblait que l'opportunité était aussi ici, parce que parking, etc. Je parle des généralistes, évidemment, vous citez la maison de Belfort, l'opportunité était aussi ici, dans des locaux rénovés, ou il y a de nombreuses professions, où il va y avoir des appartements où il y aura des personnes âgées, la place des généralistes était aussi là-bas, tout simplement et je ne pense pas que vous me contredirez.

Madame le Maire

Intellectuellement, oui Monsieur LANÇON. Mais quand l'hôpital a été racheté par les investisseurs que nous connaissons tous, on a fait des réunions, ça m'a été reproché y compris par vous-même, de faire des réunions parce que j'allais prendre des médecins du centre-ville pour qu'ils montent à la Chiffogne dans l'ancien hôpital. Maintenant, vous me dites, vous allez prendre les médecins qui restent pour les emmener au Pied des Gouttes. À un moment, il faut que les choses avancent. On ne sait pas faire autrement, ce n'est pas spécial à Montbéliard, c'est comme cela. Il y aura une quarantaine de médecins spécialistes qui viendront là, de dentistes dont on manque aussi cruellement. Ça serait de la folie que de refuser cela. Donc, je persiste, je suis très contente et très fière de l'installation de cette maison de santé au Gros Pierrons et mes collègues aussi.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste pour profiter, dans la mesure où nous sommes sur cette question, l'EPF gère l'acquisition des fonds de commerce sur les Hexagones, c'était pour savoir où l'on en était.

Madame le Maire

L'EPF est en négociation avec certains commerçants qui restent à l'intérieur des Hexagones, donc, je ne vous en dirai pas beaucoup plus, mais les choses avancent bien. On est bientôt, normalement, au

bout de cette longue procédure d'achat, sur le prix de cession, sur le prix de transfert... il reste 5 à 7 cellules à acheter et ça va vraiment dans le bon sens. Certaines professions libérales qui doivent s'installer dans le pôle médical vont pouvoir prendre possession des lieux dans environ un mois. Après, il reste six mois de travaux et en début d'année, le pôle médical sera opérationnel et dans les deux mois qui suivront, le centre commercial sera ouvert et offrira vraiment aux habitants de la Petite-Hollande, une surface alimentaire et des commerces qui aujourd'hui manquent en termes de nombres et de qualité.

Nous prenons acte de cette délibération.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n° 9 « Salles municipales – Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale – Elections départementales et régionales ».

9. SALLES MUNICIPALES – MISE À DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Cette autorisation a été donnée très récemment, en date du 19 mai 2021, puisque nous ne pouvions pas avant, en raison de la crise sanitaire. Cinq salles sont mises à la disposition de ceux qui le souhaiteraient :

- Salle rue Renaud de Bourgogne
- Salle Thourot
- Salle Mouhot
- Salle polyvalente Victor Hugo
- Le gymnase du Coteau Jouvent

À savoir que jusqu'au 9 juin, seuls 35 % de l'effectif maximal est autorisé et on passera à 65 % à partir du 9 juin.

Comme à l'accoutumée, s'il y a une demande, vous devez écrire à la Ville et fournir tout ce qui concerne les assurances, la sécurité...

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Et maintenant de la question n°10 à la question n°25, je laisse la parole à Eddy STAMPONE.

Question n°10 « Compte de Gestion – Année 2020 – Budget Principal – Approbation ».

10. COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2020 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Nous commençons par l'approbation du Compte de Gestion qui a été établi par le Comptable Public en prenant en compte les dépenses et les recettes que nous lui avons transmises.

Le résultat, vous l'avez eu en annexe des rapports, pour l'exercice 2020, s'établit à 3 202 229,54 €.

C'est le résultat issu des mandats de dépenses et des titres de recettes qui ont été transmis au Comptable Public et il est conforme, on le verra tout à l'heure, avec le Compte Administratif.

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites, considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur l'exacte conformité du résultat du Compte Administratif et du Compte de Gestion : L'ordonnateur ayant visé et certifié conforme le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission compétente, d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2020 relatif au Budget Principal de la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 11 « Compte de Gestion – Année 2020 – Budget annexe du service public des cimetières – Approbation ».

11. COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2020 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIÈRES - APPROBATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Même chose pour le budget annexe des cimetières, le Comptable Public a établi le résultat du budget annexe des cimetières à 9 995,62 €. Ce résultat, on le retrouvera également tout à l'heure, à l'occasion de l'examen du Compte Administratif.

Je vous fais grâce des différents visas et statuant.

L'ordonnateur ayant visé et certifié conforme le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission compétente d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2020 relatif au budget annexe du service public des cimetières.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Maintenant, je m'en vais.

- Madame le Maire quitte la salle. Monsieur Alexandre GAUTHIER prend la présidence-

Monsieur Alexandre GAUTHIER

En l'absence du Maire, je vais reprendre la suite. Nous passons à la question n°12 avec Eddie STAMPONE.

12. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Nous allons à présent étudier et analyser le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif qui vous est présenté ce soir retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant l'année 2020. Il prend en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes.

Si le Budget Primitif est un document prévisionnel des recettes et des dépenses de l'exercice au titre duquel il est voté, le Compte Administratif en revanche retrace l'exécution budgétaire de l'année précédente.

Il permet à notre assemblée d'exercer un contrôle sur le Comptable Public et l'exacte exécution des mandats de dépenses et des titres de recettes qui lui ont été transmis et il permet également d'exercer un contrôle sur l'exécution budgétaire réalisé par le Maire, de vérifier que les dépenses et les recettes ont bien été réalisées tel que le prévoyait le budget.

Il permet de déterminer le résultat comptable que nous affecterons définitivement à l'issue de l'adoption du Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2020 est fortement marqué par la crise sanitaire qui sévit depuis le début de l'année 2020. C'est ainsi que nous avons dû adapter nos prévisions à l'occasion de deux Décisions Modificatives avec toutes les incertitudes autour des dépenses supplémentaires et au contraire des dépenses diminuées, mais aussi des pertes importantes de recettes.

Grâce à notre surveillance accrue, exercée sur les finances de la Ville, sur les finances des Montbéliardais au final, nous avons maîtrisé le budget. Les résultats, le niveau d'endettement et les ratios financiers sont favorablement orientés malgré une exécution budgétaire atypique.

Le CA 2020 retrace aussi, dans les comptes, nos choix politiques forts :

- l'absence d'augmentation des taux des impôts locaux pour ne pas pénaliser les Montbéliardais ;
- la maîtrise de l'endettement tout en intervenant dans le champ économique par un programme d'investissement fort ;
- le soutien à l'économie locale et plus particulièrement à nos commerçants, cafetiers, restaurateurs et hôteliers qui ont lourdement souffert avec près de cinq mois de fermeture en 2020, pour les cafetiers et les restaurateurs et qui n'ont débuté l'année 2021 que le 19 mai ;
- notre contribution résolue au maintien de l'ordre républicain par une volonté politique sans concession en faveur de la sécurité des Montbéliardais et l'année 2020 a démontré à quel point il est nécessaire de se battre contre celles et ceux qui s'attaquent à l'ordre républicain, à la tranquillité publique, l'un des piliers de notre République pour s'attaquer au final à la République ;
- notre soutien fort au CCAS qui a tant œuvré en cette année ;
- notre soutien également affirmé aux forces vives de Montbéliard ;
- au monde associatif qui a bénéficié du versement total de leur subvention de fonctionnement malgré l'absence d'activité partielle ou totale ;
- notre action en faveur de la jeunesse, de l'enseignement, du sport et de la culture ;
- notre volonté de prendre en compte le respect de l'environnement et de la protection climatique dans l'action municipale.

Je vous propose à présent d'examiner plus précisément le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Il s'achève sur un résultat global de 1 160 694,69 €. Dans le détail :

- le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 4 879 993 €
- les dépenses de fonctionnement à 38 710 764 €
- les recettes de cette section à 43 477 338 €

Au BP 2020, nous avons reporté 113 419 € du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à 1 677 764 € hors report, ainsi les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 14 937 477 € et à 12 789 710 € en recettes d'investissement.

Au BP 2020, nous avons reporté le résultat de la section d'investissement de 2019 qui s'élevait à 470 543 €.

En prenant en compte les dépenses et les recettes engagées, le besoin de financement s'établit à 3 719 298,90 €.

Nous proposerons d'affecter définitivement ce résultat en virant volontairement en section d'investissement la somme de 1 070 727 € et en maintenant 89 967 € en section de fonctionnement, mais nous verrons cela dans la suite de ce Conseil Municipal.

Les niveaux de réalisation des crédits témoignent de l'agilité dont a fait preuve l'équipe municipale pour agir, notamment en soutenant l'investissement malgré les incertitudes qui ont émaillé l'année 2020.

Le niveau de réalisation des dépenses est inférieur à celui de l'année 2019 pour ce qui concerne la section de fonctionnement, et s'établit à 92 % contre 95 % en 2019, mais elle est largement supérieure à celle des communes de même importance pour lesquelles le taux de réalisation est en moyenne de 86 %.

Les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 ont freiné l'activité de la collectivité et cela se ressent dans nos comptes.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le niveau de réalisation est supérieur à celui de 2019 s'établissant à 78 % contre 77 % en 2019. Il est bien supérieur aux taux des communes de la même strate démographique qui est à 47 %.

Cette situation témoigne de la volonté de notre équipe d'apporter son soutien à l'économie dès que cela a été possible, c'est-à-dire dès la sortie du premier confinement et dès l'installation du Conseil Municipal.

Je vous propose de revenir un peu plus dans le détail en commençant par :

La section de fonctionnement :

Les recettes de l'exercice 2020 sont inférieures de 929 000 € à celle de l'année 2019.

Le montant des produits et des services et du domaine s'élève à 1 801 000 €, c'est le chapitre qui supporte la baisse de recettes la plus importante avec une diminution de 1 092 000 € entre 2019 et 2020, soit une baisse de 37 %. Elle est directement liée à la situation sanitaire qui nous a obligés à fermer de nombreux équipements publics ou à limiter des activités qui ont, de ce fait engendré moins de fréquentations. C'est ainsi que l'annulation du Marché de Noël a entraîné une baisse de recettes de près de 377 000 € et qui concerne principalement les locations de chalets.

La baisse de nos recettes s'observe également pour ce qui concerne les redevances périscolaires, notamment la restauration scolaire, la location du centre de Charquemont, les entrées à la piscine, au cours de natation et aux activités d'aquagym, les inscriptions aux activités sportives municipales, les

inscriptions au Jules Verne, à la médiathèque, aux musées... bref une baisse de toutes ces activités qui, chacune dans son domaine, participent au plaisir de vivre à Montbéliard.

Les recettes de stationnement diminuent également de manière importante, la baisse globale s'établissant à plus de 256 000 €.

Outre la moindre fréquentation, l'équipe municipale a pris la décision de rendre gratuit le stationnement à de nombreuses reprises. D'abord à l'occasion du premier confinement, puis pour soutenir l'activité commerciale au centre-ville. C'est une action forte en faveur de nos commerçants, restaurateurs, cafetiers et hôteliers.

Les impôts et taxes diminuent également avec une diminution de recettes de 191 000 € pour s'établir à 31 370 000 € soit 75 % de nos recettes de fonctionnement. La diminution constatée est due au changement d'imputation budgétaire de l'impôt sur les spectacles inscrits dorénavant au chapitre dotations et participations, elle intègre la baisse de plus de 86 000 € suite à la décision d'exonérer de droit de place les terrasses des cafés et restaurants et d'exonérer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Là encore, la municipalité a fait le choix du soutien aux acteurs économiques de notre ville en les exonérant de droits qui auraient grevé leur résultat dans une période très compliquée pour eux. Le montant perçu des taxes ménagères augmente du fait de la revalorisation des bases votée par le législateur en Loi de Finances. Les taux étant inchangés depuis 2003. Les taxes foncières sur le bâti constituent la part la plus importante, il est à noter que c'est la dernière année de perception par la Ville de la taxe d'habitation sur les résidences principales, puisque dès 2021, nous percevons la part autrefois départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties.

La recherche d'une dynamisation des bases par la création de bases nouvelles et de qualité notamment grâce à la réhabilitation des Hauts du Miémont constitue un objectif de la municipalité.

Les dotations et participations augmentent de 645 195 € pour s'élever à 7 312 144 €.

L'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine est absorbée par la baisse de DGF dans les mêmes proportions. Je précise que la perte cumulée de DGF soit, près de 18 M€ n'est de loin pas compensée par le gain cumulé de DSU qui se monte à 2,78 M€.

La hausse de ce chapitre est principalement portée par l'imputation pour la première année, de l'impôt sur les spectacles, comme vu précédemment et par une hausse des participations d'entités publiques au titre de projets menés par la municipalité dans le cadre notamment du Contrat Enfance Jeunesse qui est reversée au CCAS, de la politique de la Ville, du dispositif des Cités éducatives, de l'action Cœur de Ville et du renouvellement urbain. Ces financements constituent aussi une reconnaissance de la qualité des projets menés. Par ailleurs, l'État a également apporté des financements dans le cadre de la crise sanitaire, des aides partielles pour l'achat de masques destinés à la population à hauteur de 50 000 € pour compenser la perte de ressources fiscales et domaniales également et pour l'aide du plan de relance de l'économie du livre.

Enfin, les produits de gestion courante s'élèvent à 939 000 € et sont en baisse de 147 858 €. Ce chapitre intègre les locations de salles et d'équipements et les baux commerciaux qui sont en baisse de 139 000 €.

L'exonération des paiements des loyers accordée aux commerces locataires de la Ville durant les deux périodes de confinement de 2020, constitue aussi une mesure forte en faveur du commerce local qui a particulièrement souffert de la crise sanitaire et 2020 et qui continue à souffrir en 2021.

Tout comme les recettes, les dépenses de fonctionnement diminuent également en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Les dépenses de fonctionnement se sont établies à 35 184 438 € en 2020, en baisse de 1 408 000 € par rapport à 2019.

Le premier poste de dépense est celui des charges de personnel qui constitue 57 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de 20,75 M€, en diminution de 240 000 €.

Le Glissement Vieillesse Technicité a été compensé par les déferés de recrutements. Ce qui marque ce chapitre, c'est bien sûr la crise sanitaire. Si les salaires ont été maintenus durant les deux périodes de confinement, tant pour le personnel permanent que pour le personnel temporaire, la fermeture de nos équipements et de nos services a entraîné un moindre recours au personnel temporaire. Également les astreintes et les heures supplémentaires ont été moins nombreuses.

Néanmoins, sur décision de la municipalité, nous avons eu recours à davantage d'emplois saisonniers durant la période estivale et nous avons versé une prime aux 80 agents ayant travaillé en contact avec la population durant la première période de confinement. Je rappelle également que nous avons maintenu aussi les emplois temporaires alors que rien ne nous y obligeait.

Les charges à caractère général, s'élèvent à 7,9 M€ soit, 23 % des dépenses de fonctionnement en baisse de plus de 1 M€.

Tous les postes sont en baisse en lien direct avec le contexte sanitaire et la baisse de l'activité durant l'année 2020 ou la fermeture d'équipements en raison des décisions gouvernementales. C'est le cas pour les frais de gardiennage, les fêtes et cérémonies, les fournitures d'entretien, les achats d'alimentation et les charges de chauffage. En revanche, l'achat de masques a entraîné une dépense supplémentaire de 267 000 € loin de la compensation des 50 000 € attribuée par l'État.

À la veille du déconfinement, nous avons dû nous substituer aux services de l'État pour fournir des masques à la population. Nous y sommes parvenus grâce à la recherche de fournisseurs locaux et en incitant les entreprises qui le pouvaient à fabriquer des masques.

Les collectivités locales souvent maltraitées au niveau national ont su agir rapidement sous l'impulsion de leur Maire pour faire face à une certaine inaction de l'État.

D'autres postes évoluent sans lien avec le contexte sanitaire, c'est notamment le cas pour les dépenses d'électricité qui augmentent de 106 000 €. Nos efforts en termes de consommation, qui a diminué de 12 % sont obérés par l'augmentation du prix de l'électricité.

La déception relative à la hausse du prix ne doit pas cacher notre satisfaction de voir notre consommation diminuer et par là même de voir notre impact sur l'environnement évoluer favorablement. Comme nous l'avons vu à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du Budget Primitif, nous poursuivrons nos efforts dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les dépenses de maintenance du matériel de vidéosurveillance augmentent également en raison notamment des attaques subies. Nous réparerons à chaque fois qu'une caméra sera dégradée, nous remplacerons et nous mettrons en œuvre notre programme d'extension de vidéosurveillance, nous ne céderons jamais à ceux qui s'attaquent à l'ordre public, nous ne leur laisserons jamais le champ libre dans les capacités réglementaires qui sont les nôtres.

Les charges de gestion courante représentent 15 % des dépenses de fonctionnement et s'élèvent à 2,1 M€ soit un niveau quasi constant par rapport à 2019.

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et les participations versées.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations, malgré l'inactivité totale ou partielle des associations, nous avons versé la totalité des subventions de fonctionnement. En revanche en raison des manifestations ou événements annulés, les subventions sur projets ont été réaffectées sur le soutien aux commerces qui ont bénéficié d'un abondement aux fins de développement d'actions et de dynamisation du centre-ville.

Le soutien de la municipalité aux forces vives et aux associations a été réaffirmé en 2020. Le soutien aux associations de commerçants a été renforcé afin de développer des actions devenues traditionnelles et qui constituent aussi un élément d'attractivité comme, par exemple, les actions shopping gagnant.

La subvention d'équilibre versée au CCAS s'est élevée à 2 546 000 €. Il convient de saluer l'excellent travail réalisé par le CCAS au cours de l'année 2020. Malgré le contexte sanitaire, les agents ont continué, entre autres, à assurer les soins infirmiers à domicile, les aides à domicile, les portages de repas, le soutien aux familles en difficulté... bref un soutien au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Les charges financières diminuent de près de 85 000 € par rapport à 2019 et s'élèvent à 758 000 €, elles ont diminué de moitié par rapport à 2014.

Le désendettement de la collectivité a permis cette évolution favorable. L'endettement maîtrisé de Montbéliard constitue un objectif de notre équipe.

Nous pouvons dire que si le contexte sanitaire pèse lourdement sur la section de fonctionnement, la réactivité de nos services et de notre équipe a permis d'en amortir les effets. Malgré la crise, nous avons maintenu notre politique volontariste dans les différents domaines que nous venons d'analyser. Notre soutien spécifique dans le cadre de la crise sanitaire à l'activité économique s'est élevé à 571 000 € en différentes exonérations et pertes volontaires de recettes, ainsi qu'à 136 000 € en subventions de soutien aux commerces. Notre effort dans ce domaine particulier s'établit à 707 000 €. Notre soutien s'est également porté vers les Montbéliardais par l'acquisition de masques pour 277 000 €, par l'embauche de saisonniers supplémentaires et aussi par le maintien des missions du CCAS qui a pu fonctionner aussi normalement que possible grâce à la subvention d'équilibre versée.

Enfin, parce qu'il était nécessaire de remercier celles et ceux de nos agents qui ont été en contact avec nos usagers durant une période, où, rappelez-vous, il n'y avait pas de masques de protection, il y avait une pénurie de gel hydroalcoolique et de virucides, nous avons versé une prime Covid à 80 agents.

À l'issue de l'examen de la section de fonctionnement, il en ressort une épargne brute de 6 356 000 €, c'est-à-dire l'excédent avant remboursement en capital de notre annuité d'emprunt. Le taux d'épargne brute est donc de 15,30 %, le seuil d'alerte étant fixé à 10 %. Ce seuil d'alerte, rappelez-vous avait été franchi en 2014. Le taux 2020 est d'ailleurs le plus élevé depuis 2014.

Ce montant d'épargne couvre sans difficulté, l'annuité en capital de la dette, c'est ce que nous allons voir en analysant à présent la section d'investissement.

Section d'investissement :

L'épargne brute de 6,3 M€ participe à l'autofinancement de la section d'investissement et constitue une recette d'investissement. Ces recettes d'investissement sont constituées des dotations, des subventions reçues de l'autofinancement et de l'emprunt. Elles se sont élevées à 9,2 M€. En 2020, c'est l'autofinancement issu de la section de fonctionnement qui constitue la principale recette d'investissement avec 48 % de nos recettes. Le niveau important d'autofinancement est le résultat d'une gestion saine de la Ville et de la maîtrise de la section de fonctionnement qui constitue la pierre angulaire de toute gestion sérieuse des finances publiques locales. Nous continuerons de surveiller la section de fonctionnement comme le lait sur le feu et chacune de nos décisions est analysée en évaluant son impact sur cette même section.

Les dotations et fonds divers constituent 20 % des recettes d'investissement, ils sont principalement constitués du fonds de compensation de la TVA. Nous avons également perçu près de 350 000 € de taxes d'aménagement, nous en reverserons la moitié à PMA au titre de notre participation aux investissements sur le réseau d'assainissement et enfin, le Souvenir Français a fait un don de 1 500 € à la Ville pour la réfection de la sépulture du Colonel Denfert-Rochereau et nous le remercions chaleureusement.

Les subventions d'investissement reçues se sont élevées à 986 000 € et sont principalement des subventions de cofinancement et le produit des amendes de police reversées par l'État. Enfin, le recours à l'emprunt constitue aussi une recette d'investissement. En 2020, nous avons emprunté 1,5 M€, soit un niveau bien inférieur à ce qui avait été prévu au budget.

Au 31 décembre 2020, le capital des emprunts restant dus s'élève ainsi à 29,5 M€. Ce montant est conforme à ce qui vous avez été annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est pour la première fois depuis de très nombreuses années, inférieur à 30 M€. Le désendettement de Montbéliard était nécessaire après des niveaux jamais atteints avant 2014. Je vous rappelle qu'entre 2014 et 2020, le capital des emprunts restant à rembourser est passé de 40,1 M€ à 29,5 M€. C'est un effort considérable surtout lorsque le désendettement a été mené sans perte de services pour les Montbéliardais, mais par une gestion saine, sérieuse de l'équipe municipale. Nous ne céderons jamais à la facilité de l'emprunt, car ce sont les Montbéliardais qui devront rembourser. Nous n'emprunterons que si cela est nécessaire et en 2020, seuls 1,5 M€ étaient nécessaires. C'est un choix politique qui a permis le retour depuis quelques années de la confiance des établissements financiers. Les recettes d'investissement nous ont permis de maintenir un niveau de dépense d'investissement supérieur à la moyenne des villes de la même importance démographique. Ainsi les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser s'élèvent à 13,1 M€ en 2020, contre 13,3 M€ en 2019. La mobilisation de l'équipe municipale et des services de la Ville, dès la sortie du premier confinement et dès l'installation du Conseil Municipal, a permis de limiter la baisse des dépenses de cette section de sorte que le taux de réalisation est supérieur à 2019 et très largement supérieur au taux des communes de la même importance démographique. Nous retrouverons dans les dépenses de cette section, le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital pour un montant de 3,4 M€, en 2014 l'annuité d'emprunt en capital s'élevait à 4,8 M€, c'est ainsi 1,4 M€ de marge de manœuvre que nous avons dégagé.

Les dépenses d'équipements courants se sont élevées à 5,2 M€, elles intègrent entre autres les subventions d'équipement versées aux associations, mais aussi les subventions pour la réfection des façades d'immeubles et de commerces, l'achat de matériel et l'acquisition de matériel de vidéosurveillance. Elle retrace aussi les travaux dont le montant s'est élevé à 3,6 M€.

Parmi les travaux, nous retrouvons les opérations au titre du Schéma Directeur Immobilier ainsi que les travaux de voirie, d'aménagement et de rénovation de l'espace public et des espaces verts et de modernisation et d'entretien de l'éclairage public.

Les dépenses réalisées au titre du Programme Pluriannuel d'Investissement se sont élevées à 4,2 M€ en hausse de près de 300 000 € par rapport à 2019.

Le versement à PMA de la participation de la Ville pour la construction du Conservatoire au centre-ville, l'opération Îlot des Hexagones, l'opération cœur de quartier de la Petite-Hollande, la construction de l'école Louis Souvet et la redynamisation du centre-ville constituent les principales dépenses du programme pluriannuel. Elle témoigne de la volonté de notre équipe d'établir une programmation équilibrée sur le territoire communal et de privilégier la rénovation urbaine, l'école, la culture et l'attractivité de notre ville. Les dépenses engagées s'élèvent à 2 M€ et les recettes certaines à 25 000 €. Ces dépenses et ces recettes issues de contrats, de bons de commande, trouveront leur dénouement en 2021.

Au terme de la présentation de la constitution du Compte Administratif de 2020, il est nécessaire de s'interroger sur les éléments prudentiels. L'épargne brute a permis de couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital, l'épargne nette s'élève, après le remboursement de la dette en capital, à 2,9 M€, montant le plus élevé depuis 2014, l'épargne nette était alors négative, elle a permis le recours limité à l'emprunt. L'encours de dettes connaît une évolution favorable pour la collectivité, le capital restant dû étant inférieur à 30 M€, niveau bas, plus atteint depuis des années. Et cette évolution a un effet direct sur la capacité de désendettement de la collectivité qui s'établit à 4,64 années, soit, un niveau très bas, très favorable pour notre ville.

Le CA 2020 traduit dans les comptes, une année 2020 atypique que nous avons réussi à maîtriser et qui nous a obligés à nous adapter au final, parce que nous avons fait de la maîtrise de nos finances un choix politique à part entière. Nous avons su limiter l'impact de la crise Covid qui constitue une charge nette de 128 000 € en 2020. Malgré cette année si particulière, nos taux de réalisation sont supérieurs à ceux des villes de même importance.

En résumé, les deux sections confondues et hors frais de personnel en termes de politique publique, nous avons dépensé 900 000 € pour la sécurité. Ce montant n'intègre pas les frais de personnel de la

police municipale. 5,5 M€ pour l'enseignement, 5,2 M€ pour la culture, 4,6 M€ pour le sport et la jeunesse, 3 M€ pour les interventions sociales et 10,7 M€ pour les aménagements et les services urbains. C'est ainsi que nous avons consacré 55 % de nos dépenses hors frais de personnel à l'enseignement, la jeunesse, le sport, la culture.

Enfin, au terme de ce cycle budgétaire, je tiens à remercier le service des Finances et sa Directrice Sandrine CAILLEUX pour l'excellent travail réalisé ainsi que la Direction Générale et Marie-Laurence BART également. Je vous remercie.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Monsieur STAMPONE pour cette présentation exhaustive et complète. Je pense qu'il y aura des prises de parole, des questions... Denis SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

Très rapidement car j'ai une réunion à 20h30, je vais être obligé de vous quitter, je m'en excuse. Quelques remarques sur l'intervention de Monsieur l'Adjoint aux Finances. Tout d'abord, ce n'est pas notre budget, mais on votera le Compte Administratif, c'est un Compte de Gestion validé par le Trésorier, il est bien évident que l'on ne va pas voter contre, ça n'aurait strictement aucun sens. Et puis on a vécu une période toute particulière, la pandémie que l'on a vécue en 2020, c'est un événement auquel il faut bien le reconnaître, nous n'étions pas préparés et ce n'est pas anormal parce que c'était quasi inimaginable ce que l'on a vécu et face à cette situation, il a eu quelques hésitations, il y en a eu partout. Mais je note quand même que partout, à tous les niveaux, de la commune jusqu'à l'État, des mesures extrêmement fortes ont été prises tout de suite, ça n'a pas traîné, c'était l'affaire de 15 jours, 3 semaines. Ça a abouti, par exemple, juste pour illustrer : le PGE le Prêt Garanti par l'État, qui a été octroyé pour les entreprises était géré par BPI, ce sont 600 000 lignes de crédit qui sont gérés par BPI et de toutes les entreprises, de toutes tailles. C'est énorme, le plan de relance qui a été mis en place est considérable. Et le plan de relance s'adresse bien évidemment aux entreprises y compris de toutes tailles, mais il s'adresse aussi aux collectivités. Je note d'ailleurs, que le Secrétaire Général de la Préfecture était quelque peu inquiet, parce qu'au titre de la DSIL, par exemple, il y avait une sous-consommation, en réalité, de crédits qui auraient pu être affectés au Pays de Montbéliard, il s'en était inquiété et il avait réservé quelque argent, au cas où des projets arrivent. Notamment, l'Agglo n'avait fait strictement aucune demande et ça nous concerne tous, parce qu'au final, ce sont les projets de l'Agglo, mais c'est aussi dans nos communes. Donc ça nous concerne tous.

Je crois qu'il faut rester extrêmement modeste dans la période, y compris sur ce que l'on a fait. On peut discuter à la marge, est-ce que ça a été fait assez tôt ? Est-ce que ça a été fait assez vite ? Est-ce que c'était bien dimensionné ? Insuffisamment dimensionné ? Très franchement, c'est tellement facile de le dire après. Des « y'a qu'à, faut qu'on » on en a plein partout. La réalité, c'est que partout où il y avait des décisions à prendre, ces décisions ont été prises à chaque niveau : depuis l'État à la fois au plan sanitaire, au plan économique, au plan culturel... les acteurs de la culture, on y était très attentif, ils ont été aidés, c'était très dur pour eux, les régions ont fait le job, les départements ont fait le job, les Interco ont pris un certain nombre de décisions aussi, c'est vrai dans le Pays de Montbéliard et la Ville a pris aussi des décisions comme dans beaucoup de villes de France. Qu'après le budget 2020 ne soit pas exécuté exactement comme on l'aurait souhaité ou par rapport à ce qui a été voté, on ne va jeter la pierre à personne, c'est la vie, il fallait parer à l'urgence. Encore une fois, on votera ce Compte Administratif, une remarque tout de même, la DGF a fortement diminué depuis 2012. En réalité, 2012, c'est la Loi de Finances de 2011. Celui qui a inventé le FPIC et qui a pris des mesures d'économie extrêmement brutales et il l'avait d'ailleurs annoncé après, c'est quand même François FILLON et le Gouvernement qui a pris le pouvoir après, le Gouvernement de François HOLLANDE a strictement appliqué la trajectoire que François FILLON avait écrite. C'est quand même cela la réalité objective. Après, il y a eu une nouvelle étape, qui est celle de 2018 où on décide la stabilisation de l'enveloppe globale à l'échelle nationale. C'est vrai ou pas Monsieur STAMPONE ? C'est vrai. Elle augmente même légèrement de quelques points tous les ans. Par contre la clé de répartition sur les solidarités tout cela peut faire que dans une ville ça bouge un peu en plus ou en moins. On le voit là, la DGF diminue de 173 000 €, mais la DSU augmente de 175 000 €. Le FPIC a été supprimé ou a eu une forte exonération pour les villes « DSUcibles » Montbéliard en profite, je parle sous votre contrôle

Madame, le gain doit être de 500 à 600 000 €, quelque chose comme cela. C'est une dépense que Montbéliard ne fait pas, qui est assumée par d'autres. C'est ça la réalité, ce sont des marges que l'on redonne à la Ville. Donc, que l'on prenne le temps, parfois, de la bonne foi, c'est bien aussi. Ça aide à se parler et à se comprendre. Désolé, je vais devoir vous quitter, mais je ne crois pas, Monsieur STAMPONE avoir fait beaucoup d'erreurs.

- Départ de M. Denis SOMMER. Pouvoir à Mme Céline MZOUGHI -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Éric LANÇON veut prendre la parole.

Monsieur Éric LANÇON

Justement, je vais introduire mes brefs propos par la capacité de désendettement. Monsieur STAMPONE a mis en avant la rigueur, la volonté... que l'on ne nie pas, ce n'est pas le souci, mais quand on regarde ce schéma, on se rend compte qu'il y a très peu de collectivités qui ont suivi cette baisse. Je vais vous citer la Région, nous étions à trois années de capacité de désendettement, nous sommes montés à huit années, parce qu'exceptionnellement, il y a eu une crise sanitaire qui a fait qu'il fallait prendre des mesures et que ce n'est pas uniquement le tableau Excel ou la volonté d'être un très bon élève et dire : « Les anciens n'étaient pas bons et nous, on est les meilleurs » qui a guidé la politique. À partir de là, si j'ai bien compris, en faisant la synthèse, je reprends deux chiffres qui vont également argumenter notre refus de voter le Budget. Vous avez eu moins de recettes de fonctionnement, on est d'accord, -929 000 €, je crois, et puis dans les dépenses, il y a -1,4 M€ ce qui veut dire que cette année 2020, qui était exceptionnelle, se traduit par une économie de 470 000 € au-delà de la recette. Je prends les pages 8 et 15, je pense que Monsieur STAMPONE va sûrement dire qu'il a encore des difficultés, mais vous m'expliquerez, vous avez moins de recettes de fonctionnement et je pense que vous avez moins dépensé, ce qui est peut-être logique. On reprendra tout à l'heure dans le point, pour appuyer mon propos, c'est que dans cette période exceptionnelle, il y a des budgets exceptionnels et la nécessité de répondre aux besoins, ce que vous avez fait en partie, aurait pu être faite à une autre échelle. Que vous nous ayez présenté 5 ans ½ à la place de 4,74 années, je ne pense pas que le cours des choses aurait changé, on ne vous aurait pas fait la critique. Vous vous étiez avancé sur le bilan Covid, merci, ce bilan est très précis en + et en -, vous l'avez chiffré à une perte de 128 000 € et puis, lorsque l'on parlera des Lumières de Noël, vous nous expliquerez, vous pouvez peut-être le faire maintenant, c'est qu'il y a 1 172 000 € d'autofinancement de la Ville et vous citez un total de recettes prévisionnelles de 1,7 M€ et vous englobez le 1 172 000 M€, c'est le rapport 33 que je mets en relation avec la page 34, c'est-à-dire que d'un côté vous faites apparaître dans les recettes prévisionnelles donc, évidemment, il faut qu'en face de cela, lorsque les Lumières de Noël n'ont pas eu lieu, je pense que ces recettes prévisionnelles n'ont pas été actées, on les retrouve. Je ne doute pas de votre sincérité, la position dans laquelle vous êtes en tant qu'Adjoint et en termes professionnels, vous ne pouvez pas vous permettre cela, et on votera cela, mais c'est un éclaircissement sur certains chiffres et d'un point de vue politique, c'est évidemment à année exceptionnelle, budget exceptionnel.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Monsieur LANÇON. Je vais répondre et je laisserai ensuite la parole à Monsieur STAMPONE. À moins qu'il y ait d'autres prises de parole.

Denis SOMMER étant parti, je ne prendrai pas la peine de répondre, bien que nous ayons vécu factuellement la gestion de la crise Covid à son commencement avec l'État. Le problème de l'État, c'est que l'on connaît tous, son fonctionnement un peu engraisé, c'est un mammoth qui met du temps à l'action, c'est comme un vieux moteur diesel et parfois, il y a une réactivité au niveau local que l'on n'a pas au niveau national ce qui peut porter préjudice lorsque l'on met en place un certain nombre d'actions et de mesures par rapport à des situations exceptionnelles.

Je vais répondre sur deux points Monsieur LANÇON, mais je pense que mon collègue vous répondra avec plus de précisions. Vous comparez la Région et la Ville sur les années d'endettement. Peut-être que la Région a pris des mesures exceptionnelles au vu de la situation exceptionnelle, mais on n'a pas les mêmes charges de compétences, la Région s'est engagée sur la relance de l'économie, puisque c'est aussi de son ressort, et là, il fallait prendre des mesures qui n'ont pas été les nôtres. Nous avons, nous, dû réagir au niveau local à une crise sanitaire dans le champ de nos compétences et même un peu au-delà, on l'a vu avec les masques, avec le gel et la distribution qui a été la nôtre, que l'on a anticipée avec nos propres deniers, même si on a reçu une maigre compensation, je dis bien maigre compensation, car ça ne vient pas rembourser l'intégralité de nos investissements dans ce matériel, mais nous avons pu, vous l'avez souligné et je vous remercie de votre honnêteté intellectuelle, nous avons mis en place le tableau de la différence entre les recettes et les dépenses liées à la crise Covid. Bien sûr, il y a une différence de solde de 128 000 € de charges négatives, ça, c'est l'impact de la Covid. On a pu prendre un certain nombre de mesures, aussi, Monsieur STAMPONE l'a souligné tout à l'heure en faveur des bars, restaurants, des cafetiers et de nos commerces, pour relancer rapidement l'économie et nous avons pu aussi dégager un certain nombre d'investissements, à mettre en place rapidement pour inciter les entreprises à pouvoir se remettre au travail rapidement.

Eddie, je vais te laisser poursuivre et donner un peu plus de précisions.

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, merci, Monsieur le 1^{er} Adjoint. Effectivement, sur les propos de Monsieur SOMMER, oui, la DGF s'est stabilisée voire a légèrement augmenté au niveau national, mais au niveau local, la DGF, on l'a vu au BP 2021, elle continue de descendre, elle est à présent au-dessous de 1 M€, elle est à 800 000 €.

Concernant l'intervention de Monsieur LANÇON sur le désendettement, moi, je prends acte de ce qu'il a dit. Vous aviez déjà suggéré la solution de l'endettement à l'occasion du débat autour du BP, vous n'aviez pas voulu répondre à ma question, mais j'avais bien compris que vous étiez pour davantage endetter la collectivité, ce n'est pas notre choix. Nous avons réussi à mener une politique qui est la nôtre, au final, une politique qui a été très fortement liée à la crise sanitaire et nous avons apporté le soutien nécessaire à l'activité locale. C'est ce que nous avons fait et nous l'avons fait sans augmenter les impôts et sans endetter les Montbéliardais outre mesure. Et nous avons fait cela également en menant notre politique d'investissement de manière forte puisque l'on est au-dessus de la moyenne des villes de même importance. En ce qui concerne les pages 33 et 34, je n'ai pas très bien compris, mais vous avez, page 32 l'annexe officielle qui ne nous plaisait pas puisqu'au final, elle laissait penser que pour la collectivité la crise Covid était une charge de 493 000 €, or, ce n'est pas le cas. On a donc apporté un deuxième tableau pour démontrer qu'en fait, il s'agit de 128 000 € et pas 493 000 €. Je ne vois pas quel est le rapport avec la sincérité. En tout état de cause, vous avez fait un rapport avec ma profession, je vous demande de ne plus le faire, s'il vous plaît, je suis ici élu de la Ville de Montbéliard, je ne représente pas une administration. Je vous remercie, à l'avenir de vous abstenir de ce genre de remarque. Ça peut fausser le débat qu'il pourrait y avoir entre nous. Je vous remercie.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur LANÇON et ensuite Monsieur PONCET.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, une réponse.

Pour les collectivités, Monsieur GAUTHIER, la Région est une collectivité comme la commune, je ne pense pas que ce soit une question de périmètre, c'est avant tout une volonté de répondre plus ou moins à une situation difficile. Je comprends bien qu'il faille étirer le propos de l'autre pour argumenter, je ne vous ai jamais dit qu'il fallait absolument avoir un taux d'endettement exceptionnel, j'ai simplement dit que les 4,74 années n'étaient pas un objectif en lui-même. C'est-à-dire que dans cette période-là, je rappelle que tous les états, toutes les collectivités, il y a un autre regard,

maintenant sur l'argent public, ça n'aurait choqué personne de savoir et de faire entendre que la Ville de Montbéliard avait exceptionnellement réduit cette année, sa volonté de réduire ses dépenses.

Vous avez raison Monsieur STAMPONE, je n'aurais pas dû... je m'en excuse, je ne recommencerais plus.

Par rapport au point sur lequel vous ne m'avez pas répondu, mais je sais que vous allez le faire, un chiffre simple, est-ce que les chiffres que j'annonce... il y a moins de recettes, vous l'avez dit, il y a beaucoup moins de dépense, c'est-à-dire le montant des économies... je ne devrais pas le dire comme cela, ce n'est pas vrai, mais est supérieur au delta. C'est-à-dire que d'un côté, il y a 900 000 € en moins qui nous arrive et il y a 1,4 M€ en moins de dépenses. Très clairement, j'ai lu cela, est-ce que c'est vrai ou faux ? On reviendra tout à l'heure sur la subvention du Marché de Noël, je réexpliquerai ce que j'ai voulu dire par là, par rapport au tableau Covid qui est ici.

Monsieur Eddie STAMPONE

Si on reprend les résultats, la différence entre les dépenses de fonctionnement et le reste à réaliser...

Monsieur Alain PONCET

C'est à moi de parler !

Monsieur Eddie STAMPONE

Excusez-moi !

Monsieur Alain PONCET

Comment le formuler ? J'espère que l'on ne va pas subir, à chaque Compte Administratif, une litanie aussi longue de chiffres truffés de micros détails et non-synthétisés. Il faut que l'on trouve un moyen de faire une présentation synthétique qui puisse être accessible à tout le monde. Ça évitera d'ailleurs que l'on mette vos compétences professionnelles en avant, puisque tout votre rapport est une espèce d'ode à vos compétences professionnelles. Donc, il ne faut pas, après, reprocher aux autres de faire des petits apartés. Il faut que ça soit beaucoup plus... D'ailleurs, la preuve, ici, on a perdu 1/3 des troupes ce soir, tout le monde est sorti. Il faut trouver une façon synthétique et accessible à tout le monde sans mettre en avant une espèce d'hyper professionnalisme qui s'autodétruit en permanence avec un tas de petites phrases, des demi-phrases de glorification, de gloriole, de la simple gloriole de province, donc j'espère que les années prochaines, et sur d'autres dossiers, on va arriver à être beaucoup plus synthétique avec trois camemberts. On est en train de parler du passé, c'est un Compte Administratif comme l'a dit également Denis SOMMER. On l'a déjà fait dans le compte prévisionnel, donc, soyons un peu synthétique, faisons l'effort, faisons-nous aider si nécessaire, mais on ne va pas subir ça chaque année.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci, Monsieur PONCET. Effectivement, je crois que vous avez vraiment besoin de vous faire aider. Je laisserai ensuite la parole à mes collègues, mais un « excès de professionnalisme », vous nous reprochez un excès de professionnalisme et d'être précis dans les chiffres ? Il faudra vous mettre d'accord avec vos collègues Monsieur PONCET, parce qu'un jour, on nous reproche de ne pas être assez exhaustifs et après de l'être trop. Si vous ne savez pas lire un budget ou un bilan, effectivement faites-vous aider, apprenez, mais ne venez pas nous faire le reproche de rendre des documents avec une certaine précision et de faire de la gloriole.

Monsieur Alain PONCET

Justement, les documents sont là, on n'a pas besoin de repasser deux heures... Dites-en moins et essayez de le dire moins rapidement, c'est inaudible.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Si ça ne vous intéresse pas, Monsieur PONCET, et je ne vous ai pas coupé la parole, donc, vous ne me coupez pas la parole... si ça ne vous intéresse pas, vous pouvez faire comme le tiers de la salle qui n'est pas présent ce soir et ne pas venir, et il ne fallait pas vous présenter non plus aux élections. Chacun a ses compétences, chacun, ici, travaille à son niveau, je pense que vous avez des compétences vous aussi, dans votre domaine, et quand vous les mettez en avant on vous écoute, parce que les compétences de chacun et de chacune sont toujours des compétences intéressantes et qu'il faut s'en nourrir. Monsieur STAMPONE, peut-être, est-il technique, mais en même temps, c'est aussi ce qu'on lui demande ce soir dans un rapport de lecture de Compte Administratif, on ne peut pas lui reprocher d'être trop long, s'il avait été trop court, on lui aurait dit : « Monsieur STAMPONE, vous manquez de professionnalisme ». Je suis désolé, Monsieur PONCET...

Monsieur Alain PONCET

C'est moi qui suis désolé...

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur PONCET, vous valez quand même mieux que ça.

Monsieur Alain PONCET

Oui, justement, j'essaye d'être synthétique.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui bon ben, soyez plus synthétique dans vos prises de parole.

Monsieur Alain PONCET

Faisons des efforts.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais laisser la parole à Eddie STAMPONE et ensuite à Bernard LACHAMBRE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint. Je voulais quand même... excusez-moi, mais vos propos sont insultants, ils sont insultants à travers les mots que vous utilisez : « Gloriole de province... ». Ce que j'ai dit par rapport à ma profession s'applique également à vous et je vous remercie également, à l'avenir de ne pas y faire référence. Je ne fais pas référence aux professions des uns et des autres et je vous demande de faire la même chose. En tout cas, vos propos sont insultants, mais ils témoignent d'une attitude que j'avais déjà remarquée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires lorsque vous aviez, à cette époque-là, levé les bras, crié : « On sort, on s'en va, c'est scandaleux... » pour essayer de faire taire un membre du Conseil Municipal qui prenait la parole et c'était moi, en l'occurrence. Ce n'est pas la première fois que vous avez, ou une attitude, ou des propos qui ne conviennent pas dans cette assemblée. Et je n'accepte pas d'être insulté, comme vous venez de le faire, d'avoir des propos qui sont insultants, c'est inadmissible de la part d'un élu.

Non, excusez-moi, Monsieur, parce qu'à un moment donné, il faut arrêter.

Autant j'accepte les excuses de Monsieur LANÇON avec plaisir puisque c'était une maladresse, autant les insultes, je suis désolé, c'est inadmissible. Je vois bien comment vous allez faire. Vous allez faire comme vous aviez fait avec le précédent Adjoint aux finances, que vous aviez surnommé « Le petit comptable », me semble-t-il....

Excusez-moi, vous n'avez pas la parole, c'est le 1^{er} Adjoint qui donne la parole.

Pendant six ans, ça a été « Le Petit comptable », j'ai bien compris, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, que vous alliez me reprocher pendant six ans, ma technique, j'ai bien compris. Donc, pendant six ans, vous vous amusez, vous direz que mes présentations sont trop techniques, trop compliquées, moi, je vous invite, il y a une ligne sur la formation des élus au budget, je vous invite à solliciter une formation pour la lecture des documents budgétaires et comme le dit Monsieur le 1^{er} Adjoint, si jamais ça vous ennuie trop, rien ne vous oblige à venir, rien ne vous oblige à rester au sein de cette assemblée.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vois que Monsieur FROPPIER ne veut pas parler avant moi, ça lui permettra de me répondre aussi.

Je trouve, Monsieur GAUTHIER, que vous êtes capable de mieux que ce que vous avez fait, là, tout de suite. Vous faites de la caricature, c'est facile, mais ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer les choses. Je pense qu'il y a des personnes qui sont des Conseillers Municipaux qui sont des représentants des Montbéliardais, sachez-le bien. Donc, qui s'expriment, qui donnent un point de vue, tous les points de vue sont respectables et d'autre part, vous n'avez pas à les caricaturer. Il n'a pas été dit qu'il y avait un excès, et ça, c'est Monsieur STAMPONE, de professionnalisme, ça n'est pas un terme qui a été utilisé. Moi, ce que je voudrais, c'est que vous compreniez, que derrière la remarque qu'il y a, quand Monsieur PONCET fait remarquer que des personnes se sont éclipsées, et les personnes qui se sont éclipsées, à mon avis ne sont pas trop des gens de l'opposition, mais c'était juste une petite remarque comme ça... Donc, à un moment donné, excusez-moi, j'ai été prof, je vais faire une leçon de pédagogie, je pense que quand on s'adresse à des gens, on a un message à faire passer. Et peut-être que Monsieur PONCET a pensé, comme un certain nombre de personnes qui se sont éclipsées, qu'en fait, l'excès de démonstration, fait qu'à un moment donné, le fond risque de disparaître. Moi, quand j'enseignais les mathématiques à mes élèves, quand j'étais dans une section où les mathématiques n'étaient pas le plus important, j'insistais moins sur la démonstration et plus sur l'esprit de la chose. Quand j'étais devant des terminales S, c'est vrai que j'allais au fond de la démonstration. Parce que c'était un peu l'objectif. C'est dans ce sens-là, je pense, que des remarques ont été faites et qui ne me semblent pas complètement dénuées d'intérêts et j'ai même entendu des élèves, qui de temps en temps, me disaient : « Mais Monsieur le professeur, vous croyez que c'est vraiment utile que l'on ait la démonstration ? » En rentrant chez moi, je me disais : « Oui, ça ne servait peut-être à rien ». Autrement dit, le fait qu'un novice ou un non-initié puisse faire une remarque à un initié sur le fait qu'une présentation n'est pas toujours la plus adéquate par rapport aux personnes qui sont devant, ce n'est pas une injure, comme vous l'avez dit, là, tout de suite. Je pense que c'est tout simplement une remarque qui est recevable. Je crois que vous avez tous eu affaire à des médecins, sans doute, quand vous allez voir le médecin et qu'il commence à vous rentrer des trucs trop compliqués, vous lui dites : « Est-ce que vous ne pourriez pas faire quelque chose de plus simple ? M'expliquer en gros, ce qu'il se passe ? ». Je ne vais pas faire de leçon, simplement, c'est une déformation professionnelle, je le sais, mais ça n'empêche qu'il n'y a pas de propos insultants là, derrière.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous pourriez terminer le sens de votre propos, Monsieur LACHAMBRE, s'il vous plaît, que l'on puisse avancer ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je crois que Monsieur STAMPONE a, lui aussi, expliqué sa position.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On a bien compris le sens.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Pour terminer, il y a un mot qu'il serait bon qu'il puisse exister et que vous n'allez pas répondre là, tout de suite, en disant : « Oui, mais c'est le clan d'en face », c'est le mot bienveillance.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur LACHAMBRE, on prend bonne note, on n'a pas dû écouter la même intervention. Vos propos sont pleins de sagesse. On demande à Monsieur STAMPONE d'être technique, je pense que Monsieur PONCET aurait pu poser plus de questions, ou demander à ce que l'on soit plus synthétique, mais pas rentrer dans la caricature, parce que vous me reprochez de faire de la caricature, mais vous êtes vous-même... Monsieur LACHAMBRE, je ne vous ai pas coupé la parole, vous ne me coupez pas la parole... Il n'y a pas si longtemps, je me souviens, c'était, il y a trois Conseils, j'avais fait une caricature, vous me l'aviez reproché, je me suis calmé. J'ai arrêté, moi, de dire.... J'ai essayé d'être un peu plus dans l'explication, j'en ai pris bonne note. Mais ce n'est pas pour reproduire, de votre côté les mêmes schémas, et je suis désolé, mais Monsieur STAMPONE et tous mes collègues ici, ont entendu la même chose, il y a eu des propos qui peuvent être des propos insultants. Et puis on rend quand même des comptes sur de l'argent public, Monsieur LACHAMBRE, donc, il faut prendre le temps d'être précis quand on gère l'argent des autres.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Merci Alexandre.

Rapidement. Effectivement, on est tous un peu sur les dents, comme de nombreux Français depuis quinze mois, ça peut parfois expliquer les remarques qui seront faites ce soir. Simplement, il est vrai que si vous vous mettez à notre place cinq minutes quand on entend la « gloriole de province », après les quinze mois que l'on vient de traverser en étant sur le terrain à l'écoute des habitants et des commerçants, je peux vous dire que finalement, certes, ce n'est pas forcément une insulte, mais c'est un peu injurieux dans le sens où je vous invite à aller traverser la rue piétonne et à aller questionner les commerçants de la ville de Montbéliard et d'échanger avec eux, ce n'est pas du tout de la gloriole de dire que l'on a fait le job qui nous était demandé de faire en tant qu'élu de la majorité, dans l'accompagnement des commerçants. Et aujourd'hui, si très peu de commerçants sont sur le carreau après ces quinze mois de pandémie, je crois que l'on a joué notre rôle comme les autres collectivités et l'État que soulignait tout à l'heure Denis SOMMER. C'est dommage que Denis SOMMER ait dû nous quitter, mais il parlait des aides de l'État et de la raison que tout le monde doit avoir à ne pas critiquer l'autre, je crois qu'aujourd'hui, s'il y a une défiance des Français vis-à-vis de l'État, elle est bien due au fait de la transparence par rapport aux masques, au temps et aux changements de position que l'on a pu avoir et pas par rapport aux aides. Toutefois, les aides évoquées par Denis SOMMER tout à l'heure, il évoquait le prêt garanti par l'État le PGE, 80 % des PGE qui ont été souscrits par les entreprises aujourd'hui ont été repoussés de 12 mois, ça veut dire que les premiers remboursements interviendront seulement en mars 2022. Donc le mal est devant, on n'est pas encore sorti de cette pandémie, il ne faut pas se glorifier d'avoir fait tout ce qui était possible puisque je crois que les mois qui viennent vont nous amener d'autres difficultés. Simplement, que l'on reprenne un peu la raison et que l'on puisse se parler correctement et normalement dans une assemblée, où effectivement, vous avez bien sûr, votre mot à dire, mais nous, on a fait le job Monsieur PONCET.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On arrête le débat, je pense que l'on a un peu envenimé les choses donc on va passer au vote.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les Comptes Administratifs du budget qui vous ont été présentés et d'arrêter le montant des crédits reportés aux valeurs reprises ci-dessus.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. C'est un vote à l'unanimité, je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente-

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n° 13 « Compte Administratif – Année 2020 – Budget annexe du service public des cimetières ». Eddie STAMPONE.

13. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2020 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint. C'est la même chose, mais pour le budget annexe du cimetière.

Les recettes s'étaient élevées à 20 753 €. L'excédent de l'année précédente à 5 435 €. Les dépenses de l'exercice à 16 193 €. Le résultat du Compte Administratif s'élève à 9 995,62 €.

C'est conforme au Compte de Gestion transmis par le Comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du budget annexe du service public des cimetières de l'exercice 2020.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente-

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n° 14 « Compte Administratif – Année 2020 – Budget Principal – Affectation du résultat ». Eddie STAMPONE.

14. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2020 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous allons devoir affecter les résultats des Comptes Administratifs que nous venons d'approuver. Je vais essayer de faire simple. Je ne sais pas si c'est dans mes possibilités, mais je pense que je vais y arriver. On avait repris les résultats par anticipations au BP 2021, on avait adopté un résultat à 1 071 000 € que l'on avait affectés pour 992 € en recettes de fonctionnement reportées et nous avons affecté, de manière volontaire, 1 070 000 € à l'investissement.

Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais je vous avais dit à cette époque-là, lorsque l'on a voté le BP que le résultat allait certainement changer puisque l'on été dans l'attente d'une décision de l'État concernant la dotation de compensation des dépenses liées à la crise Covid. Entre temps, la décision est venue et l'État nous a attribué 89 967 € au titre de cette dotation. Donc, le résultat change, il est donc de 1 160 694,69 €. On vous propose de maintenir 1 070 727,69 € en affectation volontaire en section d'investissement et de garder 89 967 € en excédent de fonctionnement reporté.

- Retour de Madame le Maire-

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE. Nous allons voter sur cette question. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et Mme Céline MZOUGHJI momentanément absentes-

Madame le Maire

Avant de passer la parole à nouveau à Eddie STAMPONE, vous vous doutez bien que j'ai écouté le débat qui a eu lieu sur le Compte Administratif et ce que je vais vous dire n'appellera aucune remarque, c'est-à-dire il n'y aura pas de réponse en retour.

J'ai rarement vu, lors d'un Compte Administratif, des élus d'opposition, qui font leur travail d'opposition et c'est normal de faire son travail d'opposition, se comporter d'une telle manière avec les élus de la majorité. Je vous parle à vous, Monsieur PONCET, parce que c'est vous qui êtes directement concerné par mes propos. Je mettrai cela sur le compte de l'inexpérience en politique et de propos qui ont dépassé votre pensée. Parler de « Gloriole de province » ! Mais les provinciaux que nous sommes apprécions beaucoup, moi, je vous le dis. Parce que tous les élus qui sont ici présents, tous les agents de la Ville qui ont travaillé pour réussir ce Compte Administratif qui peut ne pas intéresser, on peut ne pas aimer les chiffres, on peut ne pas aimer cette « litanie » comme vous l'avez dit qui émaille les feuillets de ce livret qui est conséquent. Seulement, c'est la loi. C'est la loi qui nous oblige à détailler de cette manière-là, les dépenses de la collectivité en fonctionnement et en investissement et comme vous l'a dit l'un de mes collègues, si cela n'avait pas été fait, vous nous le reprocheriez et vous auriez raison. Alors ça peut barber, beaucoup de personnes n'aiment pas les chiffres surtout quand la gestion est bonne. Eh oui, nous sommes fiers de notre gestion. Très fiers de notre gestion ! J'ai bien compris, Monsieur LANÇON, que vous vouliez que nous dépensions et nous dépensions, parce que la Région avait beaucoup dépensé, il fallait que l'on fasse pareil. Non, il y a des tas de communes qui ont dépensé moins que nous, la preuve, je lisais ce matin dans l'Est Républicain qu'une commune, pas très loin de la nôtre avait un excédent de fonctionnement extrêmement conséquent. Je ne sais pas si vous vous promenez en ville, si vous discutez avec les habitants, mais discutez avec les commerçants qui vous disent que les loyers que nous avons faits gratuits, le stationnement qui a été gratuit en ville pendant le Covid, l'aide pour les terrasses que nous allons renouveler d'ailleurs pour 2021... Malgré cette crise sanitaire inédite à laquelle nous n'étions pas préparés, il y a quand même une forme de contentement chez les habitants de Montbéliard, qu'ils habitent au centre-ville ou ailleurs. On a été avec le CCAS auprès des populations en difficulté, encore plus que d'habitude. Mettre en doute, alors, il faudra expliquer le Marché de Noël, les plus et les moins, ce n'est pas difficile et vous avez à votre droite un ancien professeur de math, qui sait nous dire qu'il a été professeur. Vous prenez les plus et vous prenez les moins. Au bout du compte, l'année 2020, où une fois que vous avez pris tout ce qui est entré et tout ce qui est sorti, il y a 128 000 € de déficit. Ce n'est pas difficile à comprendre, il me semble. Donc, il y a bien un déficit de la collectivité. Il y a un désendettement en même temps dont nous sommes très contents et je vais vous dire pourquoi, parce qu'avec les années qui viennent, avec les nombreux projets que nous avons, notamment en matière

de rénovation urbaine et pour le château vont mobiliser des moyens financiers extraordinaires. Et nous avons besoin d'avoir des finances très saines, et quand je dis « très », c'est « très saines » et vous pouvez nous faire confiance et je remercie Eddie STAMPONE pour l'excellent travail qu'il a fait. Ça peut vous barber, mais c'est la loi et je t'invite, Eddie STAMPONE, évidemment, à continuer de la même manière l'an prochain. Maintenant, le sujet est clos. Il n'y a aucune réponse à cela et nous passons à la question n°15 « Compte Administratif – Année 2020 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat ».

15. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2020 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIÈRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. La question n°15, c'est l'affectation du résultat du budget annexe des cimetières. Il n'y a pas de section d'investissement, donc pas de besoins de financement, on prend donc acte du résultat de 9 995,62 € que l'on vous propose de maintenir en excédent d'exploitation reporté.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et Mme Céline MZOUGHJ momentanément absentes-

Madame le Maire

Question n° 16 « Tarification – Année 2021 – Actualisation ».

16. TARIFICATION – ANNÉE 2021 – ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

En raison du contexte lié à l'épidémie de Covid-19, plusieurs modifications tarifaires sont proposées.

Les musées et la gratuité des entrées : On vous propose donc la gratuité des entrées aux musées jusqu'au 26 septembre 2021 afin d'encourager la reprise des activités culturelles et le retour des visiteurs.

La redevance d'occupation du domaine public et des terrasses : Nous vous proposons la gratuité des droits de place des terrasses, chevalets et/ou étalages sur l'intégralité de l'exercice 2021.

On vous propose la création d'un tarif à 85 € hebdomadaire pour permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier de prestations au Centre Naturel de Plein Air de Charquemont, pendant la période estivale de l'année 2021.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et Mme Céline MZOUGHJ momentanément absentes-

Madame le Maire

Question n° 17 « Création d'une restauration scolaire au Foyer Domon – Actualisation du plan de financement prévisionnel ».

17. CREATION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE AU FOYER DOMON – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit de l'actualisation du plan de financement de la restauration scolaire au foyer Domon. Nous avons adopté un premier plan de financement qu'il est nécessaire de revoir pour prendre en compte la possibilité de deux nouveaux cofinancements : celui de l'État au titre de la Dotation Politique de la Ville et de la CAF du Doubs.

Le coût total de ce projet est estimé à 621 000 € HT. La CAF interviendrait à hauteur de 68 328 € et l'État au titre de la DPV, 239 457 €. Cela avec les autres participations de la DSIL, cela réduit la participation de la Ville à 79 795 €.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la CAF, et à signer tout acte s'y rapportant.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et Mme Céline MZOUGHJ momentanément absentes-

Madame le Maire

Question n° 18 « Remplacement de l'éclairage du Théâtre – Demandes de subventions ».

18. REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU THEATRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question est en rapport avec le remplacement du matériel d'éclairage scénique des bâtiments culturels. Nous avons lancé depuis 2020, un plan de remplacement du matériel d'éclairage scénique de ces bâtiments culturels.

Deux tranches ont été engagées jusqu'à présent :

- la tranche 2020, pour 44 000 €
- la tranche 2021, pour 42 000 €

Ces dernières ont fait l'objet de demandes de subvention au titre de la DSIL. Le coût du projet est estimé à 497 000 €.

Au regard de ce que nous avons déjà pris en charge, il reste encore à réaliser 410 000 €.

Nous avons l'opportunité de mettre en œuvre ce programme pluriannuel avec un nouveau cofinancement, celui de l'État via la DRAC, dans le cadre du plan « France Relance » et notamment du fonds de transition écologique, qui serait susceptible de cofinancer cette opération à hauteur de 160 000 €.

Donc, il pourrait être envisagé d'accélérer la mise en œuvre du programme pluriannuel à hauteur de 200 000 € pour l'année 2021, avec la réalisation d'une troisième tranche dont le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- l'État via la DRAC pour 160 000 €
- la Ville pour 40 000 €
- le coût des travaux restant à réaliser après cette opération s'établirait à 210 642 € HT

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Céline MZOUGHl momentanément absente-*

Madame le Maire

Question n° 19 « Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2021 – Ajustement d'un plan de financement ».

19. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – ANNÉE 2021 – AJUSTEMENT D'UN PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question n°19 est relative à l'ajustement du plan de financement du programme de désamiantage de l'atelier de peinture des ateliers municipaux pour lequel nous avons sollicité la dotation de soutien à l'investissement local pour 30 000 €.

Deux éléments sont à prendre en compte :

- l'augmentation du projet qui s'établit à 40 305 € HT, au lieu des 37 500 €
- la modification de la prise en charge de l'État à travers la DSIL à hauteur de 12 000 €

La participation de la Ville s'établirait à 28 213 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les présentes dispositions et d'approuver le plan de financement.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Céline MZOUGHI momentanément absente-*

Madame le Maire

Question n° 20 « Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2021 – Demande de subventions ».

20. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNÉE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question 20 est une demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DVP), qui a vocation à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) par un soutien renforcé aux communes les plus particulièrement défavorisées.

La Ville de Montbéliard est éligible à la DPV 2021. Elle est susceptible de bénéficier de subventions pour les projets :

- Situés en QPV, ou dans une zone en périphérie dès lors que les actions profitent aux habitants des quartiers de la Politique de la Ville ;
- Correspondants aux objectifs fixés dans le Contrat de Ville Unique.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de présenter les opérations ci-dessous pour un financement au titre de la DPV 2021 :

- pour la restauration scolaire au Foyer Domon un montant de DPV de 239 457 €
- pour la réhabilitation de la pataugeoire et du bassin familial de la piscine d'été, une DPV à hauteur de 129 371 €
- la pose d'une clôture entre la piscine couverte et la piscine d'été pour 44 433 €
- le reconditionnement du système de filtration de la piscine pour 31 352 €
- le remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la toiture-terrasse du centre de loisirs « le Jules Verne » pour 59 473 €
- le développement des outils numériques dans les écoles
 - l'école élémentaire André Boulloche pour 41 990 €
 - l'école élémentaire du Coteau Jouvent pour 40 833 €
 - l'école élémentaire Victor Hugo pour 32 383 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions
- d'approuver les plans de financement
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout acte s'y rapportant.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 21 « Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale (CRECUS) – Signature de l’avenant n°3 ».

21. CONVENTION RÉGIONALE DE COHÉSION URBAINE ET SOCIALE (CRECUS) – SIGNATURE DE L’AVENANT N° 3

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d’un troisième avenant au CRECUS (Convention REgionale de Cohésion Urbaine et Sociale).

Cette convention, signée en juin 2018, a fait l’objet de deux avenants identifiant les opérations prioritaires éligibles dans le cadre du programme de renouvellement urbain dans les quartiers d’intérêt régional et local.

La Ville de Montbéliard est concernée avec le quartier de la Chiffogne, pour lequel la restructuration du pôle associatif Lou Blazer a été fléchée, avec un plan de financement actualisé comme suit :

- le CRECUS pour la Région pour 284 837 €
- le CRECUS PMA pour 284 837 €

Le Conseil Régional a voté favorablement en date du 25 septembre 2020 pour la signature d’un avenant n°3 portant notamment sur la prolongation de deux années supplémentaires de la durée de la convention, soit jusqu’au 31 décembre 2024.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser le Maire ou son représentant à signer l’avenant n°3 à la Convention REgionale de Cohésion Urbaine et Sociale (CRECUS).

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 22 « Syndicat Intercommunal de l’Union – Modification du périmètre – Retrait des communes d’Ornans et d’Orchamps-Vennes ».

22. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L’UNION – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE – RETRAIT DES COMMUNES D’ORNANS ET D’ORCHAMPS-VENNES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons voté, lors d’un précédent Conseil Municipal la modification du périmètre du Syndicat Intercommunal de l’Union.

Suite à une difficulté au niveau du syndicat, puisqu’il n’y avait pas le quorum, une majorité suffisante pour voter cette modification, la modification du périmètre nous est à nouveau soumise, mais en plus de la commune d’Ornans qui avait fait l’objet d’un précédent vote, ici, dans ce Conseil Municipal, il y a également le retrait de la commune d’Orchamps-Vennes.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le retrait de la commune d'ORNANS
- d'approuver le retrait de la commune d'ORCHAMPS-VENNES du Syndicat Intercommunal de l'Union
- d'approuver les modifications du périmètre et des compétences du Syndicat en résultant
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette modification du périmètre

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	2

Madame le Maire

Question n° 23 « Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité – Convention avec la Préfecture du Doubs ».

23. TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ-CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE DU DOUBS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Depuis 2011, nous transmettons au contrôle de la légalité l'ensemble des actes réglementaires de la collectivité tels que les arrêtés, les décisions et les délibérations. C'est une convention qui avait été signée en mai 2011. Cette convention peut être revue au regard de ce que nous vous proposons, c'est-à-dire adhérer à un nouveau dispositif en dématérialisant également les actes budgétaires, ainsi que les décisions de commandes publiques qui sont transmises au contrôle de la légalité.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention, qui abrogera, si vous êtes d'accord, au 1^{er} janvier 2021 la convention signée le 24 mai 2011.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Doubs.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 24 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

24. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est une question classique, c'est l'actualisation du tableau des emplois. Nous avons des départs et des arrivées. Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois, vous l'avez dans le rapport n°24.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 25 « Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Été 2021 ».

25. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – ÉTÉ 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Pour assurer la continuité du fonctionnement des services (piscines, animations sur les quartiers, services administratifs et techniques...), durant la période estivale, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création de :

- 35 postes d'Adjoint Technique
- 9 postes d'Adjoint Administratif
- 5 postes d'Adjoint d'Animation
- 19 postes d'Éducateur
- 5 postes d'Adjoint du Patrimoine

Je précise que le recrutement des saisonniers 2021 est au même niveau que celui de 2020, c'est-à-dire un niveau supérieur aux années habituelles, pour permettre le soutien dans le cadre de la crise Covid.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je crois que les années précédentes, nous avons une précision sur ces 73 postes. Un certain nombre va aller, je pense, à des enfants du personnel communal, et d'autres... la proportion est de... ?

Madame le Maire

Elle est d'à peu près de 1/3 pour le personnel, 2/3 pour des Montbéliardais, environ, comme ça de tête, à peu près, on pourra vous le dire exactement.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 26 « Rentrée scolaire 2021 – Fusions d'établissements scolaires ». C'est Alexandre GAUTHIER de la question n°26 à la question n°32.

26. RENTREE SCOLAIRE 2021 – FUSIONS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

La première question concerne deux fusions d'établissements scolaires, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire. L'Inspecteur d'Académie nous en a proposé deux.

La première est la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Victor Hugo pour créer une école primaire avec une direction unique qui sera détachée à temps complet.

La deuxième, c'est une fusion, elle aussi administrative de l'école maternelle du Parc et de l'école maternelle de la Combe-aux-Biches, avec, là aussi, une direction unique, mais qui fonctionnerait sur les deux sites et un poste détaché à 25 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création de la fusion administrative des écoles maternelles du Parc et de la Combe-aux-Biches et la création du groupe scolaire Victor Hugo
- de maintenir les élus qui sont déjà en place dans ces écoles pour qu'ils soient désignés comme représentants au Conseil Municipal. Je parle de Monsieur CAYOT pour Combe-aux-Biches et de Priscilla BORGERHOFF pour Victor Hugo

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 27 « Subventions aux associations – Année 2021 ».

27. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2021

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Il s'agit de la subvention aux associations qui utilisent la piscine de Montbéliard. Les associations payent les lignes d'eau, mais nous les remboursons par des subventions, l'utilisation du petit bassin pour celles qui pratiquent l'apprentissage de la natation et les cours de sauvetage.

Cela concerne deux associations : l'ASCAP et l'ASM Natation.

Comme en 2019, il n'y avait pas eu, ou très peu d'activités, on a proposé de cumuler avec 2020. Le montant des subventions s'élève à :

- 800 € pour l'ASCAP
- 2 046 € pour l'ASM Natation

Ces subventions ont été fléchées au budget prévisionnel.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 28 « Participation communale versée à l'établissement privé Saint-Maimboeuf pour l'année scolaire 2021 / 2022 ».

28. PARTICIPATION COMMUNALE VERSÉE A L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SAINT-MAIMBOEUF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Je rappelle la règle qui est une règle légale, c'est la loi, on ne peut pas s'y soustraire. En tant que collectivité qui accueille un établissement scolaire privé, vous êtes obligé de payer une dotation par enfant de votre collectivité scolarisé dans cet établissement à hauteur de ce que coûte un enfant scolarisé dans une école publique.

La scolarité d'un montbéliardais coûte par an pour un élève en maternelle : 1 216 € et 498 € pour un élève scolarisé dans le public en élémentaire.

Nous devons reverser cette dotation par enfant montbéliardais pour Saint-Maimboeuf, ce qui fait à peu près 100 000 € de budget par an et je rappelle que depuis deux ans, nous sommes obligés, avec la scolarité obligatoire dès trois ans, de payer pour les enfants scolarisés en école maternelle.

Et donc, il vous est demandé d'approuver ces montants de dotation par élève.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

On va reposer la même question et être d'accord, évidemment, puisque vous l'avez dit, Monsieur GAUTHIER, c'est la loi, simplement, on aimerait savoir et je pense que vous êtes en droit de le demander, le coût par élève pour les autres communes. Vous aviez, je me souviens presque acquiescé, il est fort possible que l'on paye pour d'autres. J'exagère le trait. Je pense qu'il y a d'autres communes qui doivent payer moins cher. Parce que le coût pour les maternelles ici, de 1 200 €, c'est important. C'est la traduction que les écoles maternelles de Montbéliard sont vraiment du personnel important en nombre et qualité, je le vois régulièrement. Je pense que vous pourriez demander tout simplement, un élève d'à côté, de Sainte-Suzanne qui vient ici, puisqu'il y en a un certain nombre, ce qu'ils payent. Ce n'est pas une demande agressive que je fais, vous l'avez bien compris. C'est possible que ça soit la Ville de Montbéliard, qui paye le moins, je n'en suis pas sûr.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais vous répondre puisque que c'est une question qu'avait posée Monsieur LACHAMBRE lors de la commission. Je me suis renseigné, je m'étais engagé à donner la réponse, on a regardé dans les textes de loi : une commune qui n'a pas d'établissement privé sur son territoire n'est pas obligée de payer pour les enfants qui partent dans la commune d'à côté, dans le privé. Donc, pour répondre à votre question, nous allons prendre l'exemple de Sainte-Suzanne, on a vérifié et ouvert le débat en commission : sauf cas de force majeure, c'est-à-dire que si la commune de Sainte-Suzanne dit aux parents : « On n'a plus de place dans l'école, vous devez aller voir ailleurs », s'il n'y a plus de place ailleurs et qu'il reste seulement de la place dans le privé, la commune est dans l'obligation de payer. Par contre si c'est le choix des parents alors qu'il y a de la place dans l'école de la commune, la commune par exemple Sainte-Suzanne, peut dire, non, je ne paye pas. C'est au choix de la commune. On a regardé, on a pris l'exemple d'Audincourt, parce qu'il y a un établissement privé sur la commune d'Audincourt, je crois qu'ils sont à un peu plus de 750 € pour les élèves de maternelle et quasiment 400 € pour les élèves scolarisés en élémentaire. Ils sont un peu inférieurs à nous, mais ça nous permet d'avoir le ratio comparatif.

Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, très bien, parfait. Donc, les habitants de Montbéliard payent vraiment pour des élèves d'autres communes.

Madame le Maire

C'est-à-dire que oui, la participation de Montbéliard fait que ça abonde.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, ça permet à l'école Saint-Maimbœuf de fonctionner, globalement.

Madame le Maire

Ce n'est pas nous qui faisons la loi.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, ce n'est pas nouveau.

Madame le Maire

Il faut s'adresser au législateur. On serait bien content d'avoir ces sommes dans notre budget.

Monsieur Éric LANÇON

Ben oui !

Madame le Maire

Ou alors que les enfants viennent dans nos écoles, puisque nous avons de nombreuses écoles maternelles. C'est la liberté de l'éducation.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, nous en avons parlé, c'était une demande récurrente, vous nous avez apporté des éléments qui étaient peut-être en votre possession. Mais je crois que sauf à me tromper, il me semble qu'il avait été proposé, et vous étiez plutôt d'accord, qu'il puisse y avoir un courrier qui soit envoyé au Recteur, de façon à attirer l'attention sur cette question qui est un peu une espèce de... mais peut-être que c'était dans un rêve...

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non, effectivement Monsieur LACHAMBRE, je vous confirme que je souhaiterais entamer une consultation, mais d'abord peut-être au niveau de l'Association des Maires de France pour savoir comment ça se passe ailleurs dans un premier temps. C'est à peu près 55 % d'élèves montbéliardais, 45 % d'élèves non montbéliardais, qui sont à Saint Maimbœuf. Moi, je ne vais pas voir que le négatif, il y a aussi du positif, c'est-à-dire que quand vous avez des parents qui amènent leurs enfants à Saint-Maimbœuf, ils peuvent ensuite retourner sur le centre-ville et peut-être consommer local. Donc, c'est peut-être un mal pour un bien. Toutefois, c'est vrai, pour une question d'équité, c'est gênant d'avoir les Montbéliardais qui payent pour tout le monde. Et je vous ai dit que je le ferai, je vais le faire, je vais d'abord consulter l'AMF et ensuite, on verra comment on avance si on peut avancer sur ce dossier. Vous savez très bien que dès que l'on met le doigt dans l'engrenage du débat scolarité publique/privée, il faut toujours faire preuve d'une certaine prudence.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste pour expliciter un peu, j'habitais Arbouans dans le temps, il y a longtemps, au millénaire dernier, mes enfants allaient au Conservatoire. Et en fait quand on habitait Arbouans, le Conservatoire devait être, à l'époque, quelque chose qui était municipal, et le tarif n'était pas le même suivant que l'on habitait Arbouans ou que l'on habitait Montbéliard. Et quand j'ai habité Montbéliard, ça coûtait beaucoup moins cher et quand je dis « beaucoup moins cher », c'était vraiment beaucoup moins cher. Et en fait, on voit bien qu'à un moment donné, il y a une collectivité qui participe au financement d'une activité quelconque, ça peut être une activité scolaire, dans la mesure où ce sont des personnes qui viennent de l'extérieur de la collectivité, il y a une prise en compte de cet état de fait, de façon à rétablir une égalité. C'est pour dire que là, il y a une question public/privé, qui rend les choses plus complexes à aborder, mais ça n'empêche que ça s'est fait dans d'autres domaines.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

D'un point de vue global, on a déjà une tarification préférentielle pour toutes les activités municipales pour les Montbéliardais, maintenant, j'entends ce que vous dites, mais c'est une fausse bonne idée. Si on diminue le tarif du privé pour les inscriptions des enfants montbéliardais, ça va peut-être être un appel d'air pour beaucoup plus de familles de Montbéliard pour inscrire leurs enfants dans le privé. Donc je ne sais pas si ça serait très judicieux d'aller dans cette optique.

Madame le Maire

Nous avons fini sur cette question. On va voter. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 29 « Centre aquatique René Donzé – Mise à jour du règlement intérieur et des tarifs ».

29. CENTRE AQUATIQUE RENÉ DONZÉ – MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES TARIFS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Il s'agit d'une mise à jour du règlement intérieur des tarifs du centre aquatique René DONZÉ : bassin public, piscine d'été et piscine couverte.

Aujourd'hui, il nous manque deux tarifs : le premier pour la piscine d'été, quand vous avez un incident technique, c'est pour pouvoir rembourser sous forme d'avoir, on redonne un ticket d'entrée aux gens qui auraient été contraints par un incident technique et qui auraient été obligés de ne pas utiliser les bassins pendant un certain nombre de temps, et ne pouvant pas utiliser et faire usage de l'équipement pour lequel il est prévu, on pourrait aujourd'hui, si on vote ce nouveau tarif de les rembourser.

Le deuxième est pour les gens qui ont acheté des carnets pour les cours. C'est souvent par dix. Pour raison de Covid, les bassins ont été fermés, et cinq cours ont été dispensés de natation, d'aquagym, peu importe, donc cinq séances et cinq ont été inutilisés et inutilisables. Il est proposé de voter un tarif pour dix places, mais équivalent pour les personnes qui ont acheté cette prestation avec une réduction de 50 %. Ce qui permet, d'une certaine façon de les rembourser.

Il vous est demandé de mettre à jour ce règlement intérieur, au niveau des tarifs.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 30 « Conventions de partenariat – Sportifs de haut niveau ».

30. CONVENTIONS DE PARTENARIAT – SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Convention de partenariat avec Wahid HAMBLI et Eva LACHERAY. Ce sont deux sportifs de haut niveau de la Ville de Montbéliard qui sont aujourd'hui licenciés dans des clubs de la Ville de Montbéliard. Sur ce mandat, nous avons engagé un certain nombre d'actions et, puisque nous avons été labellisés « Terre de Jeux » l'année dernière, on a, dans l'objectif des Jeux olympiques de Paris 2024, mis en place « Génération 2024 », c'est un certain nombre d'événements autour du sport et par le sport et puis là-dedans, on a la valorisation, avec des « leaders d'opinion » qui sont nos sportifs de haut-niveau montbéliardais.

La première, c'est à l'escrime avec Eva LACHERAY qui aujourd'hui est en équipe de France junior, elle est encore arrivée deuxième ce week-end, contre la n°1 qui partira, elle, à Tokyo cet été. On a conventionné, parce que lorsqu'un athlète de haut niveau s'entraîne, il y a un certain nombre de frais, de coûts de déplacement, d'hébergement, qui est soit à sa charge, soit à la charge du club. Pour Eva LACHERAY, ses frais sont pris en charge par le club.

Pour Wahid HAMBLI, lui, est en équipe de France de boxe, et il est à deux combats de la qualification pour partir à Tokyo. Il a été soutenu par Pays de Montbéliard Agglomération quand Christophe FROPPIER l'année dernière est allé le chercher parce qu'il était sur Mulhouse, il voulait revenir à Montbéliard. Nous l'avons fait revenir, nous, nous l'accompagnons à hauteur de la Ville. À hauteur

aussi de 6 000 € comme Eva LACHERAY, mais lui, ses frais de déplacement sont à sa charge et non pas à la charge du club. Donc, nous allons conventionner directement avec l'athlète.

Bien sûr, il y a d'autres contributions. On demande un certain nombre de contreparties aux athlètes, notamment la présence sur certains événements de la ville, la présence dans nos projets sportifs que l'on met en place avec les écoles et dans le temps scolaire, bien sûr dans la mesure du possible de leur possibilité de présence parce qu'ils ont un calendrier athlétique qui peut les contraindre, mais vous avez l'annexe qui est jointe au rapport et il vous est demandé de valider ces deux conventions.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Toutes les études montrent maintenant qu'il n'y a plus de rapport entre un athlète de haut niveau et l'engagement des jeunes maintenant, c'était vrai il y a quelques années, ce n'est plus vrai, on va être favorable évidemment. Je pense que par contre, ça pourrait être pris sur le budget communication. Vous l'avez dit dans vos termes, Monsieur GAUTHIER. Je pense que ça serait aussi un message à envoyer aux clubs sportifs, c'est-à-dire que oui, on les aide, mais c'est de la communication, on les met en avant, on compte sur eux, il n'y a aucun souci là-dessus.

Vous avez mis en avant « Terre de Jeux » et toute la dynamique qui est en train de s'installer. Je pense que cette dynamique, il faut qu'elle se répercute dans toutes les actions que la Ville peut mener et accueillir. Je pense au tour PMA cycliste, je pense que Madame le Maire, ça serait bienvenu que vous reveniez sur votre position parce qu'il y a des bénévoles qui sont derrière. On ne peut pas être « Terre de Jeux » pour deux athlètes et pas « Terre de jeux » pour un club cycliste, qui, soi-disant, ne s'est pas conformé tout à fait à vos règles. Je pense que vous allez revenir dessus, parce que c'est un bel événement, il y a des bénévoles de notre ville, j'ai vu un peu l'affolement chez certains, il y en a qui s'investissent. « Terre de jeux », c'est pour tous les sports.

Madame le Maire

Puisque vous mettez ce sujet au débat de ce soir, d'abord, je vais les recevoir le 10 juin. J'ai dit non parce que quand on propose un projet de cette envergure-là, puisque, si j'ai bien compris, c'est un projet d'envergure, on s'assure quand même qu'il n'y a pas d'autres événements à peu près en même temps dans la ville. Imaginez que dix associations décident de faire dix grands projets le même jour à la même heure. Et on devrait dire oui ? Qu'est-ce que c'est que cette façon de travailler ? Les associations ne sont pas là à imaginer des projets, c'est très bien qu'elles en imaginent et qu'elles en fassent, mais elles ne sont pas toutes seules. Elles demandent l'autorisation à la collectivité, elle demande l'autorisation au Maire et ensuite, ça nécessite et des moyens et des difficultés, ou un agencement de la ville. S'il y avait en même temps, même si je n'apprécie qu'à moitié ces expressions, dix associations qui proposent dix projets, il faudrait que je dise oui ? Ce n'est pas possible de travailler comme cela, donc, j'ai dit non à cette association, d'autant plus que le dossier a été étudié en Mairie et au vu de tout ce qu'il se passe à la même période dans la ville, ça va être extrêmement compliqué. Donc, nous verrons. Nous verrons si cette association est capable de proposer quelque chose qui évolue, on verra nous, comment on peut faire, mais ils ne sont pas tous seuls. Ce n'est pas : « Je décide tout seul dans mon coin et vous vous adaptez », non, ce n'est pas comme cela que ça marche dans la vraie vie.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

On se connaît depuis sept ans Madame le Maire, je savais que vous alliez répondre cela.

Madame le Maire

Plus que sept ans !

Monsieur Éric LANÇON

Oui, mais dans ce rapport-là, parce qu'avant, c'était l'inverse. Vous savez, je pense que vous allez accepter Madame le Maire...

Madame le Maire

Ah bon !

Monsieur Éric LANÇON

Je le pense, parce que vous avez autour de vous des Adjoints qui vont vous convaincre et puis vous allez trouver le modus vivendi pour que tout fonctionne bien. Moi, je pense qu'actuellement les sportifs, comme dans le monde culturel, tout le monde a envie de reprendre. Peut-être que, je ne connais pas le dossier à fond comme vous pouvez le connaître, mais on ne va pas parler de bienveillance, mais on accueille et on dit qu'on va faire tout ce qu'on peut. Les voix de l'autorité ont changé, vous avez vos voix de l'autorité, comme on dit actuellement, qui ne sont pas tout à fait les mêmes que les nôtres, mais je pense que c'est un bel événement que vous allez avoir grand plaisir à accueillir. Ils vont sûrement s'adapter à vos demandes. En plus, il y a un événement nouveau que vous ne voulez pas dévoiler, donc, ils n'étaient pas au courant, de fait. Si j'ai bien compris, j'ai lu la presse et si la presse a relaté les faits, comme il se devait, c'est vrai qu'il y a un bousculement. Quant aux dix demandes, vous savez que les associations sont en difficulté actuellement, si seulement vous aviez dix demandes par week-end, ça ne serait pas mal dans cette nouvelle année qui va arriver. Mais il faut accepter Madame le Maire, c'est une belle épreuve, vous savez et « Terre de jeux », il faut le mettre en œuvre.

Madame le Maire

Qui a dit que ce n'était pas une belle épreuve, quelqu'un ici a dit que ce n'était pas une belle épreuve ?

Monsieur Éric LANÇON

Non, c'est pour la mettre en avant, vous avez bien compris.

Madame le Maire

Moi, je me souviens quand cette même association a proposé de faire le tour de Montbéliard, je ne sais plus le nom exact, un an après le décès de Denis SCHWECHLEN, ils sont venus me voir pour discuter du projet, on en a discuté ensemble, et j'ai dit oui. Alors tout d'un coup, on arrive, « Le projet est ficelé, tu n'as plus qu'à signer, circulez, il n'y a rien à voir ». Sauf qu'il y a d'autres associations, et on organise de grandes manifestations, toujours le même week-end de la même année, depuis maintenant 21 ans. « On ne sait pas, on ne connaît pas, on n'est pas au courant. » et bien, nous, ça ne marche pas comme cela. Donc, à un moment, moi, j'aime bien que les choses soient faites comme elles doivent être faites. Parce que c'est la meilleure façon pour que tout marche bien. Or, là, c'est très mal parti. Et cette façon d'appeler tous ceux qui m'entourent pour essayer de me faire changer d'avis, c'est absolument insupportable. Parce que vous comprenez, c'est toute la journée comme ça. Donc, au bout d'un moment, on vient me rencontrer. En plus, moi, ça m'intéresse de connaître le projet des associations, de voir ce qu'elles ont envie de faire, comment elles imaginent le territoire. Il paraît que c'est sur 18 communes, vous me l'apprenez, je l'ai appris par le journal. Parce que moi, dans le courrier que j'ai, ça concerne 4 communes. Vous voyez, entre 4 et 18, il y a une différence. On s'assure quand même qu'à la même période, le même jour du même week-end, il n'y a pas de nombreuses manifestations qui se déroulent en même temps. Ce n'est pas possible autrement.

Christophe.

Monsieur Christophe FROPIER

Merci Madame le Maire. Je voulais juste revenir sur l'intervention d'Éric LANÇON qui avait mis en place la Team PMA -c'est pourquoi j'ai du mal à comprendre l'intervention de ce soir- il y a bientôt dix

ans, qui récompensait avec une intégration dans la team des sportifs de haut niveau. Je crois qu'il y en avait six à l'époque, il y en a toujours eu entre 6 et 11 depuis dix ans. Donc, ce n'était pas le budget Com, mais bien le budget sport. Je ne suis pas d'accord pour faire intervenir le budget pub car on a un sportif aujourd'hui, qui est issu du quartier de la Petite-Hollande avec toutes les problématiques que l'on a pu connaître ces derniers mois, on a un jeune qui va, vendredi combattre pour se qualifier pour un deuxième combat et les Jeux Olympiques et à force de travail, il se lève tous les matins à 6h, il a deux séances de sport journalières, des efforts, des sacrifices sur la nourriture, sur les sorties, sur les amis... et il montre l'exemple. Et je crois qu'aujourd'hui, le récompenser via le service sport, ici pour la Ville de Montbéliard et aussi à l'Agglomération, c'est aussi montrer l'exemple et donner envie à des plus jeunes de se dire qu'à un moment donné, c'est possible d'intégrer cette team et c'est possible d'aller aux Jeux Olympiques. Quand on a envie, on peut, c'est le message qu'il véhicule et je crois que c'est important de le suivre au niveau du sport, ce n'est pas que de la Com pour la ville, c'est du sport et c'est montrer l'exemple.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Avec Christophe FROPPIER je suis entièrement d'accord, évidemment, mais simplement, je vais être très franc, on essayer de faire glisser en communication, comme ça, ça fait le budget sport, les 12 000 € iront aussi dans les clubs de sport. Ce n'est pas à toi que je vais apprendre ça Christophe ! Et au bout du bout, tout le monde est content.

Madame le Maire

C'est comme ça que vous gérez les budgets ?

Monsieur Éric LANÇON

Je peux vous donner plein d'exemples, le budget est géré comme cela.

Madame le Maire

Ça ne m'étonne pas.

Monsieur Éric LANÇON

Il n'y a rien d'amusant, je peux vous citer plein d'exemples dans votre gestion des affaires où il y a des budgets qui sont pris en communication qui pourraient très bien être pris dans d'autres domaines, il n'y a pas de règle. À partir du moment où il y a une transparence sur les finances publiques, je ne vois pas en quoi, c'est gênant, absolument pas. Je peux vous citer la convention avec le FC Sochaux, tout est très clair, il y a la communication, l'action sportive, et je ne vois pas ce qu'il y a de risible. Et je suis entièrement d'accord avec toi Christophe, il faut les aider, ce sont de très beaux exemples, je suis entièrement d'accord, aucun souci là-dessus.

Madame le Maire

Pour le moment, nous resterons comme ça. Il est vrai que les arguments de Christophe sont de très bons arguments que nous allons garder.

Nous n'avons pas voté. Sur cette question, y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 31 « Signature de deux conventions Ville / CAF – Appel à projets Fonds Publics et Territoires 2021 ».

31. SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS VILLE / CAF – APPEL A PROJETS FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2021

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est la signature de deux conventions avec la CAF sur leur projet « Fonds Publics et Territoires » on les a sollicités pour un premier projet qui est le renforcement de l'encadrement des enfants en situation de handicap puisque nous sommes dans une démarche d'inclusion dans les écoles de Montbéliard et puis nous accueillons, dans le temps scolaire, des personnes, des jeunes qui sont en situation de différents types de handicap et là-dessus, il nous faut des encadrants formés, spécialisés et ça nécessite des besoins financiers supplémentaires et nous avons sollicité la CAF pour une subvention de fonctionnement, ils nous ont répondu à hauteur de 15 000 €.

Le deuxième projet et l'achat de tablettes numériques dans le cadre de la gestion des accueils de loisirs sans hébergement pour nos animateurs, ça permet d'améliorer le service à l'utilisateur, de sécuriser et fluidifier le fonctionnement des services. Nous avons, là aussi fait une demande de subvention à la CAF qui nous a répondu à hauteur de 23 483 €.

Il vous est demandé après la formalisation de ces conventions de nous autoriser à les signer.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 32 « Unité d'enseignement pour enfants déficients auditifs – Signature d'une convention avec le Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs (CEEDA) ».

32. UNITE D'ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS DÉFICIENTS AUDITIFS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE D'EDUCATION POUR ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS (CEEDA)

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est la signature d'une convention avec le centre d'éducation pour enfants déficients auditifs que nous accueillons depuis la rentrée de septembre 2020, à l'école du Petit-Chênois. C'est un dispositif qui vient en complément de l'ULIS-TFA pour les enfants qui ont ce handicap auditif et il est demandé de formaliser tout cela à travers une convention-cadre, même si l'année est terminée, pour formaliser ce partenariat avec le CEEDA.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 33 « Lumières de Noël 2021 – Demandes de subventions ». Christine SCHMITT.

33. LUMIÈRES DE NOËL 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci Madame le Maire. Comme vous le savez les Lumières de Noël constituent le plus gros événement en termes de fréquentation sur toute la région Bourgogne–Franche-Comté, et donc, la Ville sollicite comme toutes les années, un soutien financier auprès de PMA, la Région et le Conseil Départemental.

Vous avez le plan de financement que vous avez sous les yeux, je ne vais pas vous faire l'affront de vous le lire.

Je vous demande d'approuver le plan de financement qui est exactement le même que l'année dernière et d'autoriser à solliciter des subventions auprès des organismes.

Je vous précise que la ligne « parrainage », ce sont des logos sur les supports et de la communication.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'était la question que j'avais posée à Monsieur STAMPONE par rapport aux chiffres qui apparaissent, puisqu'en recettes, il y a 1,7 M€ prévisionnels dont 1 172 000 € pour la Ville. Je pense que c'est peut-être un abus de langage parce qu'à priori si on les met dans les recettes, page 34 du Compte Administratif, on devrait les retrouver en dépenses de fonctionnement non exécutées. Est-ce que vous avez compris ? Je m'attarde peut-être sur ce langage, sur ce terme-là. Ce ne sont pas vraiment des recettes de fonctionnement, parce que dans les 1 172 000 €, vous avez sûrement valorisé l'emploi, le travail des fonctionnaires de la Ville, ou est-ce vraiment de la subvention hors travail ? Ma question n'est pas claire ? En fait, qu'y a-t-il derrière l'autofinancement de la Ville sur les Lumières de Noël ? Que regroupent ces 1 172 000 € ?

Madame le Maire

Eddie.

Monsieur Eddie STAMPONE

C'est la prise en charge par la Ville des dépenses liées au Marché de Noël.

Monsieur Éric LANÇON

C'est une tautologie là ! Oui mais précisément ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Par exemple, si on prend la différence que vous notez entre 1 172 000 € et les 688 000 €, cette année, il ne vous aura pas échappé que l'on a eu des lumières qui ont été installées, des cabanes qui ont été installées, de la décoration qui a été faite. Et donc, toutes ces charges ont été payées, elles sont rentrées dans le Compte Administratif de 2020, c'est une dépense qui a été prise en charge et donc, c'est la raison pour laquelle on a une différence entre les 1 172 000 € prévisionnels de 2021 et

ce qui est présenté sur le tableau du Compte Administratif. En recette pure, les recettes de Noël, ce sont les locations de cabanes par exemple, on a bien -376 000 € au niveau du Compte Administratif et on a 394 000 € prévus pour 2021.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Donc, il n'y a pas de valorisation de l'emploi des services communaux pour installer les chalets ?

Madame le Maire

Dans les 1 172 000 € si. La valorisation du personnel

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, dans les 1 172 000 €. Ce sont les dépenses liées au Marché de Noël, y compris le personnel.

Madame le Maire

La valorisation du personnel.

Monsieur Éric LANÇON

Voilà, d'accord. Donc ce ne sont pas vraiment des recettes.

Monsieur Eddie STAMPONE

Non, quand on dit autofinancement, c'est la prise en charge par la Ville des dépenses liées aux Lumières de Noël, c'est comme si on avait fait un budget annexe sur les Lumières de Noël. Sauf que là, on ne verse pas de subventions, on prend en charge et dans les prises en charge des dépenses, il y a la valorisation aussi.

Monsieur Éric LANÇON

Donc vous les avez obligatoirement pris en charge dans votre bilan Covid 2020 ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, si vous prenez le tableau, on a, en gros 688 000 €, il faut enlever les 4 Saisons, mais 688 000 € et la différence avec les 1 172 000 €, c'est la prise en charge cette année des dépenses qui ont été réalisées en 2020, notamment sur le personnel, sur les lumières qui ont été installées, qui ont été payées, les locations...

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'était pour prolonger la question d'Éric LANÇON, la question était : dans les 1 172 800 € quelle est la part qui sont des prestations achetées par la Ville comme par exemple la pose des lumières qui est une prestation et la valorisation du travail réalisé par le personnel de la Ville ?

Madame le Maire

Ça, vous le dire ce soir, ça va être difficile. Mais par exemple, de mémoire, depuis le mois de décembre, les illuminations que nous avons mises en place sur l'ensemble de la ville avec les

décorations, c'était plus de 250 000 €. Ça a bien été dépensé, même s'il n'y a pas eu de Marché de Noël. Il y a eu également l'installation de certains chalets devant les commerces, ça a un coût. Ça a une valorisation, ça a été fait par le personnel de la Ville, mais nous n'avons pas eu les recettes pour les chalets, mais nous avons dépensé une certaine partie de sécurité aussi. Il faudrait faire un bilan très détaillé de chaque poste de dépense. En fait, grosso modo, le Marché de Noël coûte 1,7 M€ tout compris : illuminations, décorations, valorisation du personnel... et là, vous faites la différence avec les 1 172 000 €. Vous avez la somme que nous avons dépensée pour Noël, même si nous n'avons pas eu de Marché de Noël.

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 34 « Musées de Montbéliard – Plan de récolement décennal II (2016-2025) ».

34. MUSEES DE MONTBELIARD - PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL II (2016-2025)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vais présenter la délibération à la place de Philippe TISSOT qui est retenu dans son établissement scolaire.

Il s'agit du plan de récolement décennal. Vous savez que la loi de 2002, relative aux Musées oblige chaque musée à procéder au récolement de ses collections inventoriées tous les dix ans, qu'elles soient à l'intérieur de nos musées ou à l'extérieur.

La responsabilité du récolement incombe à la personne morale propriétaire des collections. Les opérations de récolement sont réalisées par les professionnels compétents, sous l'autorité du chef d'établissement.

Entre 2004 et 2015, ce sont 52 campagnes de récolement qui ont été réalisées, correspondant à 65 210 objets, soit environ 13 % de la totalité de nos collections.

Le deuxième récolement a concerné 8,8 % d'objets supplémentaires et 42 000 éléments de collection. Le plan que l'on vous propose ce soir qui s'étend jusqu'en 2020 concerne plusieurs dizaines de campagnes, qui sont sur les pôles : Beaux-arts, sciences naturelles, archéologie-ethnologie. L'avancement du récolement dépendra pour sa part du maintien d'un agent de récolement vacataire que nous avons embauché depuis plusieurs années, car ce travail ne peut pas être réalisé en interne. Le projet de plan de récolement décennal a été validé par la DRAC et vous avez en annexe tout ce qui concerne les différents inventaires pour les beaux-arts et l'art contemporain, pour l'ethnologie et l'histoire, l'archéologie et les sciences naturelles, avec les dates prévisionnelles de travaux, les lieux et le nombre d'items.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 35 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales – Versement des subventions ». Christophe FROPPIER.

35. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES FAÇADES ET ENSEIGNES COMMERCIALES- VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit du projet de dynamisation du centre-ville avec le fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales. Vous retrouvez trois demandeurs avec la nature des travaux, enseigne pour deux demandeurs et ravalement de façade pour la Mie Câline. Avec le taux de la subvention municipale et le taux de la subvention estimée.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 36 « Ravalements de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers ».

36. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du ravalement de façade d'immeuble et la subvention aux particuliers. Deux demandeurs avec les taux des travaux subventionnés et le montant de la subvention estimée.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Question n° 37 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ». Rémi PLUCHE.

37. PROPRIÉTÉS COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE À DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'habiliter le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public. Il s'agit de l'établissement de la ligue de football. Il faut travailler sur un certain nombre de travaux :

- accessibilité

- de sécurité incendie
- mise en sécurité et conformité de l'accès au bâtiment, pour les places des personnes à mobilité réduite et bande de guidage
- création de sanitaires accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite au rez-de-chaussée
- signalétique Personne à Mobilité Réduite et plans d'évacuation
- travaux divers : contraste des portes vitrées, interphonie, extincteurs...
- installation d'une alarme incendie type 4.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer, pour les opérations susmentionnées, les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un ERP au titre du Code de la Construction et de l'Habitation.

Madame le Maire

Louis CUENIN.

Monsieur Louis CUENIN

Merci Madame le Maire. En commission n°4, quand ce dossier est arrivé, il y a une question qui a été posée : pourquoi fait-on tous ces travaux alors qu'on ne sait pas ce que l'on va mettre dans ce bâtiment ? J'ai été scandalisé de voir que quelqu'un a posé « des réserves » dans sa tête parce qu'on faisait des travaux pour les personnes à mobilité réduite. Non pas sur la forme, mais sur le fond. Si tout le monde réfléchit comme ça, on ne fait plus rien. Et quand on veut installer quelque chose, il faut retaper, recasser et ça coûte la moitié plus chère. J'ai été scandalisé, je ne vous le cache pas.

Madame le Maire

Sur ce bâtiment, il y a beaucoup de mise en conformité pour l'accessibilité du bâtiment, la signalétique, des travaux divers de contrastes des portes vitrées, l'installation d'une alarme, ce sont déjà des travaux que l'on n'est pas certains de faire, mais on se donne la possibilité de les faire en votant cette délibération. Et si l'installation des professionnels dont je vous parlais tout à l'heure se confirme, bien sûr que ces travaux devront être faits, puisqu'il accueillera du public, pour se mettre en conformité avec la législation. C'est simplement, ce soir, l'autorisation pour pouvoir développer ce bâtiment.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'étais présent à la commission n°4, je pense que vous avez une lecture qui n'était pas tout à fait celle que j'ai eue. C'était juste une question de dire accessibilité, bien sûr, on est tous convaincus qu'il faut rendre les locaux accessibles, simplement, c'est que l'accessibilité, la façon dont les choses doivent être réalisées peut dépendre de l'usage qu'il pourra y avoir du bâtiment. La question était à ce niveau-là, elle n'était pas de dire... si on fait une ligue de foot, là, je dis n'importe quoi, mais une ligue de foot, avec un club de foot masculin, peut-être qu'il y a besoin que d'une toilette adaptée. Alors que si c'est mixte, il y aura besoin de deux toilettes adaptées. C'est juste ça. Je ne crois qu'il ne faille pas voir là derrière, le fait qu'il puisse y avoir un problème à ce niveau-là. C'était juste de savoir quels étaient les besoins. N'allez pas penser que c'est une volonté de ne pas faire de travaux d'accessibilité. C'était pour ne pas anticiper des travaux qui peut-être ne correspondraient pas aux demandes futures.

Madame le Maire

Il n'y a pas de travaux anticipés, là, vous l'avez compris, j'ai répondu à votre question, c'est simplement l'autorisation qui est donnée de faire des travaux. Mais ces travaux seront faits en fonction du projet qui sera celui de ce bâtiment. Si on ne vote pas ça, on ne pourra pas faire les travaux. Donc, on le vote et on verra bien le projet.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est plus clair là, c'est bien ! Vous avez éclairci les choses.

Madame le Maire

Louis.

Monsieur Louis CUENIN

Simplement, je voudrais répondre à Monsieur LACHAMBRE pour le tranquilliser. Au niveau des toilettes, si vous circulez en France sur les autoroutes, dans les aéroports, il n'y a jamais de toilettes hommes/femmes handicapés. C'est toujours une toilette pour les deux. Moi, j'ai beaucoup voyagé, je n'ai jamais vu autrement.

Madame le Maire

C'est vrai. Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Programme d'éclairage public 2021 – Subvention SYDED ». Gilles MAILLARD.

38. PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2021 – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci, Madame le Maire, je vais essayer d'être assez long pour que l'on puisse voir l'éclairage s'allumer à l'extérieur, ils viennent d'ouvrir les rideaux.

Plus sérieusement, nous parlons d'éclairage public pour le programme 2021. Donc, des travaux sont proposés cette année pour un budget de 132 300 € sur le quartier de la Citadelle pour rénovation du réseau d'alimentation, sous trottoirs, ça sera conjointement avec des travaux de voirie.

Il y a des travaux de luminaire qui sont prévus rue Lalance, des travaux également de changement de luminaires rue Laurillard et dans le quartier de la Chiffogne.

Vous retrouverez dans le document l'ensemble des budgets :

- 96 600 € pour l'économie d'énergie
- 35 700 € pour la rénovation des réseaux

Les travaux d'économie d'énergie peuvent être subventionnés par le SYDED à hauteur de 25 %, soit une somme de 20 125 €.

On trouvera également dans le document, le tableau des économies d'énergie qui vont être réalisées chaque année par le changement de ces luminaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du SYDED les subventions et à signer tout acte s'y rapportant

J'ai été trop rapide, c'est encore éteint !

Madame le Maire

Merci Gilles. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Notre Conseil est terminé, je vous souhaite une bonne soirée, nous ne pouvons toujours pas nous réunir à cause du Covid, mais on ne désespère pas que ça revienne prochainement.

DECISION N° 2021-034 DU 11 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATION DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNEES EN VUE D'ALIMENTER LE TABLEAU DE BORD DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE MONTBELIARD CONTRAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) est intervenue en accompagnement de la Ville de Montbéliard pendant la phase d'initialisation du programme « Action Cœur de Ville » pour établir la maquette d'un tableau de bord permettant de mesurer l'impact de la mise en œuvre du programme d'actions sur l'attractivité du centre-ville.

La Ville souhaite compléter le tableau de bord du programme « Action Cœur de Ville » afin de compléter son diagnostic.

L'offre de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard correspond aux attentes de la Ville de Montbéliard concernant cette mission.

Conformément aux articles L2511-1 et suivants du Code de Commande Publique (quasi-régie), le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard en vue d'alimenter le tableau de bord du programme Action Cœur de Ville pour un montant de 10 500 € HT.

DECISION N° 2021-035 DU 9 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE SERVICES LIENS RADIOS

La Ville a besoin d'assurer la maintenance de ses 10 équipements de radiocommunications, permettant de raccorder des sites de la commune ainsi que du CCAS (dans le cadre de la convention qui lie les deux entités pour les interventions informatiques) : le Gymnase Pajol, le château Pajol, le cimetière, le Foyer Bossière, la crèche des Pioulis et le CHRS.

Le contrat de maintenance sur ces matériels est arrivé à échéance.

La société QUONEX propose un contrat de maintenance comprenant notamment :

- La gestion des incidents signalés sur les équipements de la solution, diagnostic de l'incident, actions curatives jusqu'à la résolution de l'incident, la main d'œuvre, les déplacements de l'équipe technique, le remplacement des éléments défectueux par d'autres éléments identiques ou assurant les mêmes fonctions que ceux d'origine
- Une assistance téléphonique et télémaintenance du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00
- Maintenance à distance de 8h00 à 18h00 sans interruption
- Maintenance sur site de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. (Intervention sur le site concerné lorsque l'incident n'a pu être résolu à distance.)

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de services liens radio avec la société Quonex, 1 avenue Pierre Pflimlin, 68390 SAUSHEIM, à compter du 01.01.2021 pour 5 ans pour un montant annuel de 1 790 € HT révisable chaque année par la formule $P = P_0 (0,125 + 0,65 \times ICHTrev-Ts/ICHTrev-TSo + 0,225 \times Fsd2/Fsd2o)$.

DECISION N° 2021-036 DU 11 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL DE CUISINE – FOYER DOMON

La future configuration du Foyer Domon ne nécessite plus l'utilisation d'une cuisine centrale.

Le matériel existant n'a plus d'utilité à la collectivité et il est possible de procéder à la vente de ce matériel ancien.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à Monsieur ROHNER Thibault, sise 43 rue du Théâtre – 25350 MANDEURE pour un montant de 3 400 € TTC.

DECISION N° 2021-037 DU 15 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF– COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MADAME ANNIE PECHIN – REPRESENTATION A L'AUDIENCE

Madame Annie PECHIN a introduit un recours devant le Tribunal Administratif contre la commune du fait du préjudice qu'elle estime subir du fait de la prétendue présence régulière de déjections (considérées comme félines) sur la concession dont elle est propriétaires au cimetière.

Considérant les échanges de mémoires qui ont eu lieu entre les deux parties et considérant que le Tribunal Administratif a appelé cette affaire à l'audience du 16 mars 2021, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et qu'elle soit représentée à l'audience du 16 mars 2021 par Madame Cécile FERRARI, Directrice du Service Administration Générale et Monsieur Jean-Marc MAUGUE, responsable du cimetière.

DECISION N° 2021-038 DU 14 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

RUE DU PORT – PARC DE STATIONNEMENT – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

La convention de mise à disposition par Voies Navigables de France du terrain sur lequel est aménagé un parc de stationnement, rue du Port, est arrivée à terme le 30 septembre 2020.

Il importe de maintenir ce parking à destination du public pour satisfaire aux besoins en stationnement du secteur.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France aux conditions suivantes :

- Durée : cinq années jusqu'au 30 septembre 2025
- Dépendance objet de la convention : parcelle de terrain de 1 870 m² en rive gauche du canal du Rhône au Rhin servant de parking gratuit
- Redevance pour une année : 598,40 euros, indexée au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction

DECISION N° 2021-039 DU 16 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU CENTRE LOU BLAZER - MARCHES DE TRAVAUX – LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6,7,8,9,10,11,12 ET 13 - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la restructuration de Centre Lou Blazer, sis 12 rue Renaud de Bourgogne à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 22 février 2021.

55 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation.

Les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises suivantes :

- **lot n° 1 : Démolition - Gros œuvre : PARIETTI (25200 MONTBELIARD)**
pour un montant de 159 732,70,00 € HT

- **lot n° 2 : Couverture tuiles – Zinguerie : SOGYCOBOIS** (90140 FROIDEFONTAINE)
pour un montant de 64 043,36 € HT
- **lot n° 3 : Échafaudage - Étanchéité - Bardage métallique : CLAIR & NET** (25600 BROGNARD)
pour un montant de 182 239,99 € HT (offre de base + PSE)
- **lot n° 4 : Menuiseries extérieures PVC - Portes extérieures - Stores extérieurs : COURVOISIER** (25602 VIEUX CHARMONT)
pour un montant de 119 489,00 € HT
- **lot n° 5 : Doublages - Cloisons – Peinture : POLE BATIMENT** (25600 BROGNARD)
pour un montant de 87 822,68 € HT
- **lot n° 6 : Faux-plafonds : BONGLET SAS** (39000 LONS LE SAUNIER)
pour un montant de 24 500,65 € HT
- **lot n° 7 : Sols souples : PERRIN (25300 PONTARLIER)**
pour un montant de 56 571,94 € HT (offre de base + PSE)
- **lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois : MIGLIERINA BELFILS** (25400 AUDINCOURT)
pour un montant de 47 553,57 € HT
- **lot n° 9 : Carrelage – Faïence : SARL SBTC** (25340 ANTEUIL)
pour un montant de 11 883,05 € HT
- **lot n° 10 : Serrurerie – Métallerie : SOMETAL SARL** (70120 CINTREY)
pour un montant de 10 041,68 € HT
- **lot n° 11 : Ascenseur : SCHINDLER** (68390 SAUSHEIM)
pour un montant de 22 450,00 € HT
- **lot n° 12 : Électricité : SEEB** (25200 MONTBELIARD)
pour un montant de 108 000,00 € HT
- **lot n° 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaire : SAS G2T**
(25200 BETHONCOURT)
pour un montant de 162 897,96 € HT

DECISION N° 2021-040 DU 16 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Gakokoé 8 rue Contejean (Déclaration préalable)
Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres et volets roulants)

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-041 DU 19 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATIONS AUDIOVISUELLES 2021-2023 – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville a des besoins pour la période 2021-2023 en matière de communication et plus particulièrement de prestations audiovisuelles : captation d'images relatives aux activités de la Ville de Montbéliard, réalisation de film-reportages ainsi que diffusion de ces courts métrages.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) sous forme d'un accord-cadre avec un maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Une seule offre reçue correspond aux besoins de la collectivité.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée avec VALENTIN AUDIOVISUEL – 25200 MONTBELIARD pour un montant annuel maximum de 28 000 € HT pour une durée maximale de 2 ans.

DECISION N° 2021-042 DU 16 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

EVOLUTION DE LA SOLUTION DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) – MARCHÉ NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE – AVENANT N°2

La société 1SPATIAL France est titulaire du marché n° 2020-036 « Evolution de la solution de système d'information géographique » passé avec la Ville de Montbéliard selon un marché négocié sans mise en concurrence.

La mise en œuvre du marché pour l'évolution de la solution de système d'information géographique nécessite l'utilisation d'une licence dont les droits sont détenus par la société américaine Environmental Systems Research Institute, Inc (ESRI).

La société 1SPATIAL, est distributeur de ladite licence, qu'il doit fournir à la Ville dans le cadre de l'exécution du marché.

L'utilisation de la licence est soumise à la signature d'un contrat de licence définissant les conditions d'utilisation du produit. La Ville et la société 1SPATIAL doivent signer ledit contrat de licence avec la société ESRI pour pouvoir utiliser le produit.

Ledit contrat n'a pas été produit au moment de la passation du marché.

Les points exposés ci-dessus, l'article 2 du cahier des clauses administratives particulières « pièces contractuelles » du marché doit être complété par un contrat de Licence ESRI.

Ladite pièce arrive en dernier dans l'ordre de priorité des pièces contractuelles du marché et qu'en cas de contradiction entre les dispositions du contrat de licence tripartite (Ville-ESRI-1SPATIAL) et les dispositions des autres pièces contractuelles, ce sont ces dernières qui s'appliquent.

Seule la société 1SPATIAL demeure entièrement responsable devant la Ville de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché, tant au niveau de la fourniture de la solution que de la maintenance de celle-ci.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 portant sur la nécessité d'utiliser la licence ESRI dans le cadre du marché n° 2020-036 avec la société 1SPATIAL France.

DECISION N° 2021-043 DU 16 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

DESAMIANTAGE DU PLAFOND DE L'ATELIER PEINTURE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder au désamiantage du plafond de l'atelier peinture au Centre Technique Municipal, Faubourg de Besançon à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 1^{er} mars 2021.

Considérant les 11 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable et considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Désamiantage - MADER (68500 GUEBWILLER) pour un montant de 24 405,00 € HT
- lot n° 2 Faux plafond – PERRIN (25603 VIEUX CHARMONT) pour un montant de 15 900,40 € HT

DECISION N° 2021-044 DU 16 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

EDUCATION DU CHIEN EN MILIEU URBAIN – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AU PROFIT DE MME PRESCILIA GARNERET

Par convention en date du 1^{er} septembre 2018, la Ville de Montbéliard avait mis à disposition à Mme Elise DIJOUX un terrain situé en bordure de la Rue Desazars de Montgailhard pour y développer un concept en matière d'éducation du chien en milieu urbain.

Mme Elise DIJOUX souhaite résilier de manière anticipée la convention.

Mme Prescilia GARNERET a manifesté spontanément son intérêt pour reprendre l'activité d'éducateur canin sur ledit terrain.

La Ville de Montbéliard a lancé un appel à candidature du fait de cette Manifestation spontanée d'intérêt en vue de la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public à vocation économique.

Aucune autre candidature n'est parvenue à la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et signer une convention avec Mme Prescilia GARNERET aux conditions suivantes :

- Le lieu mis à disposition est situé dans l'aire d'ébats de la Citadelle rue Desazars de Montgailhard pour une superficie de 359 m² (section AK N° 2)
- Durée 3 ans à compter du 19 mars 2021
- Redevance annuelle : 300 € payable semestriellement et révisable annuellement.

DECISION N° 2021-045 DU 18 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

LE JULES VERNE – REFECTION ETANCHEITE 2021 - Marché sur procédure adaptée

Il est nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture haute nord du Jules Verne.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP en date du 17/02/2021 avec une remise des offres fixée au 15 mars 2021.

Considérant les 5 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise ISO TOP Etanchéité domiciliée à REIMS (51100), pour un montant de 57 500,00 € HT.

DECISION N° 2021-046 DU 23 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE DONNEES DANS LE CADRE DU SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Le suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain a été lancé dans le cadre du marché n° 2020-051 du 17/12/2020 et confié à la société URBANIS.

Il est nécessaire pour URBANIS, dans ce cadre, de disposer des données issues de bases appartenant aux institutions suivantes : la DGALN, la DGFIP, l'ANAH, l'IGN.

Il est nécessaire de formaliser cette mise à disposition de données à titre gratuit par le biais d'acte d'engagement pour garantir notamment l'intégrité des données à caractère personnelle dans le respect de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'acte d'engagement pour la transmission des bases de données suivantes au prestataire URBANIS :

- Les données MAJIC III issues de la DGALN/DGFIP
- Les données DVF issues de la DGFIP
- Les données 1767 BISCOSM issues de la DGFIP
- Les fonds de plans issus de l'IGN
- Les données cadastrales
- Les données du registre des copropriétés fragiles issues de l'ANAH et de la DGALN
- Les données du registre des copropriétés issues de l'ANAH

DECISION N° 2021-047 DU 23 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Bâtiment 2 rue du Maréchal Juin (permis de démolir)
Démolition

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-048 DU 29 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

ABONNEMENT ET MAINTENANCE DE L'EQUIPEMENT LOGICIEL GEOMAP GIS

La société 1SPATIAL détient les droits exclusifs de maintenance des logiciels GEOMAPGIS dont elle est l'éditeur et le propriétaire et dont la ville a fait l'acquisition.

Le précédent contrat de maintenance est arrivé à échéance le 31/12/2020.

La société 1SPATIAL propose un nouveau contrat de maintenance comprenant :

- Les mises à jour des produits qui intègrent la maintenance corrective (correction des anomalies de fonctionnement sur le logiciel) et la maintenance évolutive (apports fonctionnels),
- Le support technique à l'exploitation (mise en œuvre, utilisation, résolution des anomalies),
- L'assistance téléphonique ou par télémaintenance,
- Droit d'accès à la plateforme support.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance avec la société 1SPATIAL, 23-25 avenue Aristide Briand – 94110 ARCUEIL, pour un montant annuel de 3 781.66 € HT, pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2021, non reconductible.

DECISION N° 2021-049 DU 30 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PISCINE ETE - REFECTION DE LA PATAUGEOIRE - MARCHES DE TRAVAUX – LOTS 1 ET 2 - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTE

Il est nécessaire de procéder à la réfection de la pataugeoire de la piscine d'été à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 22 mars 2021.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Installation chantier - Gros œuvre – Fluides - Aménagements extérieurs : PARIETTI (25200 MONTBELIARD) pour un montant de 104 901,83 € HT (offre de base)
- lot n° 2 : Etanchéité – Carrelage Résine de sol : RICORD (25400 EXINCOURT) pour un montant de 74 296,00 € HT (offre de base)

DECISION N° 2021-050 DU 30 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – AVENANT 1 - ARMUS MEDICAL _ EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et du quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a mis à disposition de ARMUS MEDICAL un local commercial situé dans le Centre commercial des Hexagones par le biais d'une convention précaire le 18 février 2018 aux fins de lui permettre de commencer son activité professionnelle jusqu'à la démolition du Centre.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant à la convention d'occupation précaire, fixant l'exonération des loyers du deuxième et du quatrième trimestre 2020, avec ARMUS MEDICAL.

DECISION N° 2021-051 DU 30 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – AVENANT 1 – DOCTEUR CECEN - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et du quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a mis à disposition du Docteur CECEN un local commercial situé dans le Centre commercial des Hexagones par le biais d'une convention précaire le 26 avril 2017 aux fins de lui permettre de d'exercer son activité professionnelle dans de meilleures conditions jusqu'à la démolition du Centre.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant à la convention d'occupation précaire, fixant l'exonération des loyers du deuxième et du quatrième trimestre 2020, avec le Docteur CECEN.

DECISION N° 2021-052 DU 30 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL – AVENANT 1 – PLJ - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et du quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a conclu avec l'EURL P.L.J. un bail commercial en date du 20 août 2014 pour une durée de neuf années et portant sur les locaux commerciaux du 6, place Denfert-Rochereau, d'une superficie de 65 m², situé dans le Bâtiment des Halles au rez-de-chaussée.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant au bail commercial, fixant l'exonération des loyers du deuxième et du quatrième trimestre 2020, avec EURL P.L.J.

DECISION N° 2021-053 DU 1^{ER} AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL – AVENANT 1 - AUX GALERIES - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a conclu avec la SAS AUX GALERIES un bail commercial en date du 1^{er} mai 2014 pour une durée de neuf années et portant sur les locaux commerciaux du 2 et 4, place Denfert-Rochereau, d'une superficie de 485 m², situé dans le Bâtiment des Halles au rez-de-chaussée.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant au bail commercial, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec la SAS AUX GALERIES.

DECISION N° 2021-054 DU 1^{ER} AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL – AVENANT 1 - BERNARD RENE - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a conclu avec BERNARD René un bail commercial en date du 1^{er} avril 2013 pour une durée de neuf années et portant sur les locaux commerciaux du 12, place Denfert-Rochereau, d'une superficie de 65 m², situé dans le Bâtiment des Halles au rez-de-chaussée.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant au bail commercial, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec BERNARD René.

DECISION N° 2021-055 DU 1^{ER} AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL – AVENANT 1 - SAS FORCES & CIE - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a conclu avec la SAS FORCES & CIE un bail commercial en date du 1^{er} mars 2018 pour une durée de neuf années et portant sur les locaux à usage d'entrepôt sis 4, avenue des Alliés, à Montbéliard, local d'un seul tenant d'une superficie de 457,50 m².

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant au bail commercial, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec la SAS FORCES & CIE.

DECISION N° 2021-056 DU 1^{ER} AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL – AVENANT 1 - LITTERA - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a conclu avec la SAS LITTERA un bail commercial en date du 1^{er} juin 2014 pour une durée de neuf années et portant sur les locaux commerciaux du 4, avenue des Alliés, d'une superficie de 757 m².

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant au bail commercial, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec la SAS LITTERA. De signer l'avenant correspondant.

DECISION N° 2021-057 DU 1^{ER} AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – AVENANT 1 – MADAME KALTHOUM FELLAHI - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a mis à disposition de Madame KALTHOUM FELLAHI un local commercial situé dans le Centre commercial des Hexagones par le biais d'une convention précaire le 1^{er} juillet 2014 aux fins de lui permettre de commencer son activité professionnelle jusqu'à la démolition du Centre.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant à la convention d'occupation précaire, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec Madame KALTHOUM FELLAHI.

DECISION N° 2021-058 DU 1^{ER} AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – AVENANT 1 - OPTIQUE HEXAGONES - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a mis à disposition d'OPTIQUE HEXAGONES un local commercial situé dans le Centre commercial des Hexagones par le biais d'une convention précaire le 16 décembre 2013 aux fins de lui permettre de commencer son activité professionnelle jusqu'à la démolition du Centre.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant à la convention d'occupation précaire, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec OPTIQUE HEXAGONES.

DECISION N° 2021-059 DU 6 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

PARC URBAIN DU PRES LA ROSE – MANEGE – CONVENTION AVEC MONSIEUR CHRISTIAN MEYER - RECTIFICATIF

Par décision n° 2021-032/AG du 9 mars 2021, le Maire a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public au profit de Monsieur Christian MEYER pour l'installation d'un manège avec vente de barbe à papa et petite confiserie, et accessoirement quelques boissons sans alcool, sur le site du parc urbain du Pré la Rose.

Considérant le contexte sanitaire et les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire, considérant que l'installation d'un manège isolé est susceptible de générer des rassemblements de plus de six personnes dont les comportements pourraient être peu compatibles avec les gestes barrières et la distanciation sociale et considérant la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard en date du 10 mars 2021 indiquant que, pour les raisons susvisées, les installations de cette nature ne sont pas préconisées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de modifier la décision n° 2021-32 du 09/03/2021 autorisant Monsieur MEYER Christian à occuper le domaine public pour l'installation d'un manège isolé dans le parc urbain du Prés la Rose dans les conditions suivantes :

- L'exploitation du manège est suspendue jusqu'à la levée des mesures sanitaires qui s'appliquent en la matière ;
- Toutes les autres dispositions de la décision n° 2021-32 et de la convention restent inchangées.

DECISION N° 2021-060 DU 5 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MADAME FATIMA YACHIR

Un sinistre a eu lieu le 1^{er} février 2021 dans la rue des Courts Cantons, où le véhicule de Mme Fatima YACHIR a circulé dans un trou non signalé. Son pneu avant a été endommagé et a nécessité le changement de ces deux pneumatiques.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Madame Fatima YACHIR accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage RENAULT – ZAC du Pied des Gouttes – 4 rue du Champs du Cerf – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Fatima YACHIR par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture au garage Renault- ZAC du Pied des Gouttes – 4 rue du Champs du Cerf – 25200 MONTBELIARD, pour la somme de 869,06 € (huit cent soixante-neuf euros et six centimes).

DECISION N° 2021-061 DU 6 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL – AVENANT 1 - COTE PLACE - EXONERATION DU DEUXIEME ET QUATRIEME TRIMESTRE 2020

La Ville de Montbéliard a décidé d'exonérer les loyers et redevances du deuxième et quatrième trimestre 2020, soit pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, de ses locataires professionnels directement impactés par les restrictions dues à la crise sanitaire Covid 19.

La Ville de Montbéliard a conclu avec COTE PLACE un bail commercial en date du 1^{er} avril 2013 pour une durée de neuf années et portant sur les locaux commerciaux du 8, place Denfert-Rochereau, d'une superficie de 60m², situé dans le Bâtiment des Halles au rez-de-chaussée.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant au bail commercial, fixant l'exonération du loyer du deuxième et quatrième trimestre 2020, avec COTE PLACE.

DECISION N° 2021-062 DU 15 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE MATERIEL POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC 2021 – 2022 - ACCORD CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La collectivité a des besoins en matière de fourniture de matériel pour l'éclairage public, en tenant compte des fournitures acquises les années précédentes, les montants prévisionnels nécessaires pour les années 2021 et 2022 sont évalués de la façon suivante :

Lot n° 1 : Fourniture de matériel électrique pour l'éclairage public
minimum : 30 000 € HT maximum 110 000 € HT

Lot n° 2 : Fourniture de mâts d'éclairage public et de signalisation tricolore
minimum : 5 000 € HT maximum 30 000 € HT

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 6 avril 2021.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises suivantes :

- RUBIN LACAQUE (90300 VALDOIE) pour le lot 1 pour un montant minimum de 30 000 € HT maximum 110 000 € HT.
- VALMONT (03110 CHARMEIL) pour le lot 2 pour un montant minimum de 5 000 € HT maximum de 30 000 € HT

DECISION N° 2021-063 DU 16 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

ANIMATION IMMERSIVE DU SITE DU CHATEAU – MARCHE A PRODEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a décidé de confier, par marché à procédure adaptée, l'animation immersive du site du Château.

Une consultation a été engagée sur la plateforme AWS le 9 février 2021 avec une remise des offres fixée au 8 mars 2021 à 12h00.

Considérant les deux offres reçues, considérant qu'en égard aux critères définis dans le règlement de consultation, l'offre de la société TSE est conforme aux besoins de la Ville et compatible avec les moyens municipaux disponibles et conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société TSE domiciliée 14 rue de l'industrie à HABSHEIM (68440) le marché, pour les Musées de Montbéliard, pour un montant HT de 25 500 € (vingt-cinq mille cinq cent euros).

DECISION N° 2021-064 DU 19 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE : ACQUISITION D'UNE SOLUTION INFORMATISEE DE PLANNINGS ET DE GESTION ASSOCIATIVE

Les services de la collectivité ont des besoins relatifs à l'acquisition d'une solution informatisée de plannings et de gestion associative.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée par le biais d'une annonce au BOAMP le 22 décembre 2020.

Considérant les réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que la société GMA CONSULTING a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché à bons de commande avec la société GMA CONSULTING – 321, avenue Antoine de Saint Exupéry – 84500 BOLLENE pour un montant maximum de 50 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 3 ans, avec une date d'achèvement des prestations au 01/02/2024.

DECISION N° 2021-065 DU 20 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Villa Chenevière (Déclaration préalable / DP)
Remplacement des menuiseries extérieures du sous-sol.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-066 DU 23 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DU PROJET « TERRITOIRES D'INNOVATION » SOUTENU PAR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

PMA est lauréat de l'appel à projet « Territoires d'Innovation » du Programme Investissements d'Avenir, qui permet notamment d'accompagner les habitants dans leur appropriation des nouvelles compétences nécessitées par la numérisation de l'économie.

Les communes membres ont la possibilité de faire bénéficier ses écoles d'une session de 10 ateliers périscolaires numériques de 1h30 répartis sur un trimestre, avec des ateliers robotique, programmation, conception 3D en permettant, par exemple, aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3D, de programmer des objets connectés...

La Ville de Montbéliard a la volonté de faire profiter de cette opportunité les élèves scolarisés à Montbéliard et la nécessité de mettre à disposition des locaux adaptés pour permettre la réalisation de ces ateliers.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec PMA selon les conditions principales suivantes :

- Mise à disposition d'une salle d'accueil adaptée à titre gratuit dans les locaux scolaires de la Ville
- Durée : 3 sessions de 10 ateliers numériques à l'occasion des activités périscolaires ou scolaires pour l'année scolaire 2020-2021

DECISION N° 2021-067 DU 25 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

GESTION DES EQUIPEMENTS DE SERVICE – AIRE DE SERVICES ET DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS (CHAMP DE FOIRE ET CAPITAINERIE)

La Ville a fait l'acquisition, auprès de la société Aireservices, d'équipements de service : borne de service camping-cars, kiosque de paiement, bornes électriques aire de camping-cars (x 5) et port de plaisance (x 9).

Seule la société Aireservices peut proposer un contrat de maintenance comprenant un contrôle périodique annuel, une assistance téléphonique à l'utilisation et à l'exploitation du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 et une maintenance corrective après diagnostic téléphonique avec les services techniques.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société Aireservices un contrat de maintenance sans publicité ni mise en concurrence (articles R. 2122-3 et R. 2122-8 du Code de la commande publique) pour un montant annuel de 410 € HT pendant les 2 premières années de garantie et un montant annuel de 1 440 € HT la 3^{ème} année, ce pour une durée de 3 ans.

DECISION N° 2021-068 DU 27 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

PARKING VELOTTE ET PARKING DES BLANCHERIES - CONTRAT DE MAINTENANCE ONDULEURS

Il est nécessaire de procéder à la maintenance des onduleurs des parkings Velotte et Blancheries.

Seule la société SA3i est en mesure d'assurer cette maintenance.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société SA3i (94320 THIAS) un contrat de maintenance selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant annuel de 1 250 € HT
- Le contrat prendra effet du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 30 mai 2022. Il pourra être reconduit (3) fois.

DECISION N° 2021-069 DU 29 AVRIL 2021 (L 2122.22 alinéa 15)

USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - PARCELLES BE 248 ET BE 250

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbéliard et son Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 4 « Gros Pierrons ».

Vu la délibération n° 2017-20.03-8 du 20 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire communal et notamment sur la zone 1AU.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître FERRY le 3 mars 2021 relative à la propriété sise Lieudit « Pied des Gouttes » d'une surface de 1839 m², cadastrée section BE 248 et BE 250 appartenant à Monsieur VIARD, au prix de 30 000 euros.

Le secteur de l'échangeur A36 et du site des Gros Pierrons présentent un intérêt stratégique pour la Communauté d'Agglomération dans une perspective de développement de ce secteur en termes économique, de tourisme et de loisirs, ainsi qu'en matière de santé.

Par délibération n° C2021/54, la Communauté d'agglomération a accepté le 11 mars 2021 la délégation ponctuelle du droit de préemption urbain de la commune d'Exincourt en vue de l'acquisition du bien cadastré AC 318 sis sur la commune d'Exincourt, appartenant à Monsieur Marcel VIARD et Madame Gilberte VIENNOT, jouxtant les parcelles BE 248 et BE 250 pour lesquelles il existe une servitude de passage.

Conformément à l'article L 210-1 du Code de l'Urbanisme et aux fins de compléter les acquisitions de ce secteur et assurer le maintien et l'extension d'activités économiques, de loisirs ou de tourisme, ainsi que de santé et pour développer les réserves foncières pour permettre la réalisation d'opérations d'aménagement définies à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération souhaiterait procéder à l'acquisition des parcelles non bâties cadastrées BE 248 et BE 250 (propriété de M. VIARD) sur Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'exercer le droit de préemption urbain dévolu à la commune de Montbéliard sur le bien susmentionné aux fins de constituer une réserve foncière dans le cadre du maintien et du développement d'activités économiques, de tourisme et de loisirs, et de santé dans le secteur du Pied des Gouttes et des Gros Pierrons en vue d'une rétrocession à la Communauté d'Agglomération.
L'exercice du droit de préemption urbain a pour objet de constituer une réserve foncière préalable à la réalisation d'opérations d'aménagement à l'échelle communautaire sur le secteur du « Pied des Gouttes ».
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les éléments d'information relatifs à la préemption seront consignés dans le registre des préemptions conformément à l'article R 213-20 du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-070 DU 6 MAI 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN

Il est nécessaire pour la Ville de Montbéliard de libérer des locaux mis à disposition du 19, Centre Régional d'Art Contemporain, 12 rue Renaud de Bourgogne, en vue de la réalisation de travaux par la commune.

L'association a demandé à pouvoir bénéficier de nouveaux locaux de stockage.

La Ville de Montbéliard dispose de locaux vacants situés 26 faubourg de Besançon, susceptibles de convenir aux besoins de stockage de l'association.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à disposition du 19, Centre Régional d'Art Contemporain, des locaux situés 26 faubourg de Besançon aux conditions suivantes :

- durée : 6 mois à compter de sa signature avec renouvellement par tacite reconduction de mois en mois dans la limite de la date de réintégration des locaux du Centre Lou Blazer par l'association ;
- loyer à titre gratuit ;
- les frais de fonctionnement concernant le chauffage, l'électricité sont pris en charge par la Ville de Montbéliard ;
- l'entretien ménager (nettoyage et produits consommables d'entretien ménager) sera à la charge du 19, Centre régional d'Art Contemporain, ainsi que les éventuels frais de téléphone (abonnement, consommation, et maintenance).

DECISION N° 2021-071 DU 10 MAI 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS OFFICE PARTNER – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'évolution du matériel, la Ville de Montbéliard a procédé au renouvellement et à l'acquisition de photocopieurs dans les services et les écoles.

La Ville a besoin d'assurer la maintenance de ses photocopieurs.

Seule la société OFFICE PARTNER peut proposer un contrat de maintenance comprenant notamment la fourniture des pièces détachées, le toner, la main d'œuvre, le déplacement sur site et le temps d'intervention (délai maximum de 4 heures ouvrables à compter de la déclaration de l'incident), le nettoyage et le réglage des appareils lors de visites techniques préventives.

L'offre de la société OFFICE PARTNER fixe le prix copie noir et blanc à 0,0042 € HT pour un maximum annuel de 294 € HT (70 000 copies).

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence à compter du 02/02/2021 avec la société OFFICE PARTNER – 2 avenue Konrad Adenauer – 68390 SAUSHEIM, renouvelable expressément chaque année sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans pour un montant maximum de 882,00 €.

DECISION N° 2021-072 DU 11 MAI 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

FETE DE LA MUSIQUE 2021 : CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE DE LA COMPAGNIE VULPES – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre de la Fête de la Musique virtuelle 2021, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Vulpes qui propose la réalisation et le montage d'une vidéo.

Le contrat de prestation artistique proposé convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R 2122-3, 1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation artistique selon une procédure sans publicité ni

mise en concurrence, avec la Compagnie Vulpes sise 17 rue des Egraffeux 25220 THISE, pour un montant de 3 140,80 € H.T.

DECISION N° 2021-073 DU 11 MAI 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS OFFICE PARTNER – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'évolution du matériel, la Ville de Montbéliard a procédé au renouvellement et à l'acquisition de photocopieurs dans les services et les écoles.

La Ville a besoin d'assurer la maintenance de ses photocopieurs.

Seule la société OFFICE PARTNER peut proposer un contrat de maintenance comprenant notamment la fourniture des pièces détachées, le toner, la main d'œuvre, le déplacement sur site et le temps d'intervention (délai maximum de 4 heures ouvrables à compter de la déclaration de l'incident), le nettoyage et le réglage des appareils lors de visites techniques préventives.

L'offre de la société OFFICE PARTNER fixe le prix copie noir et blanc à 0,0042 € HT pour un maximum annuel de 294 € HT (70 000 copies) par multifonctions (au nombre de 7).

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence à compter du 02/02/2021 avec la société OFFICE PARTNER – 2 avenue Konrad Adenauer – 68390 SAUSHEIM, renouvelable expressément chaque année sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans pour un montant maximum de 6 174 € HT.

La présente décision, qui annule et remplace la décision n° 2021-071 du 10 mai 2021, sera inscrite au registre des décisions du Maire.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2021-31.05-1	Arrêt du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de Montbéliard	2
- B -		
2021-31.05-8	Bilan de l'action foncière – Année 2020	18
- C -		
2021-31.05-10	Compte de Gestion – Année 2020 – Budget Principal - Approbation	21
2021-31.05-11	Compte de Gestion – Année 2020 – Budget annexe du service public des cimetières - Approbation	22
2021-31.05-12	Compte Administratif – Année 2020 – Budget Principal	23
2021-31.05-13	Compte Administratif – Année 2020 – Budget annexe du service public des cimetières	36
2021-31.05-14	Compte Administratif – Année 2020 – Budget Principal – Affectation du résultat	36
2021-31.05-15	Compte Administratif – Année 2020 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat	38
2021-31.05-17	Création d'une restauration scolaire au Foyer Domon – Actualisation du plan de financement prévisionnel	39
2021-31.05-21	Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale (CRECUS) – Signature de l'avenant n°3	42
2021-31.05-29	Centre aquatique René Donzé – Mise à jour du règlement intérieur et des tarifs	49
2021-31.05-30	Conventions de partenariat – Sportifs de haut niveau	49
- D -		
2021-31.05-19	Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2021 – Ajustement d'un plan de financement	40
2021-31.05-20	Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2021 – Demande de subventions	41
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	61
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2021	77

- L -

2021-31.05-33	Lumières de Noël 2021 – Demandes de subventions	54
----------------------	---	----

- M -

2021-31.05-34	Musées de Montbéliard – Plan de récolement décennal II (2016-2025)	56
----------------------	--	----

- N -

2021-31.05-3	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Démolition de 58 logements situés au 1 rue du Petit-Chênois - Néolia	12
---------------------	---	----

2021-31.05-4	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Démolition partielle de 20 logements situés aux 6-10 rue Ravel et 37 garages - Néolia	15
---------------------	--	----

- O -

2021-31.05-2	Opposition au transfert de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme » à Pays de Montbéliard Agglomération	9
---------------------	---	---

- P -

2021-31.05-5	Propriété 2, rue de Bethoncourt – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local Doubs Bourgogne Franche-Comté	16
---------------------	---	----

2021-31.05-24	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	44
----------------------	---	----

2021-31.05-25	Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Eté 2021	44
----------------------	--	----

2021-31.05-28	Participation communale versée à l'établissement privé Saint-Maimboeuf pour l'année scolaire 2021 / 2022	46
----------------------	--	----

2021-31.05-35	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales – Versement des subventions	57
----------------------	--	----

2021-31.05-37	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	57
----------------------	--	----

2021-31.05-38	Programme d'éclairage public 2021 – Subvention SYDED	59
----------------------	--	----

- R -

2021-31.05-6	Rue Armand Bloch / Rue Jacques Foillet – Convention pour transfert de la voirie et de l'éclairage public dans le patrimoine communal avant incorporation dans le domaine public	17
---------------------	---	----

2021-31.05-18	Remplacement de l'éclairage du Théâtre – Demandes de subventions	39
----------------------	--	----

2021-31.05-26	Rentrée scolaire 2021 – Fusions d'établissements scolaires	45
2021-31.05-36	Ravalements de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers	57

- S -

2021-31.05-9	Salles municipales – Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale – Elections départementales et régionales	21
2021-31.05-22	Syndicat Intercommunal de l'Union – Modification du périmètre – Retrait des communes d'Ornans et d'Orchamps-Vennes	42
2021-31.05-27	Subventions aux associations – Année 2021	45
2021-31.05-31	Signature de deux conventions Ville / CAF – Appel à projets Fonds Publics et Territoires 2021	53

- T -

2021-31.05-16	Tarifification – Année 2021 - Actualisation	38
2021-31.05-23	Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité – Convention avec la Préfecture du Doubs	43

- U -

2021-31.05-32	Unité d'enseignement pour enfants déficients auditifs – Signature d'une convention avec le Centre d'Education pour Enfants Déficiants Auditifs (CEEDA)	53
----------------------	--	----

- Z -

2021-31.05-7	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Blancheries – Modification du dossier de réalisation – Passerelles - Rétrocessions	18
---------------------	---	----